

Burkina Faso: Consultations de 2007 au titre de l'article IV et première revue de l'accord FRPC; demande d'augmentation de l'accès, demandes de dérogations pour non-respect de critères de réalisation et demande de modification de critères de réalisation — Rapport des services du FMI; Note d'information au public et communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Burkina Faso.

Conformément à l'article IV de ses Statuts, le FMI tient des discussions bilatérales avec ses membres, généralement tous les ans. Dans le contexte de la discussion globale sur les consultations de 2007 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour les consultations de 2007 préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens conclus le **4 octobre 2007** avec les autorités du Burkina Faso sur l'évolution et les politiques économiques. **La rédaction du rapport des services du FMI a été achevée le 20 décembre 2007, sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Une mise à jour des informations sur l'évolution économique récente.
- Un communiqué de presse **résumant le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé lors de l'examen le 9 janvier 2008**, du rapport des services du FMI sur les questions relatives aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord avec le FMI, respectivement.
- Une déclaration des autorités du Burkina Faso.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités du Burkina Faso*
Mémoire de politique économique et financière présenté par les autorités du Burkina Faso*
Protocole d'Accord Technique*
Questions générales

*Inclus dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix unitaire : 18 dollars
Fonds monétaire international
Washington, D.C

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Consultations de 2007 au titre de l'article IV
Première revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction
de la pauvreté et pour la croissance
Demande d'augmentation de l'accès au financement,
demande de dérogation pour non-observation de critères de réalisation
et demande de modification de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Mark Plant

20 décembre 2007

Entretiens : Les entretiens ont eu lieu à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. La mission a rencontré M. Tertius Zongo, Premier Ministre; M. Jean-Baptiste Compaoré, Ministre des Finances; M. Bolo Sanou, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement; des bailleurs; des représentants du secteur privé; des dirigeants syndicaux; et des représentants d'organisations de la société civile. La mission était composée de MM. Petri (Chef de mission), Basdevant, Dwight, Gottschalk (tous du Département Afrique) et Zejan (Représentant résident). M. Tall (Bureau de l'administrateur) a assisté aux réunions de fond.

Accord FRPC : L'accord triennal au titre de la FRPC a été approuvé le 23 avril 2007 avec un accès total à 6,02 millions de DTS. À la fin octobre 2007, l'encours des achats et des prêts du Burkina Faso auprès du FMI s'élevait à 23,72 millions de DTS, soit 39,4 % de la quote-part.

Table des matières	Page
Liste des sigles	4
Résumé analytique	5
I. Introduction	6
A. Évolution de la situation depuis les consultations de 2005 au titre de l'article IV	6
B. Évolution économique récente et perspectives	7
II. Priorités de la surveillance	9
A. Compétitivité extérieure.....	9
B. Perspectives de croissance	14
C. Efficacité du secteur public.....	17
D. Répercussions sur les politiques à venir	19
III. Mise en œuvre du programme	20
A. Mise en œuvre du programme et politiques pour le reste de 2007	20
B. Politiques économiques et structurelles pour 2008 et à moyen terme	23
Programme budgétaire pour 2008.....	23
Réformes budgétaires structurelles	24
Filière coton	26
Autres réformes structurelles	26
IV. Questions et risques liés au programme	27
V. Évaluation des services du FMI.....	28
Tableaux-textes	
1. Développements depuis les consultations de 2005 au titre de l'article IV	6
2. Indicateurs d'endettement post-IADM pour le Burkina Faso et les pays de l'UEMOA, 2007–27.....	9
3. Sources de financement du déficit du compte courant	12
4. Indicateurs de la compétitivité, hors prix.....	17
5. Statut de la mise en œuvre de la conditionnalité structurelle.....	21
6. Synthèse des opérations de l'État, 2006–08	24
Graphiques	
1. Prix du coton, 1996/97–2007/08.....	7
2. Indicateurs du secteur réel	8
3. Indicateurs extérieurs.....	8
4. Prix mondiaux du coton et taux de change euro/dollar.....	10
5. Indicateurs de la compétitivité du taux de change réel.....	11
6. Solde courant et ratios dette/exportations	12
7. Solde courant et solde épargne-investissement du scénario de référence.....	14
8. Indicateurs de croissance économique.....	15
9. Indicateurs des dépenses publiques	16

10.	Indicateurs de gouvernance.....	19
I.1.	Recent Export Developments	41
I.2.	Fiscal Stance	42
I.3.	Current Baseline and Yellow-Light Scenario	42
I.4.	Red Light Scenario, 2009–18	43
I.5.	Indicators of Public External Debt Under Alternative Scenarios, 2005–25	46

Encadrés

1.	Calcul d'un seuil de viabilité du déficit courant	13
----	---	----

Tableaux

1.	Principaux indicateurs économiques et financiers, 2004–12	31
2.	Opérations consolidées de l'administration centrale, 2004–12	32
3.	Situation monétaire, 2004–08	34
4.	Balance des paiements, 2004–12	35
5.	Position de crédit du FMI et projections des paiements au FMI, 2005–15	36
6.	Échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC, 2007–10 ...	37
7.	Dépenses de réduction de la pauvreté, 2001–07	38
8.	Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005	39

Appendices

I.	Analyse de viabilité de la dette (Actualisation).....	40
II.	Lettre d'intention.....	47
	Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière pour 2007–08	49
	Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	62

Tableaux des appendices

I.1	Cadre de viabilité de la dette extérieure, y compris l'impact de l'IADM, scénario de référence, 2004–25.....	44
I.1	Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure, 2005–25	45

LISTE DES SIGLES

ADPRF	Analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
DDU	Document en douane unique
DGE	Division des grandes entreprises
DME	Division des moyennes entreprises
EDIC	Étude de diagnostic sur l’intégration commerciale
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
HACLCC	Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption
IADM	Initiative d’allègement de la dette multilatérale
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OHADA	Organisation pour l’harmonisation en Afrique du droit des affaires
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d’accord technique
PFR	Pays à faible revenu
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
SRFP	Stratégie de renforcement des finances publiques
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TCR	Taux de change réel
TVA	Taxe à la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- Les résultats macroéconomiques obtenus récemment par le Burkina Faso ont été bons. La croissance moyenne du PIB réel s'est établie au dessus de 6 %, et l'inflation a été faible et stable. L'orientation de la politique budgétaire est conforme au programme, mais l'objectif de collecte des impôts n'a pas été atteint.
- La balance des paiements du Burkina Faso subit un grave choc extérieur qui résulte du recul des exportations de coton, lui-même attribuable aux conditions climatiques, et à l'augmentation des prix du pétrole. Ce choc devrait freiner la croissance, et il a une incidence négative sur les perspectives de viabilité de la dette. Bien qu'elles aient pris des mesures pour y faire face, les autorités demandent une augmentation de l'accès au financement au titre de l'accord FRPC de 15 % de la quote-part (9,03 millions de DTS). Une fois achevée la présente revue, 3,51 millions de DTS pourront être décaissés.
- La mise en œuvre des mesures structurelles a accusé des retards (deux critères de réalisation structurels et deux repères n'ont pas été respectés), bien que sur le fond, la plupart des mesures aient été prises. La mise en place d'un mécanisme de fixation du prix du coton constitue une importante réalisation.

Principales questions

- La création d'un espace budgétaire pour financer les dépenses de réduction de la pauvreté sans compromettre la viabilité de la dette passe par un accroissement des recettes intérieures. À cette fin, il faudra déployer des efforts soutenus de modernisation de l'administration des recettes et de réforme fiscale, plus précisément en élargissant l'assiette de l'impôt.
- Il apparaît que le taux de change réel est surévalué. Les autorités prévoient d'y remédier en réalisant des réformes structurelles destinées à améliorer la compétitivité.
- Il convient de rendre le climat plus propice au développement du secteur privé afin de soutenir la croissance. Ces efforts devront être axés sur le secteur financier, les services publics, les infrastructures et la lutte contre la corruption.
- Il est nécessaire de réformer la gestion des finances publiques pour assurer l'utilisation efficace des ressources publiques et renforcer la gouvernance. Pour rétablir la stabilité de la filière coton, l'État devra réaliser d'autres réformes en se retirant de ce secteur.
- L'intensification de l'aide contribuerait à doper la croissance et à réduire la pauvreté. Un financement par dons serait souhaitable pour maintenir la viabilité de la dette.

Risques du programme

- Les risques sont principalement liés à la mobilisation des recettes intérieures, à la réforme de la filière coton, à l'environnement extérieur et à la vulnérabilité aux aléas climatiques.

I. INTRODUCTION

A. Évolution de la situation depuis les consultations de 2005 au titre de l'article IV

1. **Les résultats macroéconomiques enregistrés par le Burkina Faso en 2005–06 ont surpassé les prévisions établies lors des dernières consultations au titre de l'article IV.** Malgré une conjoncture extérieure difficile, l'économie a connu une forte croissance (tableau-texte 1) par rapport aux projections et à la moyenne de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En 2006, l'inflation a diminué sous la barre des 3 %, qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA. Le compte courant s'est amélioré, les transferts courants officiels ayant été supérieurs aux anticipations. Il s'est produit, comme prévu, un relâchement de la politique budgétaire et le déficit budgétaire (hors dons) s'est creusé. Dans l'ensemble, les bons résultats macroéconomiques sont le fruit d'une politique économique saine, mais ils s'expliquent également par des décalages dans l'ajustement aux prix mondiaux du coton et par un allègement supplémentaire de la dette. En répercutant automatiquement le renchérissement de l'énergie sur les prix des carburants et en majorant les tarifs d'électricité, les autorités ont permis l'ajustement au choc des prix pétroliers. L'aide obtenue dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a profité à la viabilité de la dette en atténuant une contrainte qui pesait lourdement sur la politique budgétaire. Les efforts de mobilisation des recettes ont continué d'être modestes, notamment par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Les recettes ayant été inférieures aux prévisions, les autorités ont également dû revoir à la baisse les augmentations des dépenses.

Tableau 1. Burkina Faso — Développements depuis les consultations de 2005 au titre de l'article IV

	2004	2005		2006			
	Est.	Article IV ¹	Est.	UEMOA	Article IV ¹	Est.	UEMOA
	(Variation annuelle en pourcentage)						
PIB à prix constants	4.6	3.5	7.1	4.4	4.8	5.5	3.9
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.4	4.0	6.4	4.9	2.0	2.4	2.3
Monnaie au sens large (M2)	-7.2	5.3	-3.8	7.2	7.1	10.2	6.1
Crédit au secteur privé	12.0	4.5	24.4	15.3	3.1	14.1	11.9
Exportations (f.à.b.; valeur en FCFA)	36.3	1.4	-2.4	5.3	8.5	26.1	15.9
Importations (f.à.b.; valeur en FCFA)	22.1	13.1	8.6	13.6	10.6	8.5	14.2
Termes de l'échange	11.0	-26.4	-23.9	-8.8	0.3	3.7	2.8
	(Moyenne pour la période, % du PIB)						
Recettes fiscales	11.8	12.3	11.4	14.7	13.0	11.3	15.1
Dépenses et prêts nets	21.4	22.9	21.7	21.3	24.7	22.9	22.7
Solde budgétaire global, dons excl.	-8.6	-9.6	-9.4	-5.0	-10.7	-10.7	-5.5
Solde budgétaire global, dons incl. ²	-4.3	-4.3	-4.9	-2.5	-7.3	-5.1	-2.4
Solde transactions courantes (transferts officiels courants excl.)	-13.4	-12.3	-14.6	-6.8	-12.8	-12.5	-7.0
Solde transactions courantes (transferts officiels courants incl.)	-10.4	-9.1	-11.4	-5.4	-11.1	-9.6	-5.2
Dette extérieure envers les créanciers officiels	41.2	34.8	37.6	53.8	37.3	19.9	39.8

Sources : Autorités burkinabèes et estimations des services du FMI.

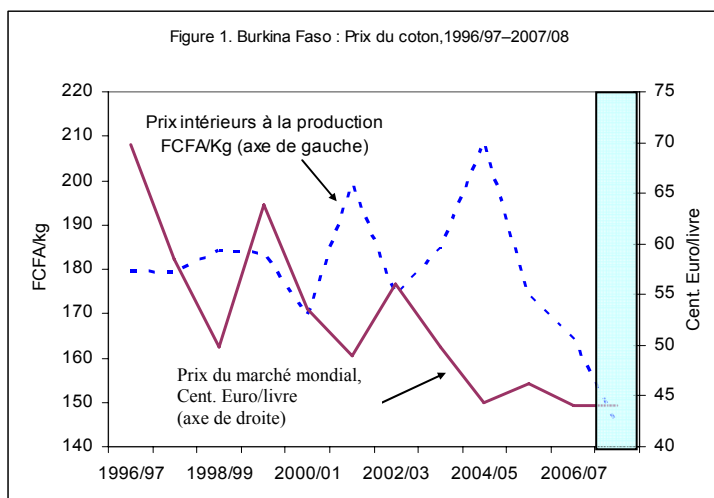
¹ Rapport des consultations de 2005 au titre de l'article IV Rapport FMI No. 05/354, 30 septembre 2005.

² Dons IADM exclus.

2. **La croissance s'explique par des fondamentaux solides, mais également par une répercussion limitée de la baisse des prix mondiaux du coton sur les producteurs** (graphique 1).

La divergence des prix intérieurs à la production et des prix mondiaux remonte à la campagne 2002-03, lorsque les cours mondiaux en euros ont culminé.

Toutefois, pour la campagne 2007-08, les autorités ont mis en place un mécanisme reliant les prix mondiaux et les prix producteurs, qui devrait



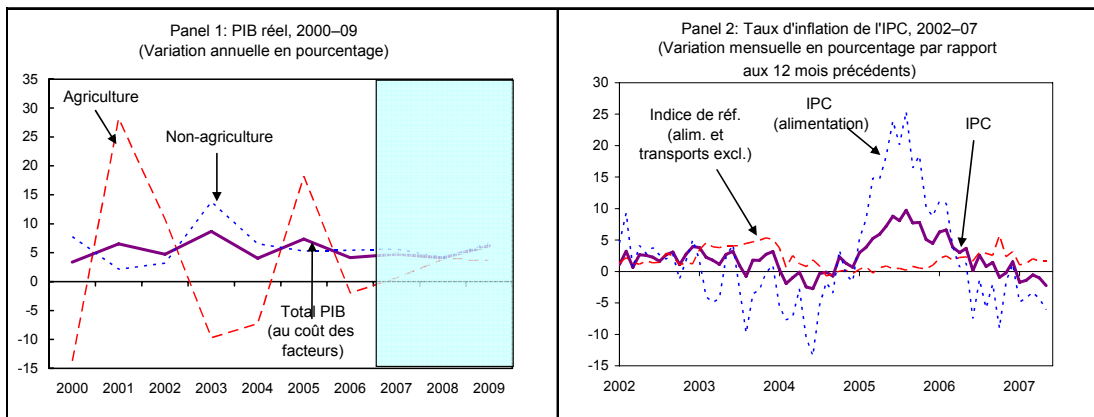
assurer la rentabilité des opérations d'égrenage. Auparavant, comme les prix mondiaux ne se répercutaient que très peu au plan intérieur, les producteurs étaient à l'abri du repli de ces cours, de sorte que la production — ainsi que les exportations et la croissance du PIB réel — demeurait élevée. Cela se soldait par d'importantes pertes financières pour les sociétés d'égrenage, dont la recapitalisation grevait le budget.

B. Évolution économique récente et perspectives

3. **En 2007, la production de coton sera vraisemblablement inférieure de près de 50 % à l'objectif du programme initial, principalement à cause des précipitations tardives.** Il faut aussi y voir le fait que la production de 2006 avait été plus faible (quelque 15 % de moins que prévu) et que les prix à la production ont diminué. Le retour à la normale des conditions climatiques aidant, une reprise de la production est prévue pour 2008, mais elle devrait être inférieure d'environ 30 % par rapport aux projections du programme.

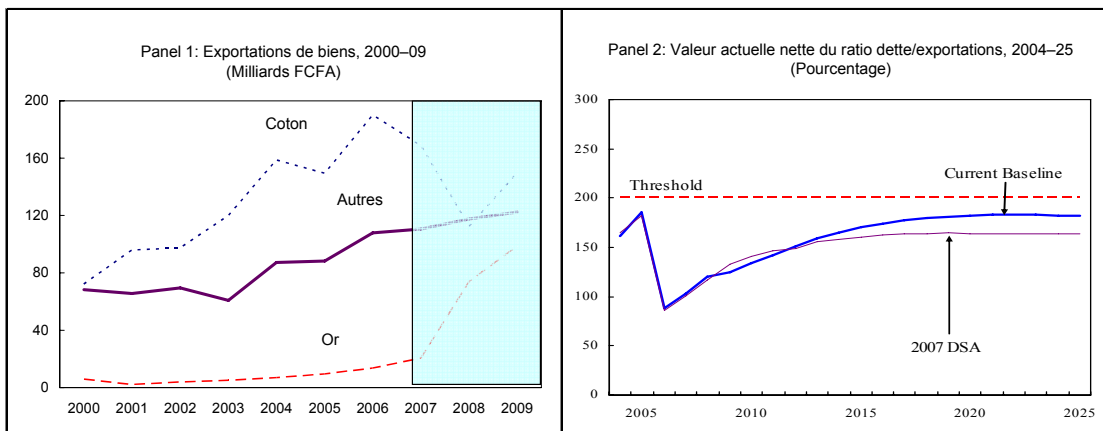
4. **La croissance du PIB réel devrait être d'environ 4½ % pour 2007 et 2008** (graphique 2), soit beaucoup moins que les 6½ % des dernières années, surtout en raison de la baisse de production cotonnière et de la hausse récente des prix du pétrole. La relance induite par la détente budgétaire ne compensera qu'en partie ces diminutions. L'inflation a été négative pendant la majeure partie de 2007, surtout en raison du recul des prix des denrées alimentaires, et devrait être légèrement négative pour l'année dans son ensemble. Le déficit courant hors transferts officiels devrait se creuser en 2007 et en 2008 en raison de la diminution de la production de coton et de la montée des prix du pétrole, encore que la croissance prévue de la production aurifère puisse partiellement compenser ces phénomènes (graphique 3). De plus, l'augmentation des volumes de dons, notamment ceux de la Millennium Challenge Corporation (MCC) des États-Unis, devrait contribuer à maîtriser le déficit courant (transferts inclus).

Graphique 2. Burkina Faso — Indicateurs du secteur réel



Sources : Autorités burkinabès et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Burkina Faso — Indicateurs extérieurs



Sources : 1) Autorités burkinabès et estimations des services du FMI.

5. **Le risque de surendettement a augmenté.** La détérioration des exportations joue un rôle déterminant à cet égard. Bien que le ratio valeur actualisée nette (VAN) de la dette/PIB du Burkina Faso corresponde à peu près à la moyenne régionale, les ratios par rapport aux exportations représentent près du double de la moyenne (tableau-texte 2). Les exportations ayant été révisées à la baisse en raison de la diminution de la production de coton, même avec des dons supplémentaires, le ratio VAN de la dette/exportations devrait augmenter et s'approcher du seuil indicatif retenu dans l'analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale (AVD, graphique 3). La question de savoir si la Banque mondiale donnera de nouveau au Burkina Faso une note correspondant à de bons résultats, au terme de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), après lui avoir attribué une note moyenne en 2007, ajoute également un élément d'incertitude (voir l'appendice sur l'AVD). Par conséquent, le risque de surendettement pourrait être jugé élevé dans la prochaine AVD conjointe.

Tableau 2. Indicateurs d'endettement post-IADM pour le Burkina Faso et les pays de l'UEMOA, 2007–27¹

	Ratios les plus élevés			Risque de surendettement
	VAN dette/PIB	VAN dette/exportations	Service de la dette/exportations	
Burkina Faso	22	184	11	Modéré
Bénin	15	99	5	Modéré
Mali	27	106	5	Faible
Niger	23	116	5	Modéré
Sénégal	21	86	6	Faible
Togo	21	47	3	Surendettement (pre-IADM)
Moyenne, Burkina Faso excl.	21	91	5	

Sources : Rapports des services du FMI et estimations.

¹ Les estimations post-IADM pour la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau n'étaient pas disponibles.

II. PRIORITÉS DE LA SURVEILLANCE

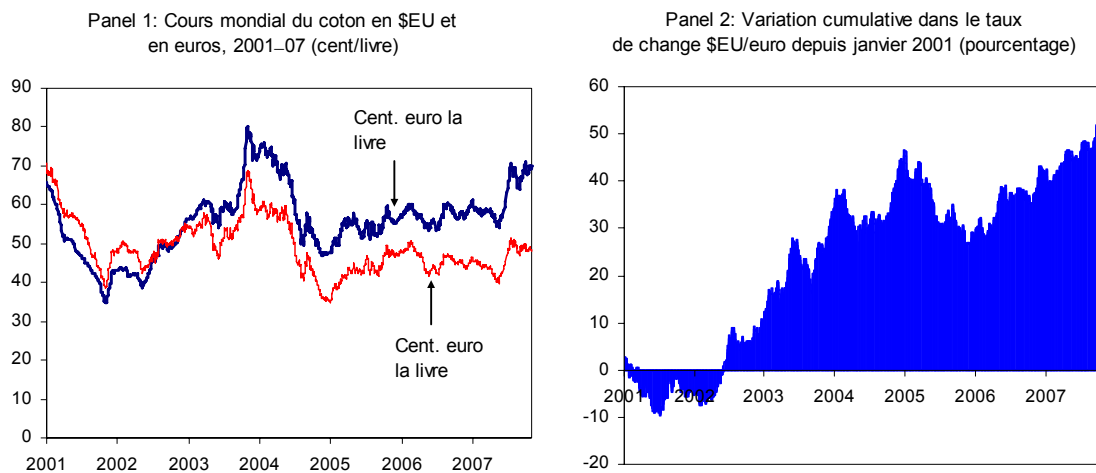
A. Compétitivité extérieure

6. **D'après plusieurs indicateurs, le taux de change réel (TCR) du Burkina Faso serait surévalué.** Parmi ces indicateurs se trouvent : les pressions exercées par la concurrence dans la filière coton, l'atonie des autres secteurs d'exportation, certaines estimations du TCR (bien qu'elles ne soient pas dénuées d'ambiguïté), et la persistance de déficits courants substantiels. Les pertes enregistrées récemment dans la filière coton, qui découlent en partie de l'appréciation de l'euro et de la diminution prévue des exportations, témoignent d'une surévaluation du TCR. De plus, les autres exportations n'ont pas gagné en importance¹. Une analyse économétrique du TCR d'équilibre a révélé que la compétitivité du Burkina Faso a diminué récemment, sans pour autant permettre de conclure à une surévaluation du TCR. Enfin, les déficits courants élevés des dernières années pourraient être insoutenables. Les autorités partagent certaines appréhensions des services du FMI concernant la surévaluation, mais s'attendent à ce que les mesures prises finissent par résoudre la plupart des problèmes de compétitivité à terme. S'il existe des indices de surévaluation réelle, le fait que le Burkina Faso soit membre de l'UEMOA – dont le TCR a été jugé conforme aux fondamentaux lors des dernières consultations au titre de l'article IV – lui donne un accès direct à des devises. En outre, les politiques budgétaires du pays ont généralement été saines.

¹ Le déséquilibre extérieur peut également être mesuré à partir de l'évolution des exportations en pourcentage des exportations mondiales. Au Burkina Faso, ce ratio est relativement stable depuis 10 ans; cependant, cet indicateur n'est pas forcément fiable, car la production de coton a été mise à l'abri des variations du TCR.

7. **L'appréciation de l'euro a aggravé les difficultés financières de la filière coton et pesé sur les exportations.** Le repli marqué des prix mondiaux du coton (en dollars EU) par rapport au sommet atteint à la fin 2003 a plongé le secteur dans une crise (graphique 4). Depuis, les prix en dollars se sont rapprochés de la moyenne historique, mais cette remontée a été annulée par la forte ascension de l'euro face à la monnaie américaine (graphique 4). La mise en exploitation de nouveaux gisements aurifères, favorisée par les cours élevés de l'or, devrait compenser en partie le recul des exportations de coton, bien que ce produit demeure la principale exportation du pays. La vigueur de l'euro complique les efforts de diversification de la production agricole et par conséquent, des exportations.

Graphique 4. Burkina Faso — Prix mondiaux du coton et taux de change euro/dollar



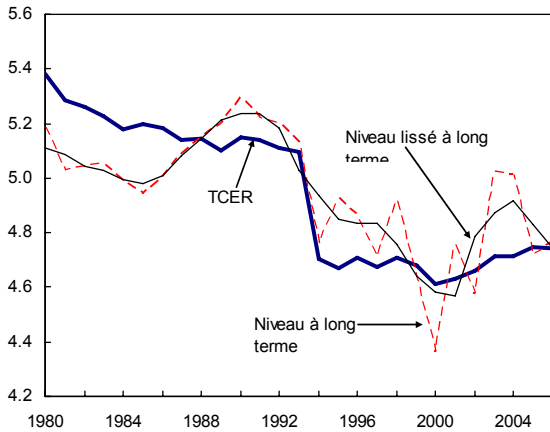
8. **L'analyse économétrique du TCR du Burkina Faso ne conclut pas de façon catégorique à une surévaluation, mais signale une certaine érosion de la compétitivité.** En août 2007, le TCR avait augmenté de 30 % depuis la dévaluation de 1994, bien qu'il soit encore inférieur de 30 % à son niveau antérieur. D'après les calculs effectués par les services du FMI à l'aide de méthodes de cointégration, le TCR était globalement conforme aux fondamentaux en 2006 (graphique 5). Deux autres études aboutissent à des résultats contradictoires : l'une a conclu à la sous-évaluation et l'autre à la surévaluation². Malgré ces résultats divergents, il est généralement admis que la récente détérioration des termes de l'échange aurait plutôt entraîné une diminution du TCR d'équilibre avec une hausse du TCR, d'où une perte de compétitivité. Toutefois, comme il n'est pas aisé d'évaluer le TCR d'équilibre, il est particulièrement difficile de savoir si cette détérioration a entraîné une surévaluation du TCR, car tout dépend du niveau du TCR d'équilibre avant le choc sur les termes de

² Ces questions sont approfondies dans un document d'accompagnement (Questions générales).

l'échange. L'incertitude du modèle, la qualité des données et la courte période d'échantillonnage compliquent également l'analyse.

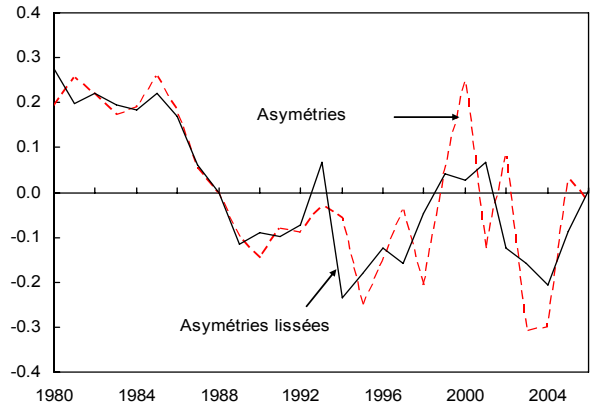
Graphique 5. Burkina Faso — Indicateurs de la compétitivité du taux de change réel

Panel 1 : Estimations du TCER et du TCER pour le Burkina Faso, 1980–2006



Sources : Estimations des services du FMI.

Panel 2 : Estimations d'asymétrie, 1980-2006



Sources : Estimations des services du FMI.

9. **L'important déficit courant pourrait être le signe d'un déséquilibre extérieur, bien que les données ne soient pas concluantes.** Le déficit courant, y compris les transferts officiels, a représenté en moyenne 10 % du PIB durant la période 2002–06, ce qui est considérable en termes absolus et relatifs³. Si un tel déficit persistait pendant de nombreuses années tout en étant financé uniquement par des emprunts, le ratio VAN de la dette/exportations ne serait pas viable (graphique 6)⁴. Cependant, seule une partie du déficit courant a été financée par emprunt au cours des cinq dernières années, et il est peu probable que les emprunts projetés compromettent la viabilité de la dette dans le scénario de référence (tableau-texte 3). Toutefois, à partir d'hypothèses de flux du secteur privés plus modérées que dans le scénario de référence (encadré 1), il faudrait des emprunts nets de 5½ % du PIB. Cela serait trop élevé pour stabiliser le ratio VAN de la dette/exportations en deçà du seuil indicatif.

³ Une moyenne pluriannuelle du déficit courant a été utilisée pour filtrer l'impact des fluctuations temporaires. Les simulations du compte courant hypothétique en l'absence du choc des prix du coton semblent également indiquer un déficit d'environ 10 % du PIB.

⁴ Il s'agit d'emprunts publics, car il est peu probable que le secteur privé, exception faite de la filière coton, ait accès à un financement extérieur, et la viabilité de la dette extérieure publique est la principale contrainte du Burkina Faso.

Graphique 6. Burkina Faso — Solde courant et ratios dette/exportations

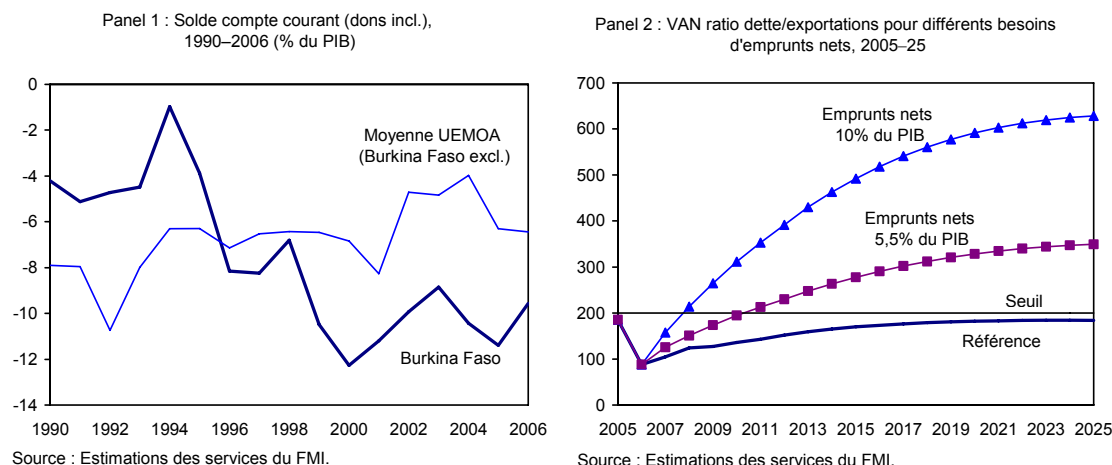


Tableau 3. Burkina Faso — Sources de financement du déficit du compte courant (en % du PIB)

	Moyenne 2002–06	Référence 2007–25
Solde transactions courantes	-10.0	-9.1
Autres entrées non créatrices de dette, dont:	6.5	6.0
Dons projets	2.9	2.9
Entrées de capitaux et autre dette non publique ¹	4.4	3.5
Variations des AEN (- représente une augmentation)	-0.8	-0.5
Besoins emprunts nets	3.4	3.1

Sources : Autorités burkinabès et estimations des services du FMI.

¹ Inclut les erreurs et omissions.

10. **L'assainissement du déficit courant décrit dans le scénario de référence repose en grande partie sur les efforts du secteur public.** Durant les cinq dernières années, le déséquilibre épargne-investissement publics a représenté environ le tiers du déficit courant total (graphique 7). Les efforts accrus de mobilisation des recettes devraient accroître l'épargne publique et presque éliminer l'écart avec l'investissement public. En revanche, l'écart entre l'épargne et l'investissement privés ne devrait guère diminuer, car les efforts visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir une croissance axée sur le secteur privé devraient entraîner une augmentation de l'investissement privé.

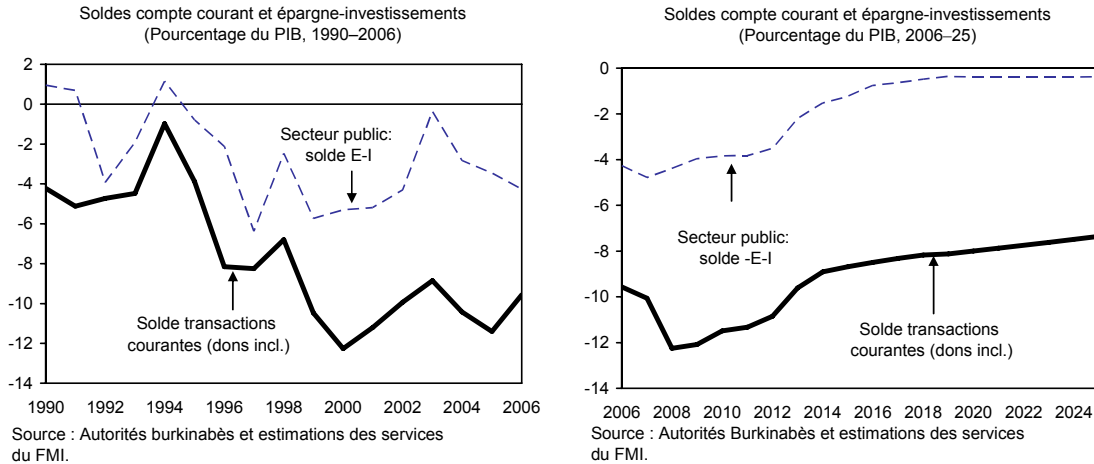
Encadré 1. Calcul d'un seuil de viabilité du déficit courant

Pour déterminer si le déficit courant est viable, on peut également examiner ses répercussions sur les emprunts nets. Le financement par emprunt du déficit courant influe directement sur les perspectives de viabilité de la dette. Or, les flux durables de financement non générateurs d'endettement apparaissent importants au Burkina Faso. Par exemple, durant la période 2002–06, le déficit courant moyen de 10 % du PIB a surtout été financé par des entrées non génératrices d'endettement, notamment des dons-projets, des capitaux privés, et les erreurs et omissions (tableau-texte 2).

Il est essentiel de tenir compte de ces entrées non génératrices d'endettement pour établir le seuil de viabilité du solde courant. Les dons-projets pourraient avoisiner les 3 % du PIB, niveau conforme à l'expérience et aux intentions des bailleurs. En outre, une accumulation d'avoirs extérieurs nets (AEN) de quelque ½ % du PIB par année permettrait de maintenir les réserves à environ 3½ mois d'importations. Le facteur le plus incertain est le niveau des entrées de capitaux privés : au cours des cinq dernières années, ces entrées ont représenté, en moyenne, quelque 4½ % du PIB, mais cela englobait approximativement 2½ % d'erreurs et d'omissions, qui ne sont pas forcément viables. Par conséquent, il pourrait être plus prudent d'estimer ces entrées à 2 % du PIB. Cette estimation est inférieure à celle du scénario de référence, qui suppose que l'amélioration du climat d'affaires stimulera les entrées d'investissement étranger. Des entrées de financement non génératrices d'endettement représentant environ 4½ % du PIB pourraient donc être jugées soutenables : les dons-projets (3 % du PIB) plus les entrées de capitaux privés (2 % du PIB) moins une accumulation d'AEN (½ % du PIB).

Sur la base de cette estimation de flux de financement non générateurs d'endettement, un déficit courant de 10 % du PIB ne serait pas viable, car il supposerait des emprunts nets de 5½ % du PIB, ce qui se traduirait par une augmentation constante des ratios d'endettement (graphique 7). Pour que le ratio VAN de la dette/exportations soit inférieur au seuil indicatif, les emprunts nets ne devraient pas excéder 3 % du PIB, conformément aux prévisions du scénario de référence. Par conséquent, si les flux de financement soutenables non générateurs d'endettement représentent 4½ % du PIB, le déficit courant devrait s'établir à quelque 7½ % du PIB pour être viable.

Graphique 7. Burkina Faso — Solde courant et solde épargne-investissement du scénario de référence

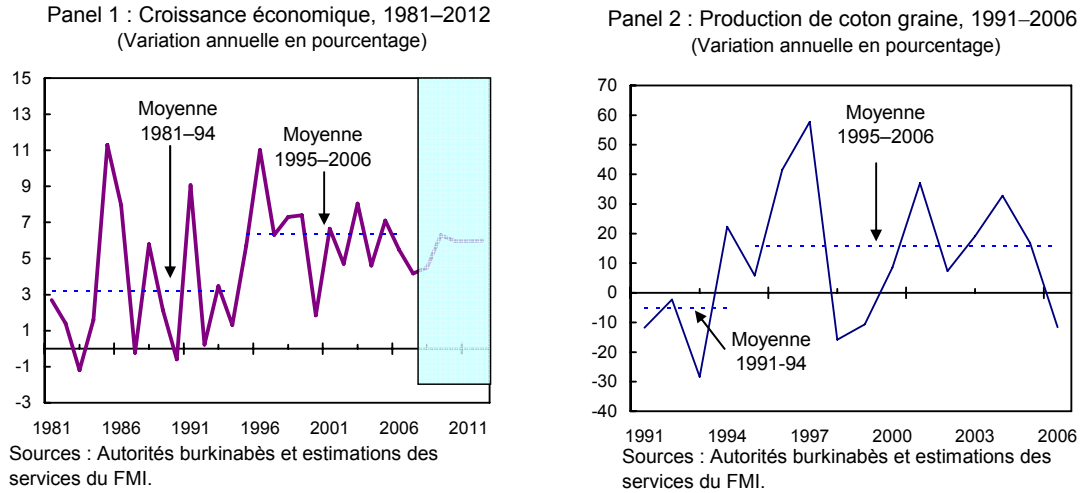


11. **Si le niveau élevé de flux de capitaux privés prévu dans le scénario de référence ne se matérialise pas, il pourrait être nécessaire d’opérer d’autres ajustements dans les secteurs public ou privé pour soutenir le déficit courant.** Un resserrement de la politique budgétaire pourrait amener le ratio VAN de la dette/exportations sous le seuil indicatif. Sinon, un ajustement du secteur privé, sous l’effet d’une dépréciation réelle du taux de change, pourrait contribuer à réduire le déficit courant. Cette dépréciation devrait toutefois être assez marquée vu la faible ouverture de l’économie burkinabè sur le commerce extérieur et sa forte dépendance à l’égard des exportations de produits de base, d’où le faible impact que risquent d’avoir les variations du TCR sur la balance commerciale.

B. Perspectives de croissance

12. **Le Burkina Faso connaît une solide croissance économique depuis 10 ans.** Celle-ci s’est accélérée au milieu des années 1990 et s’est globalement poursuivie ces dernières années (graphique 8). La forte dévaluation du franc CFA pourrait bien avoir joué un rôle à cet égard en stimulant les exportations et la production de coton (graphique 8), ce qui irait dans le sens des résultats des études empiriques sur la croissance. La croissance hors filière coton (qui représente 5 % du PIB mais qui donne une impulsion à d’autres activités) a englobé de nombreux secteurs, tout particulièrement les télécommunications et les transports, ce qui laisse entrevoir des perspectives favorables. Cependant, la récente appréciation de l’euro mettra à rude épreuve les efforts de diversification des exportations.

Graphique 8. Burkina Faso — Indicateurs de croissance économique

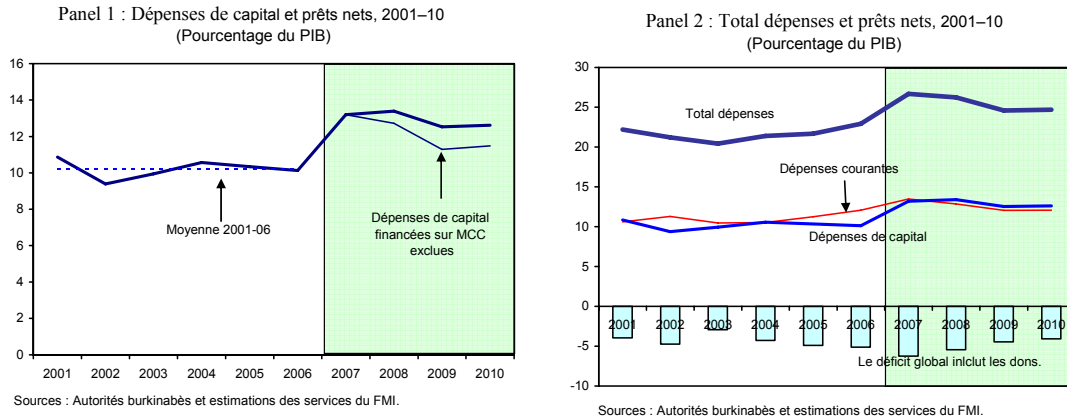


13. **L'augmentation de l'investissement public devrait renforcer les bases de la croissance.** Les autorités prévoient d'accroître ces dépenses d'environ 2½ % du PIB durant la période 2007–10 par rapport à la moyenne des cinq années précédentes (graphique 9). Pour 2007, environ 1 % du PIB sera consacré à la recapitalisation de la SOFITEX, alors que pour 2008 et les années subséquentes, le gros des ressources additionnelles est destiné aux projets d'infrastructures⁵. Les dons de la MCC, qui représentent environ 1 % du PIB pour la période 2008–10, devraient financer dans une large mesure ces dépenses supplémentaires. Comme le laissent entendre les études empiriques, une augmentation de 1 point de pourcentage du ratio investissement public/PIB pourrait accroître le PIB par habitant de quelque 0,2 point de pourcentage. La hausse prévue de l'investissement public devrait donc ajouter environ ½ point de pourcentage à la croissance du PIB à moyen terme, conformément au scénario de référence⁶. Si les dons créent un espace budgétaire, les autorités devront redoubler d'efforts, notamment sur le plan des recettes, pour assurer la pérennité de ces niveaux de dépenses à moyen terme.

⁵ Cela comprend des projets d'amélioration des communications transfrontalières, de construction de routes rurales et d'électrification rurale.

⁶ L'investissement public et la croissance sont analysés plus à fond dans le document d'accompagnement (Questions générales).

Graphique 9. Burkina Faso — Indicateurs des dépenses publiques



14. **L'accélération de la croissance passe également par des réformes structurelles visant l'amélioration du climat des investissements.** D'après des enquêtes récentes, les facteurs qui entravent le plus la pratique des affaires sont i) l'accès au financement et son coût; ii) la réglementation fiscale et les taux d'imposition; iii) la corruption; iv) les lourdeurs bureaucratiques⁷. Des initiatives ont été engagées pour y faire face. Par exemple, le Programme d'évaluation de la stabilité financière (PESF) au plan régional, réalisé à la fin 2007, et au plan national, prévu pour le printemps 2008, permettront d'évaluer les obstacles à l'accès au secteur financier. De même, le programme visant à améliorer l'administration des impôts et à rationaliser le code fiscal (voir ci-dessous) devrait alléger la charge administrative des contribuables et, vraisemblablement, réduire les taux d'imposition en échange d'un élargissement de l'assiette de l'impôt. Pour ce qui est de la corruption, la perception du phénomène semble s'être détériorée récemment, et les autorités devront prendre des mesures énergiques pour renverser la tendance (voir ci-dessous). Le Burkina Faso a fait beaucoup de progrès en matière d'amélioration du climat des affaires, ayant été classé parmi les cinq pays africains qui ont réalisé le plus de réformes dans le rapport *Doing Business 2008*⁸. Il n'en demeure pas moins que plusieurs enquêtes ont révélé que, en termes absolus, il comptait parmi les pays les moins compétitifs au monde, même s'il se situe dans la moyenne de l'UEMOA (tableau-texte 4).

⁷ Voir les rapports « World Bank Investment Climate Assessment » et « World Economic Forum Competitiveness ».

⁸ Les principales mesures prises comprennent : la création de chambres commerciales dans les tribunaux généraux; la réduction des coûts d'exécution des jugements; la réduction des droits d'enregistrement des biens, ramenés à 12,2 % de la valeur; la mise en place d'un guichet unique pour l'immatriculation des sociétés, qui a écourté à 18 jours le délai de création d'une entreprise.

Tableau 4. Burkina Faso — Indicateurs de compétitivité, hors prix

Facilité des transactions	Classement sur 175	Indice global de compétitivité	Classement sur 128
<i>Classement global</i>	163	<i>Classement global</i>	119
Obtention de licences	168	Santé et enseignement primaire	127
Inscription au cadastre	164	Enseignement universitaire et formation	119
Échanges transfrontaliers	154	Macroéconomie	119
Emploi des travailleurs	153	Infrastructure	113
Exécution des contrats	143	État de préparation technologique	106
Lancement d'une entreprise	131	Complexité des transactions	101
Païement des impôts	129	Efficacité du marché	89
Obtention de crédits	117	Innovation	70
Protection des investisseurs	99	Institutions	67
Fermeture d'une entreprise	90		

Sources : "Doing Business" de la Banque mondiale de 2007 et Indice global de compétitivité de 2007 du Forum économique mondial.

C. Efficacité du secteur public

15. **La réforme prévue de la politique fiscale a pour objectif l'augmentation des recettes, ainsi que la simplification et l'élimination des impôts ayant un faible rendement.** Pour ce qui est de l'administration des impôts, une mission du Département des finances publiques a récemment souligné la nécessité de prendre des mesures pour accroître rapidement les recettes sans négliger les réformes prioritaires à moyen terme. Les mesures essentielles seront : i) l'informatisation intégrale de la Division des grandes entreprises (DGE) et de la Division des moyennes entreprises (DME), surtout pour assurer un suivi des obligations fiscales; ii) la simplification des exemptions afin d'accroître l'efficacité de l'administration des impôts et d'abaisser les coûts d'observation et d'administration. Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre ce programme de réformes.

16. **Les autorités ont approuvé une nouvelle stratégie et un plan d'action pluriannuel en matière de finances publiques, qui ont été élaborés en consultation avec le Département des finances publiques et l'AFRITAC-Ouest.** Un examen réalisé au printemps 2007 reposant sur la méthodologie de l'analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière (ADPRF) a révélé que le Burkina Faso affichait de bons résultats au plan de la crédibilité du budget — à cela près que les projections de recettes étaient trop optimistes — et de celui de sa portée et de sa transparence. Toutefois, les contrôles ex post sont peu efficaces. De plus, les contrôles ex ante pourraient être améliorés; lors d'une récente mission de GFP, le Département des finances publiques a recommandé de simplifier les procédures de dépenses et d'éliminer les contrôles superflus. De même, l'audit de la dette intérieure effectué par les autorités au milieu de 2007 a démontré qu'à cause de ces déficiences des

engagements de dépenses avaient été pris en marge du processus budgétaire et donc entraîné des retards dans les paiements, que les autorités ont entrepris de corriger⁹.

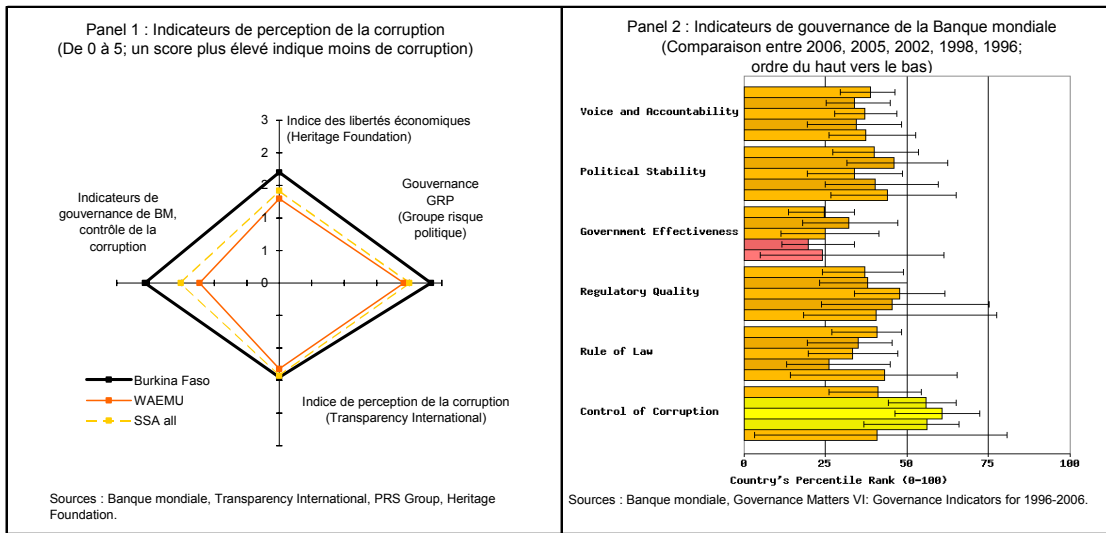
17. Le Burkina Faso se classe plutôt bien au chapitre de la qualité de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, malgré de récents dérapages.

Selon la plupart des indicateurs de gouvernance — efficacité des administrations publiques, corruption, voix et responsabilisation — le Burkina Faso se situe au-dessus de la moyenne de l’UEMOA, de l’Afrique subsaharienne et des autres pays à faible revenu (graphique 10). S’il est difficile d’effectuer des comparaisons annuelles, d’après les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale le classement du Burkina Faso a peu progressé et son score selon l’indice de perception de corruption de *Transparency International* a diminué¹⁰. Les autorités sont conscientes de cette évolution, qu’elles expliquent en partie par des perceptions erronées, et sont déterminées à poursuivre la lutte contre la corruption. Elles ont l’intention de redoubler d’effort en fusionnant trois institutions au sein de l’Autorité supérieure de contrôle d’État (ASCE), qui se penchera sur les activités des organismes publics et supervisera les services d’audit. De plus, contrairement à ses prédécesseurs, l’ASCE aura le pouvoir d’entamer directement des poursuites, et elle publiera des rapports indépendants. Cette nouvelle institution fait partie intégrante de la stratégie des autorités visant à renforcer les contrôles ex post et, par conséquent, la gestion des finances publiques.

⁹ Les paiements ont été effectués uniquement après que ces engagements eurent été révélés par l’audit de la dette. Les retards ne sont pas des arriérés d’après la définition utilisée par le programme, qui reprend celle de l’UEMOA (dépenses approuvées mais non effectuées dans un délai de trois mois).

¹⁰ La note attribuée par *Transparency International* au Burkina Faso est passée de 3,4 en 2005 à 2,9 en 2007 (une note inférieure à 3 indique une perception de corruption généralisée). Toutefois, l’intervalle de confiance est relativement grand, allant de 2,6 à 3,4. À l’échelle africaine, le Burkina Faso s’est classé au 17^e rang sur 52 pays en 2007.

Figure 10. Indicateurs de gouvernance



D. Répercussions sur les politiques à venir

18. **À moyen terme, il est impérieux d'accroître l'efficacité du secteur privé afin de remédier à la surévaluation du TCR et de soutenir la croissance.** Membre d'une union monétaire, le Burkina Faso a un large accès à des devises pour financer les besoins de la balance des paiements. Il est néanmoins capital de régler la question du risque de surévaluation, car elle i) nuit à la compétitivité du secteur des produits échangeables, et ii) contribue à creuser le déficit courant à un niveau pouvant devenir insoutenable. L'appartenance à l'UEMOA exclut la possibilité d'une dépréciation nominale pour contrer les effets de la surévaluation, et il faut donc agir sur les gains de productivité pour compenser la perte de compétitivité. Cela incombe principalement au secteur privé, bien que les réformes du secteur public et l'investissement public axé sur la croissance puissent jouer un rôle en améliorant le climat d'investissement. Étant donné qu'une partie du choc des prix du coton sera vraisemblablement permanent, il est particulièrement important d'accroître la productivité en libéralisant ce secteur. Les autorités considèrent également essentiel d'augmenter la productivité pour stimuler la croissance et s'adapter au choc extérieur.

19. **En raison du risque accru qui pèse sur les perspectives de viabilité de la dette publique extérieure, il est d'autant plus nécessaire de rééquilibrer les finances publiques à moyen terme et, partant, contribuer à réduire les déséquilibres extérieurs.** Pour financer les importantes dépenses prévues par la stratégie de réduction de la pauvreté du Burkina Faso, le rééquilibrage budgétaire devra se traduire par de fortes augmentations des recettes à la faveur des réformes actuelles et envisagées. Les effets de ces réformes ne se feront sentir qu'après un certain temps, ce qui suppose un profil d'ajustement concentré en fin de période. Il sera

également important d'accroître l'efficacité du secteur public afin de créer l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de réduction de la pauvreté sans augmenter le déficit. Les autorités conviennent de la nécessité d'un ajustement budgétaire à moyen terme, mais insistent pour qu'il ne se fasse pas au détriment de la croissance.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Mise en œuvre du programme et politiques pour le reste de 2007

20. **Si certains objectifs budgétaires indicatifs pour la fin juin 2007 ont été manqués de peu, l'objectif relatif au déficit a été atteint.** À la fin juin, les recettes publiques accusaient un écart sur l'objectif de moins de 0,1 % du PIB, mais les dons ont excédé les prévisions de 0,3 % du PIB. S'agissant des dépenses comptabilisées sur la base des engagements, les paiements de biens et services ont été plus importants que prévus en raison de dépenses ponctuelles (par exemple, celles résultant de la décentralisation en cours); du niveau plus élevé des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et de taux d'exécution des dépenses supérieurs aux prévisions jusqu'à la fin juin. Par contre, les dépenses de réduction de la pauvreté ont été légèrement inférieures aux prévisions. Le critère de réalisation à la fin juin lié au déficit budgétaire y compris les dons (sur la base des ordonnancements) a été respecté.

21. **L'objectif de déficit pour 2007 devrait être respecté malgré la baisse des recettes prévues.** La croissance et l'inflation étant inférieures aux prévisions, l'objectif de recettes nominales pour la fin de l'exercice a été revu à la baisse, mais demeure plus élevé qu'en 2006 de 1 point de pourcentage, et excède l'augmentation prévue au programme de 0,2 point de pourcentage (tableau 2). Les dons devraient être supérieurs de 2 % du PIB à la prévision initiale, surtout du fait de l'exécution plus rapide que prévu des projets financés par des dons et du décaissement de certains appuis budgétaires. Par conséquent, l'objectif de déficit, dons inclus, pour la fin de l'exercice devrait être atteint, malgré l'augmentation des dépenses. Celle-ci découle dans une large mesure de projets d'investissement, ainsi que d'une hausse modérée des dépenses courantes, au titre des services publics et des salaires notamment. Les prévisions tiennent également compte des crédits affectés à la recapitalisation de la SOFITEX et aux demandes de remboursement de la TVA.

Tableau 5. Burkina Faso: Statut de la mise en œuvre de la conditionnalité structurelle

Mesure	Échéancier	CR/Repère	Mise en Œuvre
Administration Fiscale			
Utiliser syntax pour créer une liste au sein de la DGE pour les contribuables qui remplissent leur déclaration d'impôts en retard ou ne la font pas pour les principales catégories fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, impôt sur les plus-values et impôt sur les revenus immobiliers, et envoyer des rappels une semaine après la date butoir de la déclaration.	30 juin 2007 (Début)	CR continu	Non respecté; mise en œuvre continue à partir du 1 ^{er} février 2008
Mettre en place un mécanisme pour accélérer les remboursements de la TVA pour que les demandes de remboursements vérifiées soient payées dans les 90 jours.	30 juin 2007	Repère (1 ^{ère} revue)	Non respecté; mis en œuvre au 15 novembre 2007
Administration douanière			
Mettre en œuvre le formulaire de déclaration unique.	30 juin 2007	CR (1 ^{ère} revue)	Non respecté; mis en œuvre au 22 novembre 2007.
Rendre les principaux modules ASYCUDA complètement fonctionnels dans les bureaux informatisés et les rendre opérationnels, en commençant par Ouagadougou	30 septembre 2007	Repère (1 ^{ère} revue)	Non respecté; devrait être respecté au 31 décembre 2007
Mettre en marche une base de données informatisée de valorisation spécifique l'administration douanière dans les bureaux informatisés.	30 septembre 2007	Repère (1 ^{ère} revue)	Respecté
Gestion des finances publiques			
Introduire un système exhaustif pour suivre les dépenses financées par l'étranger.	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ème} revue)	Retards importants jusqu'en au moins 2009.
Politique fiscale			
Soumettre au parlement le code fiscal unique qui consolide toute la législation fiscale.	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ème} revue)	Devrait être respecté
Obtenir du Conseil des Ministres une stratégie de réforme fiscale qui corresponde aux recommandations des services.	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ème} revue)	Retard probable; devrait être respecté à la fin du mois d'avril 2008
Secteur du coton			
Adopter un mécanisme de détermination du prix à la production basé sur une formule qui relie le prix à la production au cours mondial en collaboration avec la Banque mondiale.	30 juin 2007	Repère (1 ^{ère} revue)	Respecté
Approbation par le gouvernement une stratégie de libéralisation de la SOFITEX en collaboration avec la Banque mondiale.	31 décembre 2007	Repère (2 ^{ème} revue)	Devrait être respecté

22. **Des réformes structurelles de l'administration des impôts et des douanes ont été retardées, bien que, sur le fond, les mesures aient souvent été adoptées.** Les retards s'expliquent en partie par la grande envergure du programme de réformes; par exemple, les autorités ont élaboré une stratégie globale de réforme de l'administration fiscale qui s'ajoute aux initiatives du programme. Pour ce qui est de la mise en œuvre de celui-ci, la DGE n'a pas envoyé rapidement les rappels automatiques aux déclarants retardataires et aux non-déclarants à compter de juillet (critère de réalisation structurel continu). Cette mesure sera prise dès février 2008; le directeur de l'informatisation, en poste depuis peu, en supervisera la mise en œuvre. Les autorités ont également reporté les remboursements de la TVA (repère structurel, tableau-texte 5), mais la situation a été rectifiée en novembre 2007 (MPEF, par. 9). Concernant l'administration des douanes, la base de données du fichier valeurs a été introduite comme prévu dans tous les bureaux informatisés. Il s'en est fallu de peu pour que le repère relatif à la formule de déclaration douanière unique soit respecté à la fin juin, son adoption ayant été retardée dans un bureau informatisé et de petits bureaux non informatisés. En novembre 2007, elle était utilisée dans tous les bureaux (MPEF, par. 10). Enfin, le repère structurel relatif à l'opérationnalité complète du système SYDONIA pour la gestion des opérations douanières à Ouagadougou ne sera pas observé avant la fin décembre.

23. **Certaines mesures, relatives à la politique fiscale ou à la gestion des finances publiques, prévues pour 2007, seront vraisemblablement reportées.** Les autorités devraient déposer au Parlement, d'ici décembre 2007, le code unifié des impôts. Cependant, la réalisation du travail technique que requiert la stratégie de réforme fiscale a été plus longue que prévu, et l'approbation par le Conseil des ministres (repère structurel pour la fin décembre) sera probablement retardée jusqu'en avril 2008. Enfin, l'élaboration d'un système de suivi des dépenses financées sur ressources extérieures se heurte à d'importantes difficultés techniques, notamment en ce qui a trait aux interfaces de logiciel, et le système devrait désormais être opérationnel en 2009 (MPEF, par. 20).

24. **Le programme de réforme de la filière coton se déroule comme prévu.** Le mécanisme de détermination des prix à la production a été mis en place en mai (repère structurel observé); de plus, les autorités devraient respecter le repère structurel pour la fin décembre, relatif à l'approbation de la stratégie de libéralisation pour la SOFITEX. Pour ce qui est du mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers, les ajustements de prix ont ralenti après juillet 2007, mais les autorités sont déterminées à assurer la mise en œuvre intégrale du mécanisme en 2008.

B. Politiques économiques et structurelles pour 2008 et à moyen terme

Programme budgétaire pour 2008

25. **Les recettes intérieures devraient diminuer avec le ralentissement de la croissance, mais les dons additionnels et les produits des privatisations donnent une plus grande marge de manœuvre aux autorités :**

- **Perspectives des recettes.** Les recettes fiscales nominales diminueront en raison de la baisse de la production cotonnière et du ralentissement de la croissance (tableau-texte 6); en outre, les autorités entendent réduire l'impôt des sociétés afin d'accroître la compétitivité, ce qui se traduira par un manque à percevoir d'environ 10 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB). En termes relatifs, les recettes prévues représentent toujours 13,6 % du PIB.
- **Dons.** Lorsque le risque de surendettement du Burkina Faso est passé de faible à modéré, les financements de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sont devenus, pour moitié, des dons. D'autres bailleurs de fonds devraient accroître leurs dons. Les autorités s'attendent notamment à recevoir le premier décaissement du don de la MCC. Les dons devraient représenter 7,2 % du PIB en 2008, alors que le niveau prévu dans le programme initial était de 4,7 %.
- **Dépenses.** Les prévisions relatives aux dépenses nominales correspondent sensiblement aux objectifs initiaux, exception faite de l'augmentation des prêts nets suite à la rétrocession d'un prêt concessionnel de l'Agence française de développement pour le fonds de lissage de la filière coton (voir ci-dessous) et au prêt accordé à la compagnie nationale d'électricité pour financer un grand projet d'investissement.
- **Financement intérieur.** Avec la diminution des recettes, la légère augmentation des dépenses et le niveau globalement inchangé du financement extérieur, les besoins de financement intérieur ont augmenté par rapport à l'objectif initial, mais ils sont en grande partie comblés par le produit attendu de la cession de 20 % du capital de l'ONATEL¹¹.

¹¹ Cette vente avait été initialement prévue pour 2007.

Tableau 6. Burkina Faso — Synthèse des opérations de l'État, 2006–08

	2007		2008		2006 Est.	2007		2008	
	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.		Prog.	Proj.	Prog.	Proj.
	(Milliards de FCFA)				(Pourcentage du PIB)				
Total recettes et dons	628	678	683	732	17.8	18.2	20.4	18.2	20.8
Recettes intérieures	450	440	508	478	12.3	13.1	13.3	13.6	13.6
Dons	178	238	175	255	5.6	5.2	7.2	4.7	7.2
Dépenses et prêts nets	841	885	896	924	22.9	24.4	26.7	23.9	26.2
Dépenses courantes	419	447	454	452	12.1	12.2	13.5	12.1	12.9
Dépenses de capital et prêts nets	422	438	443	472	10.9	12.2	13.2	11.8	13.4
Solde global (base engagements)	-213	-207	-213	-192	-5.1	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4
Dons exclus	-391	-445	-388	-447	-10.7	-11.3	-13.4	-10.3	-12.7

Sources : Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

26. L'orientation budgétaire prévue s'efforce de concilier la réduction du déficit et le maintien des dépenses en dépit de la diminution des recettes.

Normalement, en présence d'un risque accru de surendettement, il serait préférable d'affecter les dons additionnels découlant de la révision de ce risque (environ 1¼ % du PIB) à la réduction du déficit budgétaire (dons inclus), qui, initialement, s'établissait à 5,7 % du PIB pour 2008. Toutefois, l'ajustement à une diminution nominale des recettes nécessiterait une compression des dépenses, ce qui exacerberait l'impact négatif sur la croissance et pourrait compromettre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi les autorités ont convenu d'utiliser environ le quart des dons supplémentaires pour réduire le déficit de 2008 à 5,4 % du PIB; le reste des dons servira à compenser les pertes de recettes et permettra une légère augmentation des prêts nets.

Réformes budgétaires structurelles

27. En 2008, la réforme de l'administration fiscale sera axée sur la consolidation de la réforme de la DGE. Par exemple, la mise en place d'un système de rappels automatiques pour les non-déclarants et les contrôles fiscaux ponctuels devraient amener le taux de non-déclaration sous les 5 % en 2008, ce qui serait conforme aux bonnes pratiques internationales (MPEF, par. 17). De même, grâce aux nouvelles modalités de remboursement de la TVA et à l'affectation de ressources budgétaires suffisantes, il ne devrait plus y avoir de retards de remboursement. Les nouvelles mesures destinées à renforcer l'administration fiscale en 2008 comprennent une révision de la réglementation pour que la DGE et la DME se concentrent sur les 500 et 1500 plus gros contribuables de leurs sphères respectives et que les petits contribuables soient soumis à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA (repère

structurel pour la fin juin)¹²; et la suppression des retenues à la source pour les grands contribuables.

28. La réforme de l'administration des douanes, prévue pour 2008, visera à réduire les contacts directs entre les fonctionnaires des douanes et les négociants.

Il est important de bien choisir le régime douanier, une tâche qui doit être effectuée par le module de sélection de SYDONIA et non par les agents des douanes. Les autorités ont accepté de limiter à moins 10 % les cas où le circuit recommandé par SYDONIA ne serait pas suivi, et programmeront le module de sélection de manière à ce qu'au moins 50 % des déclarations empruntent les circuits vert et bleu, afin que les agents des douanes se concentrent sur les déclarations à risque élevé et que la charge administrative des importateurs soit réduite (repère structurel pour la fin septembre). Les autorités ont l'intention de tirer profit de la base de données du fichier valeurs mise en place en 2007 afin de la relier à SYDONIA et de l'utiliser pour le calcul des droits et l'évaluation des risques dans le module de sélection.

29. Pour pouvoir réaliser les objectifs de recettes ambitieux fixés pour 2009 et les années suivantes, un programme de réforme de la politique fiscale doit être approuvé par le Parlement en 2008-09.

Ce programme reposera sur le travail de la mission de politique fiscale effectuée au Burkina Faso par le Département des finances publiques en novembre et décembre 2007. Il vise à élargir l'assiette des principaux impôts, à éliminer les impôts de faible rendement et à simplifier le régime fiscal. Les autorités ont décidé de faire passer l'impôt des sociétés de 35 % à 30 % dans le cadre du budget 2008, un taux qui se rapproche de ceux observés dans les pays voisins. Il leur sera cependant plus difficile d'abaisser de nouveau les taux d'imposition. Compte tenu du délai de rédaction des textes et du calendrier législatif, l'avant-projet de loi sur la réforme fiscale sera déposé au Parlement d'ici la fin décembre 2008 (repère structurel), et le gros de la réforme ne devrait entrer en vigueur qu'en 2010. Les principales mesures fiscales seront toutefois incluses dans le budget 2009, qui devrait être déposé au Parlement en septembre 2008 (repère structurel).

30. Afin d'améliorer la gestion des finances publiques, le programme mettra l'accent sur le renforcement de l'exécution budgétaire, les contrôles ex post et le suivi de la dépense en 2008. Pour accélérer le processus de paiement, les autorités examineront les contrôles ex ante en place et la possibilité d'éliminer les procédures superflues, et elles prévoient établir un plan d'action d'ici la fin décembre 2008 (MPEF, par. 19, repère structurel). En rationalisant ces contrôles et en les rendant plus efficaces, les autorités amélioreraient l'exécution du budget et combleraient les lacunes identifiées par la mission de gestion des finances publiques, effectuée récemment par le Département des finances publiques. En outre, au terme d'un audit de la dette

¹² Les contribuables seraient classés uniquement en fonction du chiffre d'affaires et les petits contribuables ne seraient plus assujettis à la TVA.

intérieure, les autorités ont constaté qu'un renforcement des contrôles ex ante est nécessaire pour s'assurer que les ministères n'ordonnent pas de dépenses en dehors du budget. La nouvelle institution de contrôle et de surveillance (ASCE) contribuera à renforcer les contrôles ex post. Les autorités prévoient d'établir un plan d'action pour l'intensification des activités d'audit, d'assurer un financement suffisant dans le budget de 2009, et d'établir les modalités de publication des rapports d'audit et de suivi systématique. Un système exhaustif de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté devrait être mis en œuvre d'ici la fin juin 2008 (repère structurel)¹³.

Filière coton

31. **Les autorités collaborent avec les parties prenantes afin de rétablir la viabilité financière de la filière coton.** En raison de la répercussion limitée de la baisse des prix mondiaux du coton sur les producteurs, les sociétés d'égrenage ont subi d'importantes pertes financières. Afin de les aider à redevenir viables, les autorités ont mis en place pour la campagne 2007-08 un nouveau mécanisme qui relie le prix plancher à la production aux cours mondiaux du coton (moyenne mobile centrée sur cinq ans) avec une décote de 5,1 %. Ainsi, le prix plancher à la production est passé de 165 à 145 FCFA le kilo de 2006-07 à 2007-08. Si les prix se maintiennent au niveau actuel dans les prochains mois, ces sociétés pourraient retrouver leur seuil de rentabilité durant la campagne 2007-08, et les producteurs pourraient toucher une petite prime correspondant à l'écart entre le prix plancher et le prix de vente effectif.

32. **Les autorités ont pris des mesures pour recapitaliser la SOFITEX, et à terme elles entendent réduire la participation de l'État.** Les fonds nécessaires à la recapitalisation devraient totaliser 34 milliards de FCFA (1 % du PIB) en 2007. En collaboration avec la Banque mondiale et d'autres bailleurs, le gouvernement a entrepris d'élaborer une stratégie visant à assurer la relance de la SOFITEX, à en augmenter la productivité et à réduire le rôle de l'État dans ce secteur (repère structurel pour la fin décembre 2007). Il importe d'améliorer davantage le mécanisme de détermination des prix, notamment pour assurer la viabilité du fonds de lissage créé par l'association interprofessionnelle avec l'assistance des bailleurs. Pour que le fonds demeure capitalisé, l'écart entre le prix producteur plancher et la moyenne mobile des prix mondiaux pourrait être fixé en fonction de sa situation financière. Des spécialistes poursuivent les travaux à cet égard, notamment sur les mesures à prendre pour atténuer l'impact sur la production de coton et les revenus des producteurs.

Autres réformes structurelles

33. **La réforme du secteur financier revêtira une importance accrue, et pourra s'appuyer sur les PESF régional et national.** Le système financier est généralement

¹³ Cela permettra également de réévaluer les objectifs pour cette catégorie de dépenses.

stable et relativement efficace et rentable; de plus, la qualité du portefeuille de prêts des banques burkinabé est supérieure à la moyenne de l'UEMOA. Toutefois, les indicateurs de solidité bancaire se sont détériorés : selon le récent PESF régional, le ratio de fonds propres pondérés du Burkina Faso a considérablement diminué, conséquence des difficultés récentes de la filière coton et de la fragilité du bilan des nouvelles banques. En outre, les difficultés d'accès au financement entravent l'essor des entreprises. Le développement du secteur financier vise à renforcer les segments des banques et des assureurs; à rendre le crédit plus accessible aux populations rurales, au secteur immobilier et aux PME; et à améliorer le système judiciaire en matière de crédit. Enfin, le PESF du Burkina Faso permettra également d'examiner l'application des normes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

IV. QUESTIONS ET RISQUES LIÉS AU PROGRAMME

34. **En raison de l'augmentation prévue du déficit courant résultant de la forte baisse de la production cotonnière et du renchérissement du pétrole, les autorités demandent une augmentation de l'accès aux ressources du FMI de 15 % de la quote-part.** Le déficit courant prévu pour 2008 devrait dépasser d'environ 35 milliards de FCFA (quelque 1 % du PIB) la prévision initiale. L'augmentation demandée permettrait d'amortir la ponction des réserves nécessaire pour financer l'augmentation du déficit. Les prévisions actuelles laissent entrevoir des écarts de financement modérés à moyen terme. Cette augmentation, qui s'ajoute à l'accès déjà approuvé dans le cadre du programme pour 10 % de la quote-part, porterait l'accès total à 25 % de la quote-part, soit en-dessous de la norme de 35 % pour les pays qui ont conclu un cinquième accord au titre de la FRPC. L'augmentation ne devrait pas avoir de retombées négatives sur la capacité du Burkina Faso à rembourser sa dette au FMI.

35. **Les services proposent de remplacer la base des ordonnancements par la base des engagements dans la définition du critère de réalisation lié au déficit global (dons inclus).** Des données de meilleure qualité sont disponibles pour les calculs sur la base engagements.

36. **Pour maintenir le programme sur la bonne voie, la mise en œuvre des réformes de l'administration des recettes et l'élaboration de la réforme de la politique fiscale doivent se produire en temps opportun.** La réforme de l'administration des recettes modifie en profondeur les pratiques de travail, qui seront informatisées, et ouvre la voie à la détermination de l'impôt par le contribuable. Les changements nécessaires pourraient mettre à l'épreuve la capacité institutionnelle des organismes chargés de l'administration des recettes. Pour ce qui est de la réforme de la politique fiscale, des retards dans la formulation de propositions concrètes pourraient compromettre la réalisation des objectifs budgétaires pour 2009.

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

37. **Malgré un contexte macroéconomique difficile en 2006 et 2007, la mise en œuvre des politiques a été solide dans l'ensemble.** Confrontées à la crise de la filière coton, à la montée des prix du pétrole et à d'autres difficultés, les autorités ont pris les mesures d'ajustement qui s'imposaient. Le nouveau mécanisme de détermination des prix du coton à la production est décisif pour permettre aux sociétés d'égrenage de recouvrer leur viabilité. Jusqu'au récent renchérissement du pétrole, les autorités ont toujours ajusté les prix intérieurs des produits pétroliers et relevé les tarifs d'électricité pour limiter les subventions. L'orientation budgétaire cadre avec les objectifs du programme; en revanche, les efforts de mobilisation des recettes n'ont pas été à la hauteur des anticipations.

38. **Le TCR semble quelque peu surévalué, mais les déséquilibres extérieurs sont modestes.** Ce dernier phénomène s'explique par des mesures d'ajustement généralement appropriées, l'accès aux réserves de l'UEMOA, et le fait que la valeur du franc CFA semble globalement appropriée dans le contexte de l'UEMOA d'après l'évaluation effectuée lors des dernières consultations au titre de l'article IV pour la zone.

39. **Les résultats budgétaires ont été contrastés au premier semestre de 2007.** Le critère de réalisation relatif au déficit global a été observé; les objectifs indicatifs liés aux recettes et aux dépenses de réduction de la pauvreté ont été manqués de peu. Pour le programme de réformes structurelles, la plupart des mesures ont été prises, en dépit de quelques retards. Les autorités demandent une dérogation pour les deux critères de réalisation relatifs à l'administration des impôts et des douanes; la mesure de réforme douanière a depuis été prise, alors que la mesure de réforme fiscale le sera en février 2008, sous la surveillance du nouveau responsable de l'informatisation. Le mécanisme de détermination des prix du coton à la production — un important repère structurel — a été mis en place comme prévu. Les autorités devraient chercher à accélérer le programme de réformes structurelles.

40. **L'orientation budgétaire pour 2008 s'efforce de concilier l'ajustement à une détérioration des perspectives de viabilité de la dette et la nécessité de protéger les dépenses dans une conjoncture économique défavorable.** Les dons additionnels de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, qui s'expliquent par le risque modéré de surendettement du Burkina Faso, ont considérablement facilité la tâche des autorités dans cette démarche. De nouvelles réductions du déficit budgétaire (dons inclus) seront nécessaires afin que le ratio VAN de la dette/exportations se stabilise en-dessous du seuil indicatif.

41. **Les services appuient la demande d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI présentée par les autorités.** Avec le recul des exportations de coton et l'augmentation des importations de produits pétroliers, l'année 2008 s'annonce difficile pour l'économie burkinabè. Si les ponctions de réserves qui

devraient en résulter ne menacent pas la stabilité économique, les autorités seraient toutefois avisées de tirer sur les ressources du FMI pour gérer cette situation. De plus, une augmentation de l'accès pourrait aider les autorités à mobiliser des ressources supplémentaires auprès des bailleurs de fonds.

42. **Le programme de réformes structurelles pour 2008 vise principalement à accroître les recettes.** Les efforts de consolidation de l'informatisation de l'administration fiscale et douanière, qui consistent à intégrer de nouveaux outils aux méthodes de travail, exigeront d'importantes ressources d'encadrement et toute contrainte dans ce domaine risque de compromettre la mise en œuvre du programme. La réalisation des objectifs de recettes ambitieux à compter de 2009 passe également par une réforme de la politique fiscale; les autorités prévoient de la programmer en 2008 et l'appliquer en 2009-10. Dans ce contexte, il est regrettable que la réduction de l'impôt sur les sociétés n'ait pas fait partie d'un programme plus vaste de réformes car cela retire un élément de la réforme qui est perçu de façon positive.

43. **La stratégie de renforcement des finances publiques élaborée par les autorités est louable, mais il pourrait être nécessaire de hiérarchiser les mesures compte tenu des contraintes financières.** L'audit de la dette intérieure effectué par les autorités a mis en lumière des lacunes dans le système de dépenses, que l'on s'efforce de combler. Les services du FMI saluent l'étude entreprise par les autorités pour accélérer le processus de paiement et éliminer les contrôles superflus. Vu l'ampleur du programme de réformes, il importe que les autorités se concentrent sur les éléments prioritaires.

44. **La réalisation des réformes de la filière coton est prioritaire.** Après la recapitalisation de la SOFITEX et l'instauration d'un nouveau mécanisme de détermination des prix à la production en 2007, il faudra avant tout consolider les réformes et poursuivre le désengagement de l'État en 2008. La Banque mondiale et d'autres bailleurs jouent un rôle de premier plan à cet égard et aideront les autorités à améliorer la conception du fonds de lissage et la stratégie de libéralisation.

45. **Les autorités entendent améliorer la gouvernance et le climat des affaires.** Au chapitre de la gouvernance, la fusion des organismes responsables du contrôle financier au sein d'une entité indépendante dotée de pouvoirs accrus est prometteuse. Il importera d'affecter davantage de ressources à cet organisme et il convient de saluer le fait qu'il puisse directement engager des poursuites et publier des rapports à titre indépendant. Une plus grande transparence des pouvoirs publics grâce à la publication de rapports d'exécution budgétaire serait bénéfique. Il convient également de saluer le travail conjoint des autorités avec la Banque mondiale afin d'améliorer les indicateurs *Doing Business* relatifs au Burkina Faso, travail qui doit se poursuivre pour accroître la compétitivité.

46. **Les résultats du programme appuyé par la FRPC ont été satisfaisants.** Dans ce contexte, et sur la base des politiques énoncées par les autorités dans leur lettre

d'intention, les services du FMI recommandent que leur demande de dérogation soit acceptée et que la première revue au titre de l'accord FRPC soit achevée.

47. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu conformément à la décision du 15 juillet 2002 du Conseil d'administration sur les cycles de consultation.

Tableau 1. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2004–12.

	2004	2005	2006	2007		2008		2009		2010		2011	2012
	Est.	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
PIB et prix													
PIB à prix constants	4.6	7.1	5.5	6.5	4.2	6.3	4.5	6.1	6.3	5.8	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	3.9	2.4	2.5	2.5	-0.5	2.3	1.6	2.4	2.6	2.5	2.5	2.3	2.3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.4	6.4	2.4	2.0	-0.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.7	4.5	1.5	2.0	0.9	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit													
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	1.3	12.7	1.8	-12.2	-3.4	10.0	9.5	6.9	10.0	5.2	7.1	9.8	9.5
Crédit à l'Etat ²	-3.7	0.9	-6.5	-20.9	-12.4	1.1	3.0	-2.1	-1.5	0.0	-1.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé ²	6.1	14.9	11.2	8.7	9.6	8.9	7.4	8.9	11.4	5.2	8.1	9.8	9.5
Monnaie au sens large (M2)	-7.2	-3.8	10.2	9.1	15.8	8.7	6.2	8.6	9.0	8.4	8.6	8.4	8.4
Vélocité (PIB/M2)	4.3	4.9	4.8	4.8	4.3	4.8	4.3	4.8	4.3	4.8	4.3	4.3	4.3
Secteur extérieur													
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	36.3	-2.4	26.1	10.3	-3.8	10.8	1.3	7.1	22.0	8.6	11.0	7.8	5.7
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	22.1	8.6	8.5	5.6	5.9	8.1	12.8	6.2	6.8	6.2	5.7	5.7	5.3
Termes de l'échange	11.0	-23.9	3.7	4.7	-2.9	0.2	-6.1	0.8	2.5	1.1	1.2	0.1	-0.4
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.5	2.9	0.2
Cours mondial du coton (\$EU cents/livre) ³	62.0	55.2	58.1	61.7	60.5	62.2	61.0	62.8	61.5	63.3	62.0	62.5	63.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU/baril) ³	37.8	53.4	64.3	60.8	71.3	64.8	88.5	64.5	83.0	64.3	81.0	80.5	80.3
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Investissement brut	15.3	19.8	16.3	23.2	18.4	23.3	19.1	23.4	19.4	22.8	19.9	19.8	19.9
Etat	7.7	7.6	7.9	8.6	9.1	8.3	9.0	8.4	8.8	8.1	8.9	8.8	8.8
Secteur non public	7.6	12.2	8.3	14.5	9.3	15.0	10.2	15.0	10.6	14.7	11.0	11.0	11.0
Epargne intérieure brute	1.8	5.2	3.3	9.4	3.8	10.2	2.9	10.6	4.7	10.5	6.1	6.6	7.1
Epargne de l'Etat	2.5	1.5	1.1	4.9	0.6	5.9	1.1	7.0	2.8	7.2	3.2	3.7	4.0
Epargne hors Etat	-0.7	3.7	2.2	4.5	3.3	4.3	1.8	3.6	1.8	3.3	2.9	2.9	3.1
Epargne nationale brute	4.9	8.4	6.7	12.5	8.4	12.8	6.9	13.3	7.3	12.9	8.4	8.5	9.0
Finances de l'administration centrale													
Recettes courantes	12.8	12.3	12.3	13.1	13.3	13.6	13.6	14.5	14.6	14.9	15.0	15.4	15.8
Dont: recettes fiscales	11.8	11.4	11.3	12.0	12.2	12.4	12.6	13.3	13.6	13.7	13.9	14.3	14.7
Total dépenses	21.4	21.7	22.9	24.4	26.7	23.9	26.2	23.8	24.6	23.6	24.7	24.5	24.6
Dont: dépenses courantes	10.5	11.2	12.1	12.2	13.5	12.1	12.9	11.8	12.0	12.1	12.1	12.0	12.0
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-8.6	-9.4	-10.7	-11.3	-13.4	-10.3	-12.7	-9.2	-10.0	-8.7	-9.7	-9.1	-8.8
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-4.3	-4.9	-5.1	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9	-3.7
Solde budgétaire global, dons inclus (base ordonnancement)	-4.0	-4.8	-4.4	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9	-3.7
Financement intérieur	-0.4	-0.5	-1.4	1.5	3.3	0.2	1.5	-0.4	-0.3	0.0	-0.2	0.0	0.0
Secteur extérieur													
Exportations de biens et de services	10.7	10.0	11.7	11.9	10.7	12.1	10.3	12.0	11.4	12.0	11.7	11.7	11.5
Importations de biens et de services	24.3	24.6	24.6	25.6	25.4	25.2	26.6	24.7	26.1	24.3	25.4	24.8	24.2
Solde transactions courantes (transferts officiels courants exclus)	-13.4	-14.6	-12.5	-13.8	-14.1	-13.4	-16.0	-12.8	-14.5	-12.4	-13.8	-13.0	-12.5
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclus)	-10.4	-11.4	-9.6	-10.6	-10.1	-10.5	-12.2	-10.0	-12.1	-9.9	-11.5	-11.3	-10.8
Indicateurs d'endettement													
Dettes extérieures	41.2	37.6	19.9	20.7	20.9	24.4	23.6	27.5	26.5	29.5	28.7	29.7	30.9
VAN dette extérieure	18.1	19.0	10.6	12.2	11.5	14.3	13.1	16.2	14.8	17.3	16.1	17.0	17.8
VAN dette extérieure en pourcentage des exportations	164.4	185.4	88.1	101.0	104.6	116.6	124.2	132.8	127.6	141.2	135.8	142.9	152.1
VAN dette extérieure en pourcentage des recettes	141.6	154.2	86.1	93.8	86.5	105.9	96.6	111.3	101.7	115.7	107.8	110.4	112.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	2,698	2,959	3,199	3,451	3,317	3,751	3,521	4,074	3,840	4,415	4,169	4,521	4,902

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 07/153, 9 mai 2007.² En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période³ Hors dons IADM.

Tableau 2. Burkina Faso: Opérations Consolidées du Gouvernement Central, 2005-12

	2004	2005	2006	2007			2008			2009		2010		2011	2012			
	Est.	Est.	Est.	June		December	March	June	Sep.	December		Proj. ¹	Proj.	Proj. ¹	Proj.			
				Prog. ¹	Prel.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj. ¹	Proj.							
	(Milliards de FCFA)																	
Total recettes et dons	461.8	496.7	570.1	340.2	346.4	628.4	678.3	160.8	399.1	593.5	683.3	732.4	775.0	772.5	854.8	859.5	932.7	1,022
Total recettes	344.5	365.2	392.4	230.1	228.1	450.4	440.3	101.7	247.4	358.6	508.4	477.6	591.9	559.8	660.0	624.1	695.7	774.6
Recettes fiscales	318.2	336.8	362.3	214.8	210.5	413.5	404.4	94.7	230.3	333.8	466.8	444.7	543.0	520.7	605.0	579.9	645.9	718.6
Revenu et bénéfices	72.8	79.7	85.7	58.7	59.1	99.6	100.4	24.8	60.3	87.3	112.4	116.3	132.1	138.1	148.6	155.8	175.4	197.5
Biens et services intérieurs	177.3	185.8	194.3	112.8	108.1	224.4	222.6	52.9	128.7	186.6	253.6	248.5	294.4	289.2	327.4	321.0	356.6	395.5
Commerce international	57.0	60.7	71.3	35.8	37.2	73.3	70.2	13.5	32.9	47.7	82.5	63.6	95.0	74.1	104.9	81.4	89.5	98.0
Autres	11.1	10.5	11.0	7.5	6.1	16.2	11.1	3.4	8.4	12.2	18.3	16.2	21.5	19.2	24.1	21.7	24.4	27.5
Recettes non fiscales	26.3	28.4	30.1	15.3	17.6	36.9	35.9	7.0	17.1	24.7	41.6	33.0	48.9	39.2	55.0	44.2	49.7	56.0
Dons (hors IADM)	117.3	131.5	177.6	110.0	118.4	178.0	238.0	59.1	151.7	234.9	174.8	254.8	183.1	212.6	194.8	235.4	237.1	247.4
Projet	70.3	73.8	120.0	54.8	71.1	108.5	142.1	43.6	90.3	158.9	109.1	162.0	112.3	159.8	128.6	182.6	203.3	209.7
MCC				0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0	3.0	0.0	23.9	0.0	47.5	0.0	47.2	46.8	46.4
Programme	47.1	57.8	57.6	55.2	47.3	69.5	95.9	15.5	61.4	76.0	65.8	92.8	70.8	52.8	66.2	52.8	33.8	37.7
Dépenses et prêts nets ²	577.0	642.0	733.7	420.1	459.8	841.5	885.2	190.6	470.6	696.3	896.3	924.3	968.4	943.6	1,044	1,029	1,109	1,206
Dépenses courantes	284.5	332.4	386.4	222.8	246.7	419.5	447.3	100.2	255.4	342.4	453.6	452.5	482.5	462.7	534.9	503.1	542.9	589.7
Traitements et salaires	119.0	141.4	159.9	89.3	89.2	182.7	187.9	48.4	100.7	145.3	189.1	193.7	195.7	199.7	219.4	216.8	235.1	254.9
Biens et services	62.9	75.3	82.2	48.3	64.3	93.4	99.1	21.1	62.3	83.4	95.4	104.5	106.0	99.8	118.9	108.6	118.7	129.7
Paiement d'intérêts	19.1	18.2	17.3	4.1	5.2	8.2	10.3	2.5	7.7	9.0	14.6	13.1	17.4	19.9	19.9	22.5	21.0	23.2
Transferts courants	83.5	97.6	126.9	81.1	88.0	135.2	149.9	28.2	84.7	104.7	154.5	141.2	163.4	143.3	176.7	155.2	168.1	182.0
Dépenses de capital	297.8	322.7	361.9	199.0	209.9	424.9	433.2	85.0	205.8	337.8	445.8	450.3	487.9	482.9	511.0	528.1	567.9	618.0
Financées sur l'intérieur	147.3	148.2	157.4	86.0	88.5	183.6	190.5	24.4	80.9	142.8	177.5	177.0	211.6	177.0	235.7	202.7	221.9	257.6
Financées sur l'extérieur	150.5	174.6	204.5	113.0	121.4	241.3	242.7	60.6	124.9	195.0	268.3	273.3	276.3	305.9	275.3	325.4	345.9	360.4
MCC				0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0	3.0	0.0	23.9	0.0	47.5	0.0	47.2	46.8	46.4
Prêts nets	-5.4	-13.2	-14.6	-1.8	3.2	-2.9	4.7	5.4	9.4	16.1	-3.0	21.5	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements, hors IADM)	-115.2	-145.3	-163.6	-79.9	-113.4	-213.0	-206.9	-29.8	-71.5	-102.8	-213.1	-191.9	-193.4	-171.2	-189.1	-169.7	-176.0	-183.7
Hors dons	-232.5	-276.8	-341.3	-189.9	-231.7	-391.1	-444.9	-88.9	-223.2	-337.7	-387.9	-446.7	-376.5	-383.8	-383.9	-405.2	-413.1	-431.1
Dépenses engagées non ordonnancées	7.4	3.6	23.4	0.0	50.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors IADM)	-107.8	-141.7	-140.3	-79.9	-63.1	-213.0	-206.9	-29.8	-71.5	-102.8	-213.1	-191.9	-193.4	-171.2	-189.1	-169.7	-176.0	-183.7
Hors dons	-225.1	-273.3	-317.9	-189.9	-181.5	-391.1	-444.9	-88.9	-223.2	-337.7	-387.9	-446.7	-376.5	-383.8	-383.9	-405.2	-413.1	-431.1
Ajustement base caisse	1.1	21.6	13.8	0.0	-27.1	-15.0	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses ordonnancées non mandatées	0.0	-38.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	1.4	6.3	6.9	0.0	0.7	-10.0	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	-0.3	15.3	6.9	0.0	11.1	-5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-106.7	-120.1	542.5	-79.9	-90.2	-228.0	-216.9	-29.8	-71.5	-102.8	-213.1	-191.9	-193.4	-171.2	-189.1	-169.7	-176.0	-183.7
Solde global (base caisse, hors IADM)	-106.7	-120.1	-126.4	-79.9	-90.2	-228.0	-216.9	-29.8	-71.5	-102.8	-213.1	-191.9	-193.4	-171.2	-189.1	-169.7	-176.0	-183.7
Hors dons	-224.0	-251.7	-304.1	-189.9	-208.6	-406.1	-454.9	-88.9	-223.2	-337.7	-387.9	-446.7	-376.5	-383.8	-383.9	-405.2	-413.1	-431.1
Financement	108.4	121.6	131.9	79.9	85.6	227.3	216.9	29.8	71.5	102.8	211.5	183.4	191.9	169.7	188.4	169.0	176.0	183.7
Etranger	118.5	136.1	123.9	62.0	42.5	174.9	107.3	15.4	43.4	92.1	203.3	131.1	208.0	181.5	188.4	178.2	176.0	183.7
Tirages	119.9	136.6	133.2	69.5	50.3	189.5	122.8	17.0	50.7	102.3	210.7	145.7	215.5	197.1	195.6	193.5	190.2	201.0
Prêts projets	79.8	100.8	89.9	58.2	50.3	132.8	100.6	17.0	50.7	73.5	159.2	111.2	164.0	146.1	146.7	142.8	142.7	150.8
Aide ajustement	40.1	35.8	43.3	11.3	0.0	56.7	22.3	0.0	0.0	28.8	51.5	34.4	51.5	51.0	48.9	50.7	47.6	50.3
Amortissement	-26.2	-24.5	-24.7	-7.5	-7.8	-14.6	-15.6	-1.6	-7.3	-10.2	-16.0	-14.6	-15.7	-15.6	-14.9	-15.3	-14.2	-17.3
Allègement de la dette (IADM excl.)	24.8	24.0	15.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.6	0.0	8.3	0.0	7.6	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	-10.0	-14.5	8.0	17.9	43.1	52.4	109.7	14.4	28.1	10.7	8.3	52.3	-16.1	-11.8	0.0	-9.2	0.0	2.0
Dont: privatization receipts	7.3	0.0	0.5	190.8	144.3	190.8	144.3	145.3	146.3	147.3	0.0	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.0
Secteur bancaire	-24.9	5.6	15.0	-120.9	-103.7	-138.3	-83.4	-5.4	38.0	-4.7	8.3	23.3	-16.1	-11.8	0.0	-9.2	0.0	0.0
Banque centrale	-28.8	28.0	17.4	-120.9	-83.6	-138.3	-83.4	-5.4	38.0	-4.7	22.4	41.6	-0.1	28.0	0.0	-9.2	0.0	0.0
Banques commerciales	3.9	-22.4	-2.4	0.0	-20.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-14.1	-18.3	-16.0	-39.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	14.9	-20.2	-7.0	138.8	146.8	190.8	193.0	19.8	-9.9	15.4	0.0	29.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-1.7	-1.5	-5.4	0.0	4.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	8.5	1.5	1.5	0.8	0.7	0.0	0.0
Financement possible identifié, dont:	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement résiduel	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	8.5	1.5	1.5	0.8	0.7	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>																		
Allègement IADM ³	0.0	0.0	669.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont: FMI	0.0	0.0	54.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements, hors IADM)	-115.2	-145.3	-163.6	-79.9	-113.4	-213.0	-206.9	-29.8	-71.5	-102.8	-213.1	-191.9	-193.4	-171.2	-189.1	-169.7	-176.0	-183.7
Hors dons	-232.5	-276.8	-341.3	-189.9	-231.7	-391.1	-444.9	-88.9	-223.2	-337.7	-387.9	-446.7	-376.5	-383.8	-383.9	-405.2	-413.1	-431.1
Financement extérieur, FMI exclus	-2.3	-13.3	-2.0	18	43	52.8	110.1	14	28	11	8	52.3	-16.1	-11.8	0.6	-8.6	1.8	3.4
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, dont:	145																	

Tableau 2. Burkina Faso: Operations Consolidées du Gouvernement Central, 2005–12 (Fin)

	2004	2005	2006	2007		2008		2009		2010	2011	2012
	Est.	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹
	(En pourcentage du PIB)											
Total recettes et dons	17.1	16.8	17.8	18.2	20.4	18.2	20.8	19.0	20.1	19.4	20.6	20.8
Total recettes	12.8	12.3	12.3	13.1	13.3	13.6	13.6	14.5	14.6	14.9	15.0	15.4
Recettes fiscales	11.8	11.4	11.3	12.0	12.2	12.4	12.6	13.3	13.6	13.7	13.9	14.3
Revenu et bénéfices	2.7	2.7	2.7	2.9	3.0	3.0	3.3	3.2	3.6	3.4	3.7	3.9
Biens et services intérieurs	6.6	6.3	6.1	6.5	6.7	6.8	7.1	7.2	7.5	7.4	7.7	7.9
Commerce international	2.1	2.1	2.2	2.1	2.1	2.2	1.8	2.3	1.9	2.4	2.0	2.0
Autres	0.4	0.4	0.3	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
Recettes non fiscales	1.0	1.0	0.9	1.1	1.1	1.1	0.9	1.2	1.0	1.2	1.1	1.1
Dons (hors IADM)	4.3	4.4	5.6	5.2	7.2	4.7	7.2	4.5	5.5	4.4	5.6	5.2
Projet	2.6	2.5	3.8	3.1	4.3	2.9	4.6	2.8	4.2	2.9	4.4	4.5
MCC			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	1.2	0.0	1.1
Programme	1.7	2.0	1.8	2.0	2.9	1.8	2.6	1.7	1.4	1.5	1.3	0.7
Dépenses et prêts nets ²	21.4	21.7	22.9	24.4	26.7	23.9	26.2	23.8	24.6	23.6	24.7	24.6
Dépenses courantes	10.5	11.2	12.1	12.2	13.5	12.1	12.9	11.8	12.0	12.1	12.1	12.0
Traitements et salaires	4.4	4.8	5.0	5.3	5.7	5.0	5.5	4.8	5.2	5.0	5.2	5.2
Biens et services	2.3	2.5	2.6	2.7	3.0	2.5	3.0	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6
Païement d'intérêts	0.7	0.6	0.5	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Intérieurs	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
Extérieurs	0.5	0.4	0.4	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3
Transferts courants	3.1	3.3	4.0	3.9	4.5	4.1	4.0	4.0	3.7	4.0	3.7	3.7
Dépenses de capital	11.0	10.9	11.3	12.3	13.1	11.9	12.8	12.0	12.6	11.6	12.7	12.6
Financées sur l'intérieur	5.5	5.0	4.9	5.3	5.7	4.7	5.0	5.2	4.6	5.3	4.9	4.9
Financées sur l'extérieur	5.6	5.9	6.4	7.0	7.3	7.2	7.8	6.8	8.0	6.2	7.8	7.7
MCC			0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	0.0	1.2	0.0	1.1	1.0
Prêts nets	-0.2	-0.4	-0.5	-0.1	0.1	-0.1	0.6	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements, hors IADM)	-4.3	-4.9	-5.1	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Hors dons	-8.6	-9.4	-10.7	-11.3	-13.4	-10.3	-12.7	-9.2	-10.0	-8.7	-9.7	-9.1
Dépenses engagées non ordonnancées	0.3	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors IADM)	-4.0	-4.8	-4.4	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Hors dons	-8.3	-9.2	-9.9	-11.3	-13.4	-10.3	-12.7	-9.2	-10.0	-8.7	-9.7	-9.1
Ajustement base caisse	0.0	0.7	0.4	-0.4	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.0	-4.1	17.0	-6.6	-6.5	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Solde global (base caisse, hors IADM)	-4.0	-4.1	-4.0	-6.6	-6.5	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Hors dons	-8.3	-8.5	-9.5	-11.8	-13.7	-10.3	-12.7	-9.2	-10.0	-8.7	-9.7	-9.1
Financement	4.0	4.1	4.1	6.6	6.5	5.6	5.2	4.7	4.4	4.3	4.1	3.9
Etranger	4.4	4.6	3.9	5.1	3.2	5.4	3.7	5.1	4.7	4.3	4.3	3.9
Tirages	4.4	4.6	4.2	5.5	3.7	5.6	4.1	5.3	5.1	4.4	4.6	4.2
Prêts projets	3.0	3.4	2.8	3.8	3.0	4.2	3.2	4.0	3.8	3.3	3.4	3.2
Aide ajustement	1.5	1.2	1.4	1.6	0.7	1.4	1.0	1.3	1.3	1.1	1.2	1.1
Amortissement	-1.0	-0.8	-0.8	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4
Allègement de la dette (IADM excl.)	0.9	0.8	0.5	0.0	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0
Financement intérieur	-0.4	-0.5	0.2	1.5	3.3	0.2	1.5	-0.4	-0.3	0.0	-0.2	0.0
Dont: privatization receipts	0.3	0.0	0.0	5.5	4.4	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur bancaire	-0.9	0.2	0.5	-4.0	-2.5	0.2	0.7	-0.4	-0.3	0.0	-0.2	0.0
Banque centrale	-1.1	0.9	0.5	-4.0	-2.5	0.6	1.2	0.0	0.7	0.0	-0.2	0.0
Banques commerciales	0.1	-0.8	-0.1	0.0	0.0	-0.4	-0.5	-0.4	-1.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	0.6	-0.7	-0.2	5.5	5.8	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.1	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement possible identifié, dont:	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Allègement IADM ³	0.0	0.0	20.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont: FMI	0.0	0.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-4.3	-4.9	15.8	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Solde global (base engagements, hors IADM)	-4.3	-4.9	-5.1	-6.2	-6.2	-5.7	-5.4	-4.7	-4.5	-4.3	-4.1	-3.9
Hors dons	-8.6	-9.4	-10.7	-11.3	-13.4	-10.3	-12.7	-9.2	-10.0	-8.7	-9.7	-9.1
Financement extérieur, FMI exclus	-0.1	-0.4	-0.1	1.5	3.3	0.2	1.5	-0.4	-0.3	0.0	-0.2	0.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté, dont:	5.4	5.5	5.2	5.9	6.1	6.4	6.1	7.0	6.8	7.0	7.0	7.3
Education	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.5	2.4	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9
Health	1.8	1.8	1.7	1.9	1.9	2.0	1.9	2.2	2.1	2.2	2.1	2.2
PIB (en milliards de FCFA)	2,698	2,959	3,199	3,451	3,317	3,751	3,521	4,074	3,840	4,415	4,169	4,521

Sources: autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹Rapport FMI No. 07/153, 9 mai 2007.² Sur une base autorisation.³ IADM: Initiative Allègement Dette Multilatéral.

Table 3. Burkina Faso: Monetary Survey, 2004–08

	2004	2005	2006	2007				2008	
	Dec.	Dec.	Dec. Est.	Mar. Est.	Jun. Est.	Dec. Prog. ¹	Dec. Proj.	Dec. Prog. ¹	Dec. Proj.
	(Billions of CFA francs)								
Net foreign assets ²	274	171	221	384	432	362	348	352	322
Central Bank of West African States (BCEAO)	232	165	203	350	392	344	323	334	298
Assets	318	244	275	427	465	416	396	406	370
Liabilities ^{3,4}	86	79	72	76	73	72	73	72	73
Commercial banks	42	6	18	34	40	18	25	18	25
Net domestic assets	350	430	441	376	351	360	418	432	491
Net domestic credit	385	484	512	444	389	433	493	505	573
Net credit to government ³	3	9	-30	-107	-134	-167	-112	-159	-89
Treasury	57	72	22	-45	-66	-116	-61	-108	-38
BCEAO	15	50	8	-49	-73	-130	-75	-108	-33
Commercial banks	42	22	14	4	7	14	14	-1	-5
Other central government	-54	-63	-52	-62	-68	-51	-51	-51	-51
Of which: project deposits	-86	-91	-102	-104	-118	-101	-101	-101	-101
Credit to the economy	382	475	542	551	523	600	606	664	662
Crop credit	15	63	75	47	52	84	83	93	91
Other	367	413	467	504	471	516	523	571	571
Other items (net) ⁵	-35	-55	-71	-68	-38	-73	-75	-73	-82
Broad money ²	624	600	662	760	783	721	766	784	813
Of which: bank deposits	399	401	469	518	532	515	549	563	585
	(Annual changes in percent of broad money of 12 months earlier, unless otherwise specified)								
<i>Memorandum items:</i>									
Net foreign assets	-8.4	-16.6	8.4	24.0	31.6	21.3	19.2	-1.3	-3.4
Net domestic assets	1.3	12.7	1.8	-6.9	-10.8	-12.2	-3.4	10.0	9.5
Net credit to government	-3.7	0.9	-6.5	-13.3	-16.5	-20.9	-12.4	1.1	3.0
Credit to the economy	6.1	14.9	11.2	6.8	2.8	8.7	9.6	8.9	7.4
(annual percentage change)	12.0	24.4	14.1	8.7	3.6	10.7	11.7	10.6	9.4
(excluding crop credit)	21.9	12.5	13.1	20.9	14.7	10.6	12.0	10.6	9.2
Money supply	-7.2	-3.8	10.2	17.1	20.9	9.1	15.8	8.7	6.2
Of which: bank deposits	4.7	0.2	11.4	12.4	12.6	6.9	12.1	6.6	4.7
Currency velocity (GDP/broad money)	4.3	4.9	4.8	4.8	4.3	4.8	4.3

Sources: Burkinabè authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ IMF Country Report No. 07/153, 9 mai 2007.

² From December 2003 onwards, reflects revised BCEAO estimates of currency in circulation.

³ MDRI relief from the Fund is reflected from 2006 onwards.

⁴ For 2006, assumes augmented access under the Fund arrangement.

⁵ Includes valuation adjustment related to MDRI relief.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements, 2004–12

	2004	2005	2006	2007		2008		2009		2010	2011	2012
	Est.	Est.	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA)											
Exportations, f.à.b.	253	247	312	352	300	390	304	417	371	412	444	469
<i>Dont: coton</i>	159	149	190	216	169	231	112	247	150	159	169	179
		10	14	17	21	35	74	49	99	120	124	125
Importations, f.à.b.	-498	-541	-586	-655	-621	-709	-700	-753	-748	-791	-835	-880
<i>Dont: produits pétroliers</i>	-111	-121	-145	-160	-156	-178	-196	-186	-192	-197	-205	-212
Balance commerciale	-245	-293	-275	-304	-321	-319	-396	-335	-377	-379	-392	-411
Services et revenu (net)	-137	-160	-159	-183	-179	-195	-193	-201	-210	-222	-230	-241
Services	-121	-138	-138	-170	-165	-175	-176	-185	-186	-196	-205	-214
Revenu	-16	-22	-21	-13	-15	-20	-17	-16	-24	-26	-25	-27
Transferts courants (net)	100	116	128	119	167	119	158	127	123	122	109	120
Privés	20	21	32	11	32	13	25	15	29	27	32	37
Publics	80	95	96	109	135	106	133	112	94	95	78	83
Compte courant (= déficit)	-281	-337	-306	-367	-334	-395	-431	-409	-464	-479	-512	-532
Transferts officiels courants exclus	-362	-432	-401	-476	-469	-501	-564	-521	-558	-574	-590	-615
Transferts de capital	106	115	818	128	161	138	182	142	181	205	226	234
Dons projets	70	74	120	108	142	109	162	112	160	183	203	210
Autres transferts officiels	36	41	698	19	19	29	20	29	21	22	23	24
<i>Dont: Allègement IADM (FMI inclus)</i>	664
<i>Dont: Allègement de la dette IADM du FMI</i>	50
<i>Dont: Allègement restant initiative PPTE</i>	25	24	15	0	0	9	0	8	0	0	0	0
Opérations financières	114	116	-428	380	300	246	215	280	267	276	261	277
Capital officiel	94	112	-506	175	107	195	131	200	182	178	176	184
Décaissements	120	137	133	189	123	211	146	215	197	194	190	201
Prêts projets	80	101	90	133	101	159	111	164	146	143	143	151
Prêts programmes	40	36	43	57	22	51	34	51	51	51	48	50
Amortissement	-14	-34	-590	-15	-16	-16	-15	-16	-16	-15	-12	-14
<i>Dont: Allègement de la dette IADM (IDA et BaFD)</i>	-615
Capital privé ²	21	4	78	205	192	52	84	80	86	98	85	93
Erreurs et omissions	4	2	-34	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-57	-103	50	140	127	-11	-34	12	-16	2	-24	-21
Financement	57	103	-50	-141	-127	10	26	-14	7	-13	13	11
Avoirs extérieurs nets	57	103	-50	-141	-127	10	26	-14	7	-13	13	11
<i>Réserves officielles nettes, dont:</i>	61	67	-38	-141	-120	10	26	-14	7	-13	13	11
<i>Réserves officielles brutes</i>	73	75	-32	-141	-121	10	26	-14	7	-13	15	14
FMI (net)	-8	-1	-40	0	0	0	0	0	0	-1	-2	-3
<i>Dont: Allègement du stock de la dette IADM du FMI</i>	-50
Avoirs extérieurs nets, e commerciales	-4	36	-12	0	-7	0	0	0	0	0	0	0
Variation des arriérés (= réduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0	0	0,7	0,0	1,5	8,5	1,5	8,4	11,1	10,8	10,0
Financement possible identifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déficit de financement résiduel	0	0,7	0,0	1,5	8,5	1,5	8,4	11,1	10,8	10,0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Allègement service de la dette IADM ³	0,3
Balance commerciale (= déficit)	-9,1	-9,9	-8,6	-8,8	-9,7	-8,5	-11,3	-8,2	-9,8	-9,1	-8,7	-8,4
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes métriques)	203,3	257,8	298,3	330,2	273,0	352,2	183,5	374,8	243,6	258,5	274,3	291,1
Compte courant (= déficit)	-10,4	-11,4	-9,6	-10,6	-10,1	-10,5	-12,2	-10,0	-12,1	-11,5	-11,3	-10,8
Transferts officiels courants exclus	-13,4	-14,6	-12,5	-13,8	-14,1	-13,4	-16,0	-12,8	-14,5	-13,8	-13,0	-12,5
Solde global (= déficit)	-2,1	-3,5	1,6	4,1	3,8	-0,3	-1,0	0,3	-0,4	0,1	-0,5	-0,4
Total ratio service de la dette après initiative PPTE ⁴	5,7	5,8	170,5	5,3	6,9	4,6	6,8	3,4	7,5	7,2	6,2	6,7
Réserves internationales brutes (milliards de FCFA)	318,1	243,6	275,3	415,9	396,0	406,4	370,2	419,9	362,9	375,6	360,4	346,0
Mois d'importations de biens et de services	5,8	4,0	4,2	5,7	5,7	5,2	4,8	5,0	4,4	4,3	3,9	3,5
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	2,698	2,959	3,199	3,451	3,317	3,751	3,521	4,074	3,840	4,169	4,521	4,902

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport FMI No. 07/153, 9 mai 2007.² Inclut les investissements de portefeuille et les investissements étrangers directs.³ Initiative d'allègement de la dette multilatérale.⁴ Pourcentage des exportations de biens et de services.

Tableau 5. Burkina Faso — Position de crédit du FMI et projections des paiements au FMI, 2005–15¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Crédit du FMI, commissions nettes	1.8	-12.8	-0.5	-10.5	-1.5	0.2	2.9	5.2	6.4	7.6	7.3
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance											
Décaissements (FRPC)	10.3	12.9	1.0	11.0	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements FRPC	11.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.9	7.2	6.9
Commissions et intérêts FRPC	0.4	0.1	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Quote-part	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2
Taux de change: FCFA pour 1 DTS (moyenne pour la période)	778.1	768.7	738.7
								(Milliards de DTS, sauf indication contraire)			
								(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)			
Exportations de biens et de services	295	375	356	363	437	486	527	561	603	656	709
Recettes fiscales	337	362	404	445	521	580	646	719	794	887	992
PIB	2,959	3,199	3,317	3,521	3,840	4,169	4,521	4,902	5,307	5,753	6,233
Encours crédit du FMI, fin de période											
Millions de DTS	72.4	23.2	24.2	35.3	37.3	37.6	35.2	30.5	16.5	11.2	6.1
Millions de FCFA	56.4	17.8	17.9	25.9	27.3	27.5	25.6	22.1	12.0	8.1	4.4
Pourcentage de la quote-part	120.3	38.6	40.2	58.6	61.9	62.4	58.4	50.7	27.4	18.6	10.1
Service de la dette au FMI											
Millions de DTS	12.1	0.1	0.5	0.5	0.5	1.2	2.9	5.2	6.4	7.6	7.3
Milliards de FCFA	9.4	0.1	0.4	0.4	0.4	0.9	2.1	3.8	4.6	5.5	5.3
Pourcentage des exportations de biens et de servi	3.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.7	0.8	0.8	0.7
Pourcentage des recettes fiscales	2.8	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5
Pourcentage du PIB	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1

Source : Département financier du FMI.

¹ Suppose une augmentation de l'accès en 2008 de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS)

Tableau 6. Burkina Faso — Échéancier de décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FRPC, 2007–10

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au remboursement ¹
0,5 million de DTS	23 Avril 2007	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil
3,51 millions de DTS	31 décembre 2007	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord ²
4,014 millions de DTS	31 mai 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
4,014 millions de DTS	30 novembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
1,004 million de DTS	31 mai 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 novembre 2009	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 mars 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Suppose une augmentation de l'accès de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS) en parts égales sur les trois décaissements attendus en 2008.

Tableau 7. Burkina Faso — Dépenses de réduction de la pauvreté, 2001–07.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 Est.	2007 Proj.
(Milliards de FCFA)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	203.8
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.7
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	60.2
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	61.9
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	48.9
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	13.0
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	77.5
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	66.9
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	10.6
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	5.7
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	5.6
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	58.6
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	27.7
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	30.9
(En pourcentage du PIB)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.7	4.7	5.4	5.5	5.2	6.1
Dépenses courantes	3.1	3.3	3.4	3.5	3.8	3.8	4.3
Dépenses de capital	0.8	1.4	1.3	1.9	1.7	1.4	1.8
Santé	1.3	1.7	1.5	1.8	1.8	1.7	1.9
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.4
Éducation	1.7	1.9	1.9	2.1	2.2	2.2	2.3
Dépenses courantes	1.4	1.3	1.5	1.6	1.8	1.9	2.0
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	0.8	1.1	1.1	1.4	1.3	1.2	1.8
Dépenses courantes	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.8
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.9
(En pourcentage du total des dépenses)							
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	24.1	24.9	24.7	22.3	23.1
Dépenses courantes	14.1	15.7	17.3	16.1	17.2	16.3	16.3
Dépenses de capital	3.4	6.6	6.8	8.7	7.5	6.1	6.8
Santé	5.9	7.9	7.8	8.3	8.3	7.4	7.0
Dépenses courantes	5.2	6.4	6.2	5.5	6.0	5.8	5.6
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.7	2.8	2.3	1.6	1.5
Éducation	7.6	8.7	9.9	9.8	9.8	9.4	8.8
Dépenses courantes	6.5	6.2	7.8	7.6	8.1	8.0	7.6
Dépenses de capital	1.2	2.5	2.1	2.2	1.7	1.5	1.2
Routes rurales	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.7
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6
Santé des femmes et autres dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.5	5.3	5.9	6.3	6.0	4.9	6.7
Dépenses courantes	2.4	3.0	3.4	3.1	3.1	2.5	3.1
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.5	3.2	3.0	2.5	3.5

Sources : Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2005

	1990	1995	2000	2005
	Cible 2015 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et les taux de malnutrition)			
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Part de revenus des 20% les plus pauvres	..	5.1	5.9	6.9
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)	..	32.7	34.3	37.7
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%)	..	19.5	14.4	7.3
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population)	..	51.4	44.9	27.2
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)	54.6	46.4
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21	19	..	15
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 2015 : taux de scolarisation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	31
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70	..	69	76
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20	20	25	31
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29	..	36	45
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cible 2015 : ratio d'éducation 100%)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	..	4	8	12
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61	..	70	77
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)	65
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non agricoles)	12.5	13	13.9	14.6
	(Cible 2015 : réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans)			
Reduire la mortalité infantile				
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79	43	59	84
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113	107	100	96
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210	204	196	191
	(Cible 2015 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle)			
Améliorer la santé maternelle				
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)	..	42	31	38
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)	1000	..
	(Cible 2015 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le sida, etc., et avoir commencé à renverser la tendance actuelle)			
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)	..	25	12	14
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158	155	182	223
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	1.4
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)	2
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	11	17	18
Assurer un environnement durable	(Cible 2015: divers)			
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1
Proportion de zones forestières (% des terres)	26	..	25	25
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) constants)
Meilleur système d'assainissement ((% de la population qui y a accès)	7	13
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38	61
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	15.4
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(Cible 2015 : divers)			
APD par habitant (\$EU courants)	38	50	30	50
Service dette (uniq. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	6.8
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0	0	1	5
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0	0	1	2
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	..
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop.active masculine, 15-24 ans)
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.3	5.9
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350	240	250	400
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	5.2
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	20.6
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48	46	47	48
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)	22
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	13.2
Commerce (% du PIB)	35.6	39.5	34.4	30.6

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, juillet 2007.

Appendice I. Burkina Faso — Analyse de viabilité de la dette (Actualisation)

Le présent appendice actualise l'analyse conjointe de viabilité de la dette (AVD) d'avril 2007¹⁴. Dans l'ensemble, le risque de surendettement s'est aggravé à cause d'une détérioration des perspectives d'exportation et de certaines incertitudes quant à la capacité du Burkina Faso à se maintenir dans la catégorie des pays qui affichent de bons résultats. La prochaine analyse conjointe de la viabilité de la dette prévue pour 2008 examinera ces deux questions—en s'appuyant sur les données qui seront disponibles à ce moment-là¹⁵.

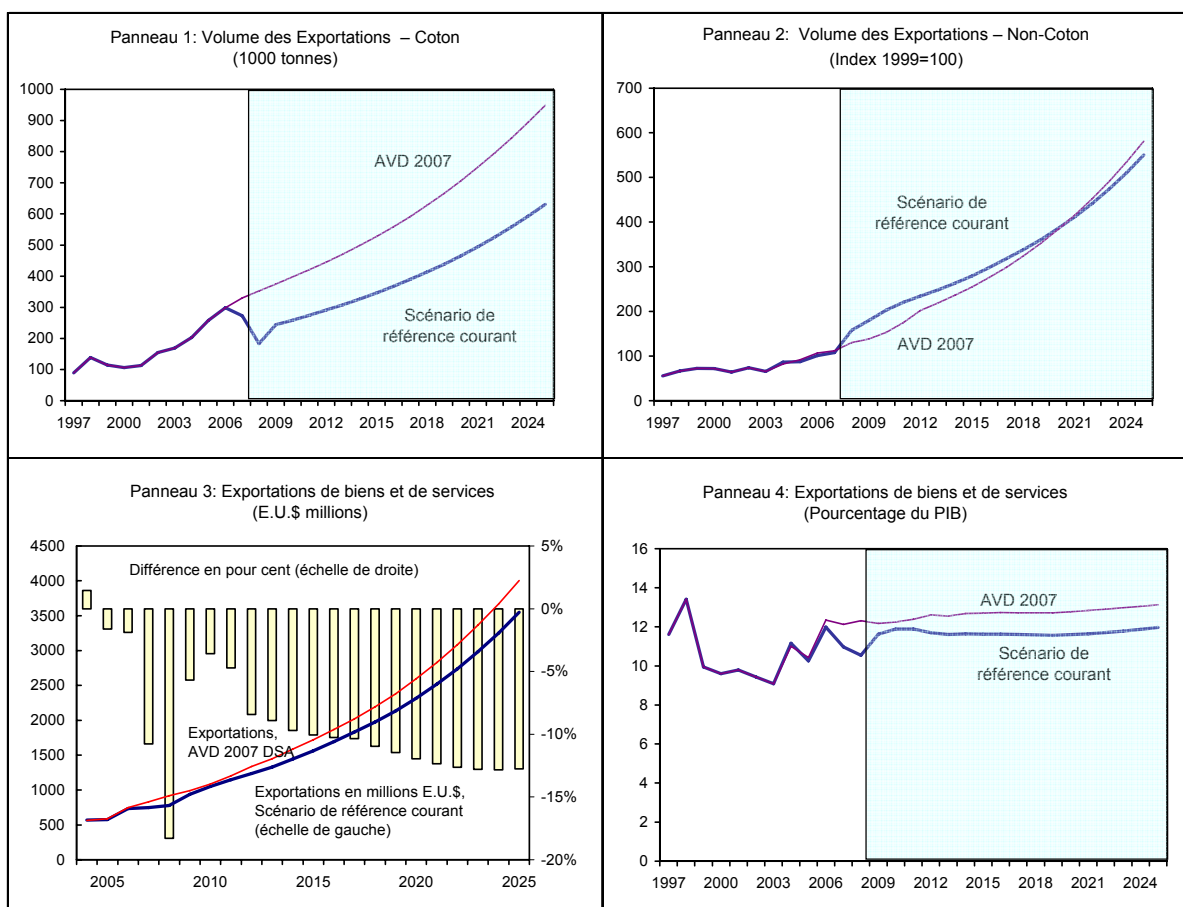
48. **Les perspectives d'exportation se sont détériorées depuis la précédente analyse conjointe de viabilité de la dette, principalement à cause du coton.** La récolte de la campagne 2006/07 était inférieure de 15 % aux prévisions et, à la suite de conditions climatiques défavorables, les projections pour la récolte de 2007/08 ont dû subir une nouvelle réduction de 30%; la diminution des prix aux producteurs a aussi contribué à cette révision à la baisse, mais dans une moindre mesure. À supposer des conditions climatiques normales en 2008/09, la production de coton devrait rebondir de 30 %, mais compte tenu de la faiblesse de la production actuelle, les perspectives de production à long terme restent en-deçà de la trajectoire précédente (graphique I.1, panneau 1). Les exportations hors coton ont été révisées pour tenir compte du démarrage anticipé des opérations commerciales d'extraction aurifère, ce qui neutralise initialement une partie du déclin de la production cotonnière (graphique I.1, panneau 2). Globalement, les projections des exportations ont été révisées à la baisse d'environ 12 % à long terme (graphique I.1, panneau 3) et la part des exportations dans le PIB d'environ un point de pourcentage (graphique I.1, panneau 4).

49. **Ainsi qu'en témoigne le solde global, hors dons, l'orientation de la politique budgétaire s'est quelque peu relâchée mais les besoins en emprunts extérieurs ont diminué.** Alors qu'en termes du PIB, la courbe des recettes n'a pas bougé, les dépenses à moyen terme ont grossi à cause de nouvelles dépenses en capital et d'un niveau de référence plus élevé en 2007 (graphique I.2, panneau 1). En tout état de cause, les besoins en emprunts extérieurs devraient nettement baisser en 2007 et 2008 par rapport aux projections précédentes, car les dons ont augmenté et le pays a davantage recours au financement intérieur (Figure I.2, Panneau 2). De nouvelles ressources en dons sont devenues disponibles avec la Millennium Challenge Corporation (MCC) des États-Unis et auprès de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement après que le Burkina Faso a été classé dans une catégorie de pays où les risques de surendettement sont modérés. Le recours accru au financement intérieur est facilité par le produit substantiel des privatisations en 2007.

¹⁴ Voir SM/07/38. L'actualisation sera communiquée aux services de la Banque mondiale.

¹⁵ La dette intérieure du Burkina Faso étant peu importante, cette actualisation porte sur la dette publique extérieure.

Graphique I.1. Burkina Faso: Évolution Récente des Exportations



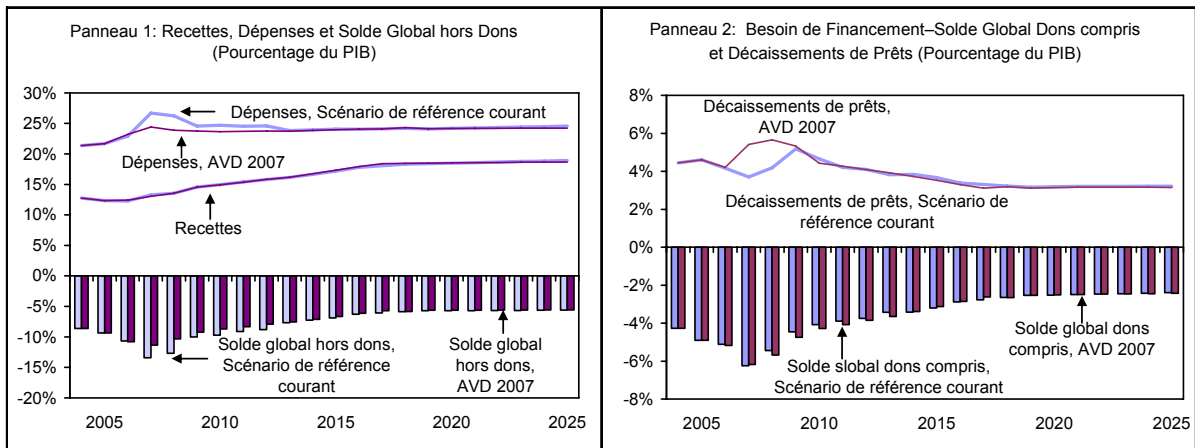
Sources: Autorité de burkinabèes et estimations de services du FMI.

50. **Dans l'ensemble, les risques pèsent plus lourdement sur la viabilité de la dette.** La réduction des besoins en emprunts extérieurs a fait baisser le ratio VAN de la dette/exportations en-dessous de la trajectoire précédente à moyen terme, mais à long terme, la détérioration des perspectives d'exportation est visible et le ratio VAN de la dette/exportations remonte pour se rapprocher de son seuil indicatif (graphique I.3, panneau 1). Toutefois, le cadre de référence ne prend pas en compte les dons de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement qui pourraient être octroyés lors de futures évaluations des risques de surendettement¹⁶. À supposer que les risques de

¹⁶ Si un pays est classé dans une catégorie de risque de surendettement modéré, le mécanisme d'attribution des prêts/dons de ces deux institutions passe du « vert » à « l'orange », ce qui se traduit par un décaissement qui inclut à parts égales prêts et dons. Si le pays est classé dans une catégorie de risque de surendettement plus élevé (« feu rouge »), la totalité des décaissements sont effectués sous forme de dons. Toutefois, en dehors de l'exercice courant pour lequel des engagements fermes de dons ont été pris, les projections de référence ne prennent pas ce mécanisme en compte. En effet, il faudrait prévoir dans quelle catégorie de risque de surendettement tomberait le pays à l'avenir et cela compliquerait les mécanismes d'attribution de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement qui exigent une analyse qui fait abstraction de leur réaction endogène.

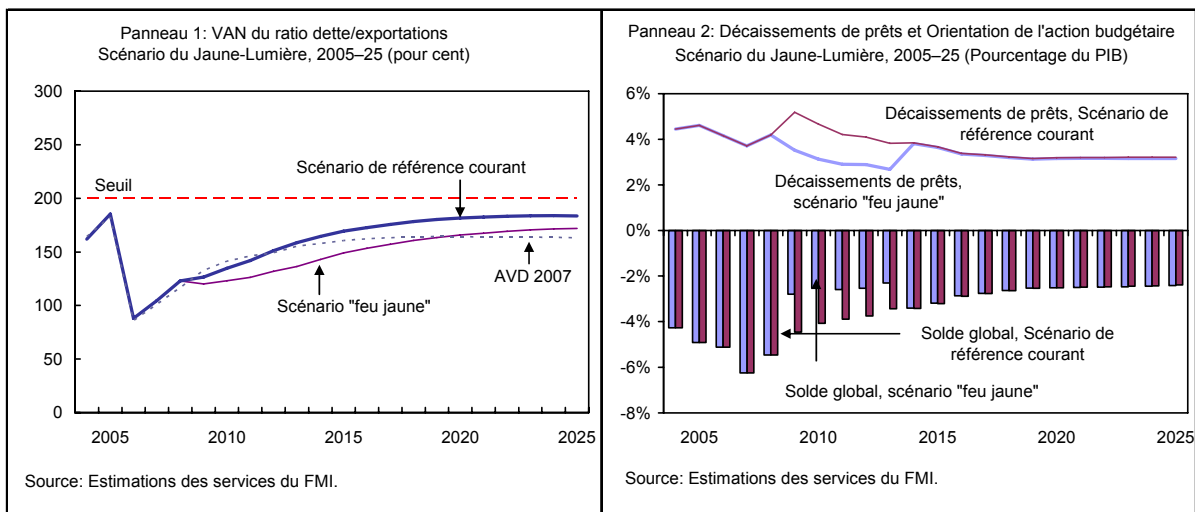
surendettement restent modérés (« feu orange ») et que le panachage 50/50 correspondant de prêts et de dons soit maintenu pendant encore cinq ans, l'augmentation du ratio VAN de la dette/exportations serait sensiblement freinée (Figure I.3, Panneau 2). C'est-à-dire que compte tenu du classement du risque d'endettement du Burkina Faso, la courbe des ratios d'endettement serait beaucoup plus favorable que projeté dans la référence du fait du soutien qui serait vraisemblablement accordé par ces deux institutions.

Graphique I.2. Burkina Faso: Orientation de l'action budgétaire



Sources: Autorité de burkinabèes et estimations de services du FMI.

Graphique I.3. Burkina Faso: Scénario de Référence Courant et Scénario "feu jaune", 2005–25



Source: Estimations des services du FMI.

Source: Estimations des services du FMI.

51. **L'évaluation de la performance (EPIP) du Burkina Faso est aussi à l'origine d'un autre risque pour les perspectives de la dette.** Celle-ci repose sur l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (EPIP) de la Banque mondiale. Dans le classement de 2006, disponible après la finalisation de la dernière AVD conjointe, le score du Burkina Faso

a chuté en deçà du seuil applicable aux pays qui obtiennent de bons résultats; en l'absence d'une nette amélioration du classement en 2007, il est probable que le Burkina Faso sera à nouveau classé dans la catégorie des pays qui obtiennent des résultats moyens, auquel cas des seuils indicatifs inférieurs s'appliqueraient. Dans la projection de référence, le seuil du ratio VAN de la dette/exportations serait dépassé—tous les autres indicateurs d'endettement se maintenant en-dessous de leurs seuils, y compris les tests de résistance et les scénarios historiques—ce qui se traduirait par un classement dans une catégorie de risque élevé de surendettement (graphique I.4, panel 1). Dans ce cas, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ajusteraient leur mécanisme d'attribution de prêts/dons sur le « feu rouge » et les décaissements seraient à 100 % des dons. Si le « feu rouge » ne changeait pas pendant 10 ans, il est possible que la trajectoire du ratio VAN de la dette/exportations fléchisse suffisamment pour la maintenir en dessous du seuil de 150 % (graphique I.4, panneaux 1 et 2).

Graphique I.4. Burkina Faso: Scénario de Référence Courant et Scénario "Feu Rouge", 2005–25

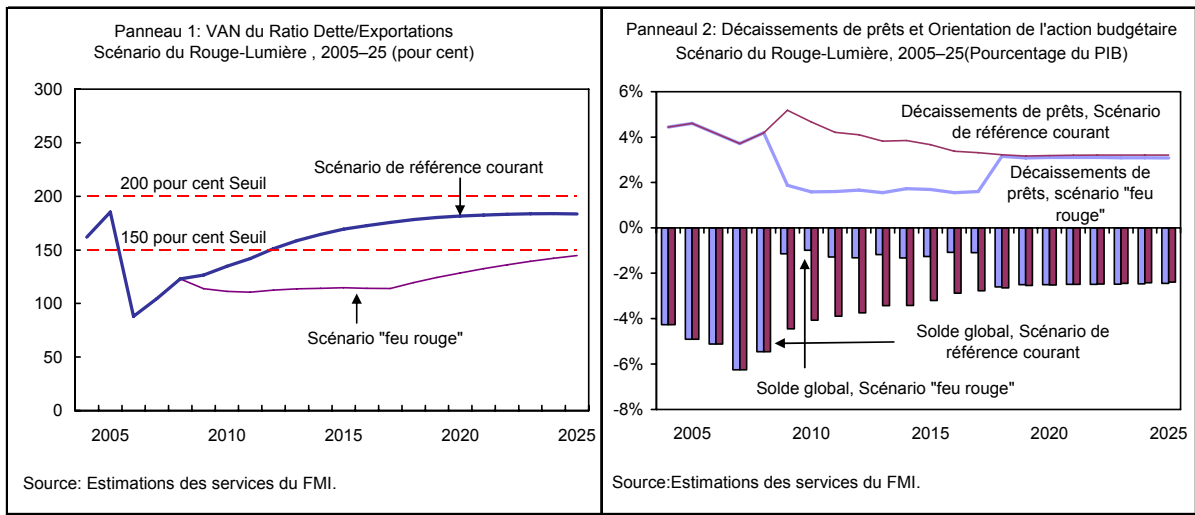


Tableau I.1 de l'Appendice. Burkina Faso — Cadre de viabilité de la dette extérieure, y compris l'impact de l'ADM, scénario de référence, 2004-25
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual 2004	Estimations					Projections					Moyenne 2011-25	
		Moyenne historique ¹	Écart type ¹	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-10	2015		2020
Dette extérieure (nominale)²	41.2		37.6	19.9	20.9	23.6	26.5	28.7	26.2	33.5	33.9	33.4	33.1
Variation de la dette extérieure	-0.7		-3.5	-17.8	1.0	2.7	2.9	2.2	-2.1	0.7	0.0	-0.2	0.3
Flux créateurs de dette indentifiés nets	3.1		8.1	7.3	4.2	10.1	8.7	7.9	7.7	4.0	2.9	2.7	4.0
Déficit du compte courant, hors intérêts	10.2	8.8	3.2	9.3	9.9	12.1	11.7	11.1	10.9	8.3	7.6	6.9	8.2
Déficit de la balance des biens et services	14.1		15.3	13.6	15.1	16.7	15.3	14.4	15.1	11.7	10.9	10.4	11.4
Exportations	11.2		10.3	12.0	11.0	10.5	11.6	11.9	11.2	11.6	11.6	12.0	11.7
Importations	25.3		25.6	25.5	26.1	27.3	26.9	26.3	26.3	23.3	22.5	22.4	23.1
Transferts courants nets (négatif = entrée)	-3.7		-3.9	-4.0	-5.0	-4.5	-3.2	-2.9	-3.9	-3.0	-2.9	-3.1	-2.9
Autres flux compte courant (négatif = entrée nette)	-0.3		-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4
IDE nets (négatif = entrée)	-0.5	-0.5	0.2	-0.4	-5.1	-1.3	-2.0	-2.1	-1.9	-2.9	-3.2	-2.8	-2.8
Dynamique de la dette endogène³	-6.6		-2.4	-1.7	-0.6	-0.7	-1.0	-1.1	-1.2	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4
Dénominateur: $1+g+r+gr$	1.2		1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3		0.3	0.2	0.2	0.2	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.6		-2.7	-1.9	-0.7	-0.9	-1.4	-1.4	-1.5	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
Contribution des variations des prix et des taux de change	-5.2	
Residuel (3-4)⁴	-3.8		-11.7	-25.1	-3.2	-7.4	-5.8	-5.7	-9.8	-3.4	-3.0	-2.9	-3.6
Dont: Financement exceptionnel	0.0		0.0	-21.8	0.0	0.0	0.0	0.0	-3.6	0.0	0.0	0.0	0.0
VAN dette extérieure ⁵	18.1		19.0	10.6	11.5	13.1	14.8	16.1	14.2	19.8	21.1	22.0	20.3
En pourcentage des exportations	162.0		185.4	88.1	104.7	124.2	127.6	135.8	127.6	170.3	182.3	184.1	173.5
Ratio service de la dette/exportations (%)	8.0		7.7	5.6	5.8	5.8	6.5	6.5	6.3	7.8	9.4	10.6	8.6
Besoin total brut en financement (millions de dollars EU)	541.9		636.4	591.1	370.1	837.5	846.6	859.7	690.2	851.1	1,084.5	1,594.1	1,078.7
Déficit du compte courant, hors intérêts, qui stabilise le ratio d'endettement	10.9		14.7	27.1	8.9	9.3	8.8	8.9	13.0	7.6	7.6	7.1	7.8
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (%)	4.6	6.4	2.4	5.5	4.2	4.5	6.3	6.0	5.6	5.9	5.8	5.9	5.9
Déflateur du PIB en termes de dollars EU (variation en %)	14.3	4.3	11.8	3.3	7.0	3.4	3.0	3.2	3.7	2.3	2.2	2.2	2.4
Taux d'intérêt effectif (%) ⁶	0.8	0.4	0.4	0.7	0.9	1.0	1.6	1.6	1.1	1.3	1.3	1.5	1.3
Croissance des exportations de B&S (termes de \$EU, %)	46.9	10.6	22.1	1.0	27.2	2.1	3.8	20.7	11.8	8.2	8.5	9.2	8.5
Croissance des importations de B&S (termes de \$EU, %)	32.2	11.0	15.3	11.0	8.9	13.1	8.1	6.8	10.3	7.0	7.9	8.2	7.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)	46.4	45.0	42.4	43.9	44.4	44.4	42.3	39.2	35.7	40.5
<i>Pour mémoire:</i>													
PIB nominal (millions de dollars EU)	5,114		5,620	6,124	6,826	7,373	8,075	8,829	13,441	19,984	29,660		

Source : Autorités burkinabès et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement dérivés au cours des dix années précédentes, sous réserve de la disponibilité des données.

² Inclut la dette extérieure publique.

³ Dérivé $[r - g - r(1+g)]/(1+g+r+gr)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel et r = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars EU".

⁴ Inclut le financement exceptionnel (à savoir, les variations des arriérés et allègement de la dette), les variations des actifs extérieurs bruts et les ajustements de valorisation. Pour les

MCC — et des entrées de capitaux privés non créateurs de dette. Les projections incluent aussi la contribution des variations de prix et des taux de change.

⁵ Suppose que la VAN de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur nominale.

⁶ Paiements des intérêts pour l'année en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.

Tableau I.2 de l'Appendice. Burkina Faso — Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure, 2005–25
(Pourcentage)

	Est.		Projections					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2025
VAN dette/PIB								
Référence	19.0	10.6	11.5	13.1	14.8	16.1	19.8	22.0
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-25 ¹	19.0	10.6	13.7	13.5	14.2	15.0	20.9	36.7
A2. Nouveaux prêts du secteur public et à des conditions moins favorables en 2007-25 ²	19.0	10.6	13.5	16.2	19.1	21.4	28.7	34.6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	19.0	10.6	11.5	13.2	14.9	16.3	19.9	22.2
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ³	19.0	10.6	12.4	13.9	15.6	16.9	20.3	22.2
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	19.0	10.6	13.3	16.9	19.1	20.8	25.6	28.5
B4. Flux non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ⁴	19.0	10.6	15.1	17.7	19.2	20.3	22.8	23.1
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	19.0	10.6	12.8	15.0	16.9	18.3	22.2	24.4
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2007 ⁵	19.0	10.6	16.0	18.2	20.6	22.4	27.5	30.6
VAN dette/PIB								
Référence	185.4	88.1	104.7	124.2	127.6	135.8	170.3	184.1
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-25 ¹	185.4	88.1	124.5	127.6	122.4	126.5	180.2	306.2
A2. Nouveaux prêts du secteur public et à des conditions moins favorables en 2007-25 ²	185.4	88.1	123.2	153.3	164.1	180.0	247.1	288.9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	185.4	88.1	104.7	124.2	127.6	135.8	170.3	184.1
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ³	185.4	88.1	129.9	179.0	182.1	192.5	237.0	251.6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	185.4	88.1	104.7	124.2	127.6	135.8	170.3	184.1
B4. Flux non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ⁴	185.4	88.1	137.8	167.5	164.9	170.4	196.2	193.1
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	185.4	88.1	112.0	138.7	141.5	149.9	185.7	198.2
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2007 ⁵	185.4	88.1	104.7	124.2	127.6	135.8	170.3	184.1
Ratio service de la dette/exportations								
Référence	7.7	5.6	5.8	5.8	6.5	6.5	7.8	10.6
A. Différents scénarios								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2007-25 ¹	7.7	5.6	5.8	6.1	6.4	6.2	7.3	13.3
A2. Nouveaux prêts du secteur public et à des conditions moins favorables en 2007-25 ²	7.7	5.6	5.9	6.4	7.6	7.8	11.1	17.9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	7.7	5.6	5.8	5.8	6.5	6.5	7.8	10.6
B2. Croissance de la valeur des exportations à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ³	7.7	5.6	6.7	8.1	9.1	9.0	11.0	14.5
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08	7.7	5.6	5.8	5.8	6.5	6.5	7.8	10.6
B4. Flux non créateurs de dette à une moyenne historique moins un écart type en 2007-08 ⁴	7.7	5.6	5.8	6.6	7.4	7.3	9.8	11.5
B5. Combinaison de B1-B4 à l'aide de chocs d'un demi-écart type	7.7	5.6	5.9	6.3	7.1	7.1	8.6	11.4
B6. Dépréciation ponctuelle nominale de 30 % par rapport à la référence de 2007 ⁵	7.7	5.6	5.8	5.8	6.5	6.5	7.8	10.6
<i>Pour mémoire</i>								
Suppose l'élément don sur le financement résiduel (c'est-à-dire, le financement requis au-dessus de la référence) ⁶	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7	40.7

Source : Estimations et projections des services du FMI

¹ Les variables incluent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en termes de dollars EU), le compte courant non porteur d'intérêts en pourcentage du PIB et les flux non créateurs de dette.

² Suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de deux points de pourcentage supérieur et celui de la référence, tandis que la période de grâce et les échéances sont les mêmes.

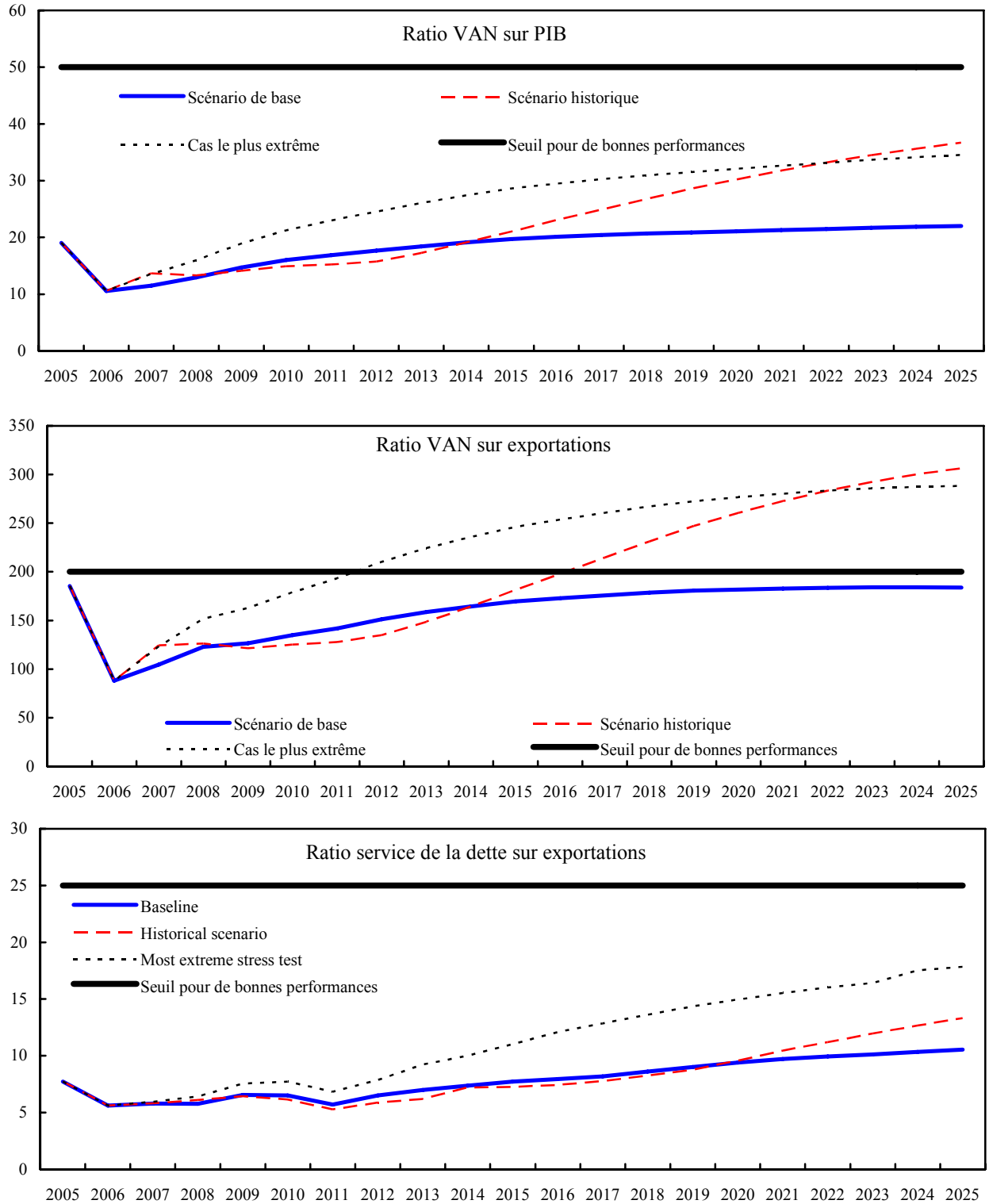
³ On suppose que la valeur des exportations se maintient en permanence au niveau inférieur, mais que le compte courant en part du PIB revient à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose implicitement un ajustement compensatoire dans les niveaux d'importation)

⁴ Inclut les transferts officiels et privés est pris et les investissements directs étrangers

⁵ On entend par dépréciation la baisse en pourcentage du taux de change du dollar/la monnaie locale qui ne dépasse jamais 100 %.

⁶ S'applique à tous les scénarios de résistance, à l'exception de A2 (conditions de financement moins favorables) dans lesquelles les conditions de tout nouveau financement est tel que spécifié dans la note en bas de page 2.

Figure I.5. Burkina Faso: Indicateurs de la dette publique
selon des scénarios alternatifs, 2005–25
(pourcent)



Source: IMF staff projections and simulations.

Appendice II. Burkina Faso — Lettre d'intention

Ouagadougou,
Le 20 décembre 2007

Le Ministre de l'Économie
et des Finances

A

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)

OBJET : Lettre d'intention de politiques économique et financière 2007–08

Monsieur le Directeur Général,

1. Le gouvernement du Burkina Faso a mis en œuvre les mesures énoncées dans son programme économique, appuyé par le Fonds monétaire international à travers sa facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le programme, approuvé par le Conseil d'administration le 23 avril 2007 pour un montant équivalent à 6,02 millions de DTS (10 % de la quote-part), est en vigueur jusqu'en avril 2010.
2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint complète celui joint à la lettre que je vous ai adressée le 11 avril 2007. Le MPEF qui accompagnait cette lettre établissait les critères de réalisation quantitatifs (pour fin juin 2007) et les critères de réalisation structurels (pour fin juin 2007) pour l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FRPC.
3. Les critères de réalisation quantitatifs pour l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FRPC ont été tous observés. Cependant, nous demandons une dérogation à l'application de deux critères de réalisation structurels. Les mesures relatives à un de ces repères ont été néanmoins mises en œuvre, mais avec retard et les mesures pour le deuxième seront mises en œuvre à partir du mois de février 2008. Compte tenu de ces résultats, et sur la foi des politiques énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous demandons au FMI l'approbation de la première revue de l'accord au titre de la FRPC et de décaisser le deuxième prêt, d'un montant de 3,51 millions de DTS.
4. En outre, la crise du secteur coton et la détérioration des termes de l'échange du Burkina Faso causée par le renchérissement des cours mondiaux de pétrole a considérablement affaibli notre position extérieure. Le Gouvernement du Burkina Faso est

**Appendice II. Pièce jointe I. Burkina Faso — MÉMORANDUM DE POLITIQUES
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE POUR 2007–08**

I. INTRODUCTION

7. **Le présent mémorandum met à jour le programme économique et financier du Burkina Faso dans le cadre de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI).** Ce programme, approuvé le 23 avril 2007 par le conseil d'administration du FMI, a pour objectif de consolider la stabilité macroéconomique et de créer les conditions propices à une forte croissance économique et à la réduction de la pauvreté.¹⁷ Ce mémorandum fournit des informations sur l'évolution économique récente, passe en revue les résultats du programme appuyé par la FRPC, et met à jour la stratégie de mise en œuvre des politiques économique et financière du gouvernement.

8. **Le Burkina Faso a enregistré de bons résultats macroéconomiques au cours de l'année 2006.** À 5,5 % environ, la croissance économique s'est avérée résistante eu égard à la faiblesse des cours du coton et à la vigueur du franc CFA. L'inflation est tombée en deçà du critère de convergence de l'UEMOA, qui est de 3 %. Les exportations ont enregistré une forte croissance, grâce en partie au coton, la chute des cours mondiaux n'ayant pas été entièrement répercutée aux producteurs. Les importations ont été supérieures aux prévisions en raison d'une révision à la hausse des importations traditionnelles de pétrole, induisant un déficit extérieur courant plus prononcé. La politique budgétaire a été assouplie conformément aux prévisions, si l'on en juge par le solde budgétaire hors dons, mais la mobilisation des recettes fiscales a été insuffisante. Cette faiblesse a été partiellement compensée par l'accroissement des dons, et l'ajustement des dépenses a eu pour effet de réduire le déficit dons inclus. La viabilité de la dette s'est améliorée grâce à l'allègement au titre de l'IADM, qui a réduit de moitié l'endettement extérieur.

9. **Une répercussion limitée de la baisse des cours mondiaux du coton aux producteurs a causé des pertes financières importantes aux sociétés d'égrenage.** En conséquence, la SOFITEX — la plus grande société d'égrenage, dont l'État est actionnaire — doit être recapitalisée afin de restaurer sa viabilité financière (voir ci-dessous). La récente adoption d'un nouveau mécanisme de fixation des prix aux producteurs qui tient compte de la fluctuation des cours mondiaux était une condition préalable cruciale à la viabilité financière des sociétés d'égrenage. Toutefois, les conditions climatiques défavorables et la faiblesse des cours, ainsi que d'autres facteurs, ont contribué à réduire la production de coton.

¹⁷ Le document du programme a été publié comme rapport des services du FMI CRO7/153(04/11/2007 sur le site Internet de l'organisation (www.imf.org).

10. **Nous avons enregistré des progrès considérables en matière de réforme de l'administration fiscale et de gestion des finances publiques, mais de nombreuses mesures restent à entreprendre.** Au cours des deux dernières années, nous avons informatisé les administrations des douanes et des impôts et créé des brigades mixtes de lutte contre la fraude. Les anciens ministères des Finances et du Budget, et de l'Économie et du Développement ont été fusionnés en un seul ministère, ce qui devrait améliorer la coordination des politiques. Des progrès ont aussi été réalisés en matière d'informatisation du système de dépenses. Toutefois, peut-être en raison d'une mauvaise hiérarchisation des priorités en matière de réforme de l'administration des recettes, l'État a enregistré une moins-value et le ratio des recettes demeure faible au regard des normes internationales et des critères de l'UEMOA. En outre, dans beaucoup de domaines, d'autres progrès sont nécessaires.

II. CADRE MACROECONOMIQUE DE 2007 ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME JUSQU'EN SEPTEMBRE

A. Évolution récente de l'économie et cadre macroéconomique de 2007

11. **L'activité économique récente reste dynamique, malgré des signes de ralentissement lié à la situation difficile de la filière coton.** Une impulsion fiscale a favorisé l'expansion de l'activité économique. Au cours du premier semestre de 2007, les dépenses budgétaires totales ont augmenté de plus de 30 % par rapport au premier semestre 2006. L'inflation a diminué progressivement depuis le deuxième semestre de 2006 et est devenue négative ces derniers mois avec la baisse des prix des produits alimentaires, due aux bonnes récoltes céréalières en 2005 et 2006. Par ailleurs, l'inflation sur les produits non-alimentaires reste modérée, même si les cours internationaux du pétrole ont été totalement répercutés sur les prix de l'essence à la pompe.

12. **Une chute de la production cotonnière réduira la croissance du PIB en 2007.** La production 2007/08 devrait baisser d'un tiers par rapport à 2006/2007, de 657.000 tonnes à 435.000. Cette baisse s'explique principalement par les conditions climatiques défavorables, et partiellement par la baisse du prix plancher aux producteurs, qui est de 12 % inférieur à celui de l'année précédente, les retards de paiement pour la dernière campagne, et l'annonce tardive du prix plancher aux producteurs. A cause de retards dans l'arrivée des pluies, certains producteurs ont décidé d'arrêter, ou de réduire, la production de coton pour se tourner vers la culture de maïs et aussi de sorgho et de millet. Ces produits seront essentiellement destinée à l'autoconsommation et donc ne rentrera pas dans l'économie formelle. Les conditions climatiques défavorables auront également un effet négatif sur la production de maïs, ce qui peut entraîner un besoin de protection des agriculteurs les plus vulnérables (voir ci-dessous). En raison de ces tendances, les prévisions de croissance pour 2007 ont été ramenées à 4 ¼ %. L'inflation en 2007 devrait être légèrement en dessous de zéro.

B. Mise en œuvre du programme et mesures prévues pour le reste de 2007

13. **Certains objectifs budgétaires pour juin ont été manqués de peu.** Les recettes fiscales à fin juin ont été inférieures de 2 milliards de francs CFA (environ 1 %) par rapport à l'objectif, tandis que les dons ont dépassé les projections de 8 milliards de francs CFA. Les dépenses base engagement au titre des biens et services ont été supérieures aux prévisions à cause de dépenses ponctuelles (services d'utilité publique, paiement des salaires avec retard au titre d'un accord avec les syndicats en 2006 ainsi que des dépenses plus élevées que prévu résultant du programme de décentralisation), de plus fortes dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des taux d'exécution des dépenses supérieurs aux prévisions jusqu'à la fin juin. Cependant, les dépenses base ordonnancement étaient plus faibles et le critère de réalisation à fin juin concernant le déficit budgétaire, dons compris, (base ordonnancements) a été observé. Les dépenses sociales étaient inférieures à leur seuil indicatif de moins de 1 % à cause notamment des fortes pressions sur le budget de la recapitalisation de la SOFITEX dont la charge s'est révélée plus importante que prévue, alors que dans le même temps, un montant substantiel de l'appui budgétaire en soutien à la filière coton faisait l'objet d'un report en 2008.

14. **L'objectif de déficit pour 2007 sera atteint malgré des recettes moins élevées.** En raison du repli de la croissance économique et de l'inflation, l'objectif de recettes, en termes nominaux, en fin d'année a été réduit de 10 milliards de francs CFA; en pourcentage du PIB, l'objectif de recettes révisé représente néanmoins une hausse d'un point de pourcentage par rapport à 2006, dépassant de 0,2 point de pourcentage la hausse prévue au programme. Pour atteindre cet objectif, nous avons l'intention d'achever l'informatisation de la Direction des grandes entreprises dans l'administration fiscale, de consacrer des ressources accrues aux contrôles fiscaux et aux mesures de recouvrement, d'utiliser toutes les fonctionnalités du logiciel SYDONIA et la base de données d'évaluation des importations dans l'administration douanière. Selon les prévisions actuelles, les dons dépasseront de 60 milliards le niveau escompté, grâce principalement à une mise en œuvre plus rapide des projets financés sous forme de dons et des appuis budgétaires supplémentaires. Par conséquent, le critère de réalisation en fin d'exercice pour le déficit dons compris devrait être respecté malgré une augmentation des dépenses. La majorité des dépenses supplémentaires est constituée de dépenses d'investissement sur financement extérieur et des dépenses courantes un peu plus élevées, surtout au titre des dépenses de personnel et de fonctionnement. Les projections comprennent également un montant de 8 milliards de francs CFA pour achever la recapitalisation de la SOFITEX et 4 milliards de francs CFA pour le paiement des arriérés de remboursement de TVA.

15. **Certains volets du programme de réformes structurelles ont été retardés.** Nous avons adopté un nouveau mécanisme de fixation des prix aux producteurs de coton en mai, observant ainsi le repère structurel y afférent. Le mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers sera appliqué en 2008, malgré le niveau élevé des cours internationaux, et malgré un retard dans l'application du mécanisme entre juillet et novembre 2007. Le logiciel SINTAX a été amélioré pour permettre la génération

automatique des lettres de rappel aux contribuables retardataires ou non déclarants dès la fin du mois de juin (critère de réalisation structurel permanent). Cependant, en raison de la saisie en différé dans le logiciel des contribuables de la DGE ne résidant pas Ouagadougou, tous les retardataires n'ont pas pu recevoir les lettres de rappels automatiques dans le temps prévu. En attendant l'extension du déploiement du logiciel, l'administration fiscale envisage de recourir au fax pour la transmission des déclarations des contribuables non résidents de la DGE, afin d'accroître la fiabilité des relances automatiques. Nous sommes en train de revoir notre organisation et le nouveau directeur de l'informatisation travaillera à assurer le respect de cette mesure à compter du 31 janvier 2008. En outre, nous n'avons pas respecté le repère structurel concernant le remboursement rapide des crédits TVA. Une circulaire a été publiée, qui prévoit des procédures permettant d'assurer les règlements y relatifs dans un délai de 90 jours à partir de la date de dépôt de la demande de remboursement ; mais il y a eu des retards initiaux liés à des problèmes de communication entre les administrations concernées. Au 15 novembre 2007, nous avons payé toutes les demandes vérifiées et celles qui datent de plus de 90 jours.

16. **Nous avons l'intention d'éliminer les retards dans l'administration des douanes.** La déclaration en douane unique n'a pas été introduite dans tous les bureaux de douane avant la fin juin (critère de réalisation structurel), mais dans seulement 14 des 15 bureaux informatisés. Elle sera mise en application au bureau de Bingo dès son déménagement sur le nouveau site. De plus, des retards sont intervenus dans la préparation des règlements pour les bureaux non informatisés, qui engendrent moins de 6 % des recettes douanières. Toutefois, depuis le 22 novembre 2007, la déclaration unique est utilisée dans tous les bureaux des douanes. Nous avons établi une base de données spécifique sur l'évaluation en douane dans tous les bureaux informatisés (repère structurel à fin septembre) et avons l'intention d'utiliser systématiquement les données de l'évaluation dans le processus douanier. Nous n'avons pas respecté le repère à fin septembre pour la mise en service effective du module de SYDONIA de saisie à distance des déclarations par les commissionnaires en douane agréés en commençant par Ouagadougou, de même que le module de sélectivité. Cependant, les tests ont été faits au bureau pilote de Ouagadougou gare avec sept opérateurs et se sont révélés concluants. L'extension de l'accès à distance à tous les bureaux informatisés et la mise en œuvre du module de sélectivité seront achevés avant le 31 décembre 2007.

III. MESURES PRÉVUES EN 2008

17. **Le choc cotonnier, qui devrait être partiellement permanent, a une incidence négative sur les exportations et sur la viabilité de la dette, ce qui requiert des mesures pour contenir l'endettement et améliorer la compétitivité de l'économie.** Selon les estimations, les exportations de coton en 2008 rapporteront 44 milliards de francs CFA de moins que prévu et représentent désormais 37 % du total des exportations (contre 45 % antérieurement). Cette contre-performance est en partie compensée par le démarrage de la production dans l'une des principales mines d'or en 2007 et dans deux autres en 2008, ce qui devrait stimuler considérablement la production et les exportations d'or. Même si l'on

prévoit un rebond de la production cotonnière de 435.000 tonnes à près de 580.000 tonnes en 2008/09, les résultats préliminaires indiquent que, dans le scénario de base, le ratio de la VAN de la dette aux exportations augmentera sensiblement et atteindra pratiquement le seuil de surendettement dans le cadre de l'analyse de la soutenabilité de la dette. Ainsi, le risque de surendettement s'est manifestement accru et nous sommes en train d'ajuster nos politiques en conséquence. À long terme, la principale source d'amélioration de notre compétitivité internationale réside dans les réformes structurelles, mais il est également nécessaire de réduire le déficit budgétaire de manière à stabiliser la valeur actuelle nette de notre ratio dette sur PIB à des niveaux bas. Un ajustement budgétaire à moyen terme permettra aussi d'accroître l'épargne de l'État et de contribuer ainsi à réduire le déficit courant et à éviter de futures pertes de réserves internationales. L'ajustement pourrait être facilité par les ressources attendus sous forme de dons du *Millennium Challenge Account* des États-Unis, pour un total estimé de \$500 millions de dollar sur les cinq prochaines années, ce qui rehaussera considérablement notre capacité d'effectuer d'autres dépenses d'investissement tout en réduisant le déficit budgétaire global.

A. Politique budgétaire

18. **Nous réduirons le déficit budgétaire pour 2008 pour pallier l'augmentation des risques, mais nous avons besoin d'amortir l'impact du choc cotonnier.** La Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont modifié la structure de leur financement en raison du risque de surendettement, qui est passé de « faible » à « modéré », selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale. Ainsi, la moitié de leur financement prend désormais la forme de dons. Normalement, l'augmentation des dons due à la reclassification militerait en faveur d'un déficit nettement inférieur aux 5,7 % du PIB envisagés initialement pour 2008. Cependant, la crise du coton et les sinistres issus des inondations en 2007 requièrent des dépenses sociales accrues, et le ralentissement de la croissance économique aura un impact négatif sur les recettes fiscales d'environ 10 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB). L'ajustement à ce manque à gagner pèsera sur la croissance économique et nécessitera de fortes compressions des dépenses, ce qui pourrait entraver les progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Compte tenu de ces facteurs, nous nous proposons d'adopter comme cible de déficit budgétaire global, base engagements et dons inclus, 192 milliards de francs CFA (5,4 % du PIB) pour amortir l'impact du choc sur l'économie.

19. **La politique en matière de recettes fiscales vise à doper la compétitivité tout en améliorant l'administration fiscale.** Nous avons décidé d'abaisser l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 35 à 30 % pour 2008, ce qui atténuera les recettes de l'ordre de 10 milliards de francs CFA. Nous estimons que cette mesure est nécessaire pour accroître l'investissement du secteur privé, et améliorera la compétitivité du Burkina Faso par rapport à des pays voisins. Nous pensons aussi qu'elle contribuera également à augmenter progressivement à terme les recettes, à mesure que la croissance s'accéléra et que la fraude fiscale diminuera. On constate aussi une très légère perte de recettes douanières due à l'entrée en vigueur des accords de libre-échange UEMOA-CEDEAO. Malgré ces mesures

allant dans le sens d'une réduction des recettes, nous serons capables d'augmenter le ratio recettes sur PIB de 0,2 % en 2008, grâce à notre réforme ambitieuse de l'administration des recettes, qui nécessitera l'application rigoureuse des principes modernes de gestion des recettes (voir ci-dessous).

20. Nous devons définir des priorités en matière de dépenses compte tenu des ressources limitées. En 2008, nous augmenterons les dépenses dans les secteurs de la santé et de l'éducation, en améliorant la couverture des zones rurales et en assurant la gratuité des manuels scolaires. Nous avons l'intention d'accroître les dépenses sociales de 10 milliards de francs CFA, montant représentant plus que l'augmentation des dépenses courantes. Par ailleurs, nous maîtriserons avec fermeté les dépenses courantes afin d'accroître les dépenses d'infrastructure. Des ressources supplémentaires pour l'infrastructure seront disponibles du fait que le budget de 2008 ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour la recapitalisation de la SOFITEX, d'un coût de 34 milliards de francs CFA et qui doit être achevé en 2007. De plus, en 2008, nous comptons recevoir un financement d'environ 24 milliards de francs CFA du *Millennium Challenge Account* (MCA) des États-Unis. Ainsi, nous serons toujours en mesure d'accroître nos dépenses d'investissement de 17 milliards de francs CFA par rapport à 2007. Nous avons l'intention de travailler avec la Banque mondiale visant à l'amélioration de l'efficacité globale de nos dépenses, grâce à une revue des dépenses publiques et l'analyse des projets de dépenses en capital.

B. Réforme du secteur cotonnier

21. La réforme de la filière coton progresse. Nous avons déjà contribué, à hauteur de 75 %, à la recapitalisation de la SOFITEX que nous comptons achever d'ici à la fin de 2007, ce que porterait le montant total pris en charge par le gouvernement à 34 milliards de francs CFA. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds sur la stratégie de restructuration de la SOFITEX et avons l'intention de finaliser une décision gouvernementale sur sa libéralisation avant la fin décembre (repère structurelle). Nous travaillons aussi sur une stratégie qui sera finalisée à midi-2008 et qui visé à rétablir la viabilité à long terme de la filière et à réduire progressivement la participation de l'État dans l'engrenage. La création d'un fonds de lissage sera achevée au plus tard début de 2008 avec la contribution et les ressources financières de l'Agence française de développement. Nous comptons travailler avec les parties prenantes de filière coton pour améliorer davantage les règles opérationnelles du fonds afin de garantir que le fonds s'autofinance dans la plupart des scénarios envisageables. En outre, nous assurerons la transparence financière totale du fonds. Enfin, nous étudions avec la Banque mondiale les actions possibles qui pourraient être envisagées pour adresser l'impact de la crise cotonnière dans les zones de production cotonnière.

C. Réformes budgétaires structurelles

22. Le programme de réformes structurelles pour 2008 portera sur des mesures d'accroissement des ressources et de renforcement de la gestion des finances publiques. Les recommandations des missions d'assistance technique du FMI ont contribué à mieux

hiérarchiser les priorités de notre programme de réformes dans les deux domaines. En matière de réforme fiscale, la finalisation du code fiscal unifié est en bonne voie et nous comptons soumettre le projet de document à l'Assemblée nationale avant la fin décembre 2007 (repère structurel). Nous attendons désormais que la stratégie de réforme de la politique fiscale soit approuvée par le conseil des ministres d'ici fin avril 2008 (repère structurel). La stratégie consistera essentiellement à élargir l'assiette de la plupart des impôts, à éliminer les impôts gênants pour les entreprises et de faible rendement pour l'administration fiscale, et à simplifier le système de taxation à la fois pour le contribuable et l'administration fiscale. Afin de maintenir le cap et atteindre nos ambitieux objectifs de recettes pour 2009 et au-delà, nous soumettrons au à l'Assemblée nationale un projet de loi sur la réforme de la politique fiscale avant la fin décembre 2008 (repère structurel). La mise en place rapide du groupe technique chargé des réflexions autour de la thématique des ressources dans le cadre du dispositif de pilotage de la stratégie de renforcement des finances publiques contribuerait à faire avancer ce processus.

23. Les mesures axées sur la réforme de l'administration des recettes porteront essentiellement sur la Direction des grandes entreprises (DGE). En effet, la création de la DGE a marqué un tournant important dans la réforme de l'administration fiscale. Le ministre chargé des Finances a approuvé la stratégie de réforme de l'administration fiscale, qui a bénéficié pour son élaboration de l'assistance technique du FMI. Cette stratégie vise tout particulièrement à garantir que la DGE dispose de ressources et d'une orientation stratégique pour mener à bien les réformes. Nous nous efforcerons de ramener à moins de 5 % la proportion de non déclarants parmi les gros contribuables, contre 12 % au début de 2007. En outre, nous comptons ramener la proportion de déclarations de TVA assorties d'un engagement fiscal nul ou négatif du niveau actuel de 49 % à moins de 20 %, grâce à des audits ponctuels. En même temps, nous assurerons de paiement rapide des demandes de remboursement de TVA vérifiées, et nous avons prévu une enveloppe budgétaire de 6 milliards de francs CFA à cet égard. Des gains de productivité ne résulteront de l'informatisation qu'après l'intégration de tous les modules du logiciel dans les procédures de travail. Les ressources étant limitées, nous sommes en train de reconsidérer les modalités de mise en œuvre de la déconcentration de l'administration fiscale et de limiter les ressources disponibles pour le développement du système de cadastre, qui sont des objectifs de réforme à plus long terme. Nous réviserons le classement des contribuables par catégorie en tenant uniquement compte de leur chiffre d'affaires pour déterminer leur taille, avec pour objectif la création d'un groupe d'environ 500 grands contribuables et d'un autre d'environ 1.500 contribuables moyens. Par contraste, les petits contribuables seront assujettis à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA. Ces mesures constitueront un repère structurel pour fin juin 2008. Par ailleurs, nous éliminerons l'obligation de retenue à la source pour les grandes entreprises et les simplifierons pour les moyennes entreprises à partir de juillet 2008.

24. La réforme de l'administration douanière sera axée sur la réduction du contact direct entre douaniers et commerçants, afin de renforcer la lutte contre la fraude. Le système SYDONIA est conçu pour réduire ce contact physique, source de manipulations,

mais actuellement, SYDONIA n'est pas appliqué de façon systématique par l'administration des douanes. Afin de garantir son utilisation, nous concevons notre système de sélectivité de manière à ce que les circuits vert et bleu couvrent au moins 50 % des déclarations douanières aux circuits vert et bleu tout en plafonnant à 10 % au plus les cas de vérifications en dehors des critères de SYDONIA (repère structurel fin septembre 2008). Nous avons l'intention de relever au fil du temps le ratio des déclarations assignées aux circuits vert et bleu en améliorant les capacités du module de sélectivité en matière d'évaluation des risques. Pour ce faire, nous mettrons les fichiers des valeurs en douane en interface avec le système SYDONIA, afin qu'il utilise les données les plus récentes à partir de mars 2008. Les données sur ces valeurs seront utilisées à la fois pour le calcul des droits de douanes et comme donnée pour l'évaluation du risque dans le module de sélectivité de SYDONIA.

25. **Les mesures relatives à la gestion des finances publiques auront pour but d'améliorer l'exécution et la préparation du budget ainsi que le suivi des dépenses.** Nous allons entreprendre une étude pour accélérer le processus de paiement et éliminer les doublons de contrôles. Des dispositions seront prises afin cette l'étude avant fin septembre 2008, et la contribution des partenaires au développement sera sollicitée à cet égard dans le cadre du dispositif de pilotage de la SRF. Cela constituera le fondement d'un plan d'action à mettre en œuvre en 2008 et 2009 (repère structurel pour fin décembre 2008). L'amélioration de l'ampleur et de l'efficacité des contrôles *a posteriori* constituera un autre élément majeur. A cet effet, nous sommes en train de réformer en profondeur le dispositif en vigueur dans son ensemble, dans l'objectif d'assurer de sa rationalisation et d'accroître son efficacité. Les avant-projets de textes en cours de finalisation procèdent à un regroupement dans une autorité unique des attributions actuellement réparties entre trois organes distincts (Inspection générale d'État, Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption et Commission nationale de lutte contre la fraude), en étendant ses compétences au suivi de la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection et aux actions en justice. Ainsi, nous étudierons les moyens d'intensifier les activités d'audit des services de cette nouvelle institution en 2008 en leur accordant des ressources correspondantes dans le budget de 2009. Nous élaborerons un plan d'action pour d'intensifier les activités d'audit de cette nouvelle institution pour fin décembre 2008. Afin d'accroître la transparence et l'effet dissuasif des contrôles *a posteriori*, nous proposerons avant décembre 2008 des modalités pour la publication des rapports d'audit et de leurs recommandations et pour assurer le suivi systématique des recommandations de ces services. Nous envisageons aussi d'accroître la fiabilité des prévisions de recettes pour la préparation du budget. Cela permettra d'améliorer l'exécution du budget en assurant la disponibilité des ressources. Cette préoccupation sera prise en charge dans le cadre des groupes techniques du comité de pilotage dès le démarrage du processus budgétaire de 2009.

26. **Un suivi plus étroit des dépenses constitue une priorité.** Nous avons œuvré à la mise au point d'un système complet de suivi des dépenses financées sur des ressources extérieures (repère structurel pour fin décembre 2007). Le travail technique de conception du premier module, qui permet de suivre le processus de mobilisation des fonds, devrait être

achevé avant la fin de l'année. Toutefois, du fait de la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels et de la complexité globale du projet, la mise en œuvre intégrale de tous les six modules ne sera effective qu'en 2009 au plus tôt. Nous nous employons par ailleurs actuellement à assurer la liaison entre le système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE) avec le logiciel de suivi des dépenses générales, en l'occurrence le Circuit informatisé de la dépense (CID), les travaux devant se terminer avant fin décembre 2008. Afin d'améliorer le suivi des dépenses de réduction de la pauvreté, nous lancerons un projet pilote consistant à utiliser la classification fonctionnelle du *MSFP 2001* pour le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté ce qui devrait être opérationnel avant fin juin 2008 (repère structurel).

27. Nous prenons de mesures pour améliorer nos contrôles internes et externes.

Nous venons d'achever récemment l'audit de la dette intérieure entamée depuis 2004 avec l'appui de la coopération suisse dans le cadre du précédent programme soutenu par la FRPC. L'inventaire exhaustif réalisé fait apparaître des réclamations de divers prestataires et fournisseurs de l'État d'un montant de l'ordre de 78 milliards de francs CFA au 31 décembre 2006. Des obligations de 50 milliards de francs CFA ont déjà été examinées, et celles reconnues certaines par l'État, ont été réglées y inclus les retards de régularisation des avancements (18 milliards). Sur environ 28 milliards de francs CFA encore en examen à fin août 2007, quelque 15,4 milliards concernaient des réclamations au titre de dettes sociales susceptibles de confirmation (CARFO, CNSS) qui seront traitées dans le cadre de conventions avec les structures concernées et 10,8 milliards de contributions aux organismes internationaux, qui seront traités au cas par cas. Un rapport circonstancié a été soumis au conseil des ministres pour recueillir des instructions sur le traitement à réserver aux réclamations, après leur vérification, ainsi que sur les mesures à mettre en œuvre pour prévenir de telles situations à l'avenir. L'un des objectifs de tels audits, réalisés périodiquement, est de s'assurer que l'ensemble des administrations respecte les procédures de la dépense publique prescrites par les textes en vigueur, et de rappeler le cas échéant les obligations incombant en la matière aux administrateurs de crédit. Afin d'éviter une nouvelle accumulation de telles obligations, nous envisageons désormais d'inscrire cette question à l'ordre du jour des rencontres périodiques entre la direction générale du budget et les administrateurs de crédits des ministères et institutions, chacun devant être mis devant ses responsabilités en cas de non respect des dispositions de la loi de finances. Par ailleurs, des réflexions sont engagées afin de définir le profil type des directeurs de l'administration et des finances ainsi que l'organisation type des structures dont ils ont la charge, afin de garantir une meilleure exécution des opérations budgétaires. Nous avons en outre découvert qu'une erreur en avril 2007 a entraîné le paiement de 3.3 milliards de francs CFA à la Libye, contrairement à la clause de comparabilité de traitement selon les règles du club de Paris, mais aucun autre paiement ne sera effectué.

D. Autres réformes structurelles

28. Comme l'indique la précédente lettre d'intention du gouvernement, nous continuerons à améliorer l'environnement des affaires en luttant contre la corruption,

en simplifiant les procédures, en agréant des entreprises et en assouplissant davantage le marché de l'emploi. Nous travaillons encore avec la Société financière internationale (SFI) à l'amélioration du climat des affaires, notamment dans le domaine de l'accès au crédit. Des progrès notables ont été réalisés en 2007, reflétés dans le classement du Burkina Faso dans le dernier rapport *Doing Business* de la SFI : création de chambres de commerce spécialisées, réduction de la taxe d'enregistrement des décisions judiciaires de 4 à 2 %, réduction des frais de transfert de propriété et d'enregistrement, réduction du délai d'enregistrement d'une entreprise à 23 jours. En ce qui concerne le marché de l'emploi, nous travaillons à l'amendement de la loi afin d'assurer une plus grande flexibilité. Ce processus devrait être finalisé en 2008. Dans l'intervalle, le ministère chargé du travail a adopté des mesures spécifiques améliorant le recours aux contrats à durée déterminée dans le secteur minier. En matière de gouvernance, nous suivons le Plan national de bonne gouvernance (PNBG), avec un accent particulier sur le rôle de l'État dans le développement, la lutte contre la corruption, et l'amélioration du système juridique. Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre la corruption met l'accent sur la rationalisation des structures impliquées dans ce domaine dans l'objectif d'en accroître l'efficacité, à travers notamment la création d'une autorité unique dont les compétences couvrent à la fois le contrôle général de l'État ainsi que la lutte contre la fraude et la corruption. Cette nouvelle autorité aura le pouvoir d'ester en justice et rendra publics ses rapports. En 2008, Burkina Faso sera un des 8 pays qui effectueront des études compréhensives sur la gouvernance et l'anti-corruption avec le soutien de la Banque Mondiale. Ces études se centreront sur l'identification des lieux et vecteurs de corruption et incluront plusieurs diagnostics sectoriels et recommandations de politiques.

29. **La réforme du secteur financier sera au cœur de nos efforts futurs.** La revue du secteur financier effectuée par la Banque mondiale est en phase de finalisation et inspirera fortement notre stratégie. Elle a relevé que le système financier est globalement stable, relativement performant et rentable. En outre le portefeuille de prêts des banques du Burkina Faso est de meilleure qualité que la moyenne sous-régionale. Toutefois, une certaine détérioration des ratios de crédit a été observée en raison des récentes difficultés du secteur cotonnier et de l'arrivée sur le marché de nouvelles banques dont les bilans sont plus faibles. Comme le recommande la Banque, nous envisageons des mesures destinées à renforcer le système bancaire et celui des assurances ; à faciliter l'accès au financement pour le secteur rural, le logement et les PME; et à améliorer les procédures judiciaires relatives au crédit. En outre, nous allons collaborer avec la Banque et les services du FMI dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) prévu pour le dernier trimestre de 2007 dans la zone UEMOA et au cours du premier trimestre 2008 pour le Burkina Faso.

30. **La privatisation se poursuivra en dépit de quelques retards.** Des actions supplémentaires de l'État dans l'ONATEL seront vendues (20 % par offre publique d'achat et 6 % aux employés de l'ONATEL) avant la mi-2008. Sur la base d'une nouvelle loi d'électricité adoptée en novembre 2007, nous travaillons avec la Banque mondiale pour solliciter une offre pour la gestion par le secteur privé de la société nationale d'électricité

(SONABEL). En plus, nous allons vendre d'actions de la société nationale d'importation de pétrole (SONABHY) en 2008.

E. Suivi du programme

31. Le suivi du programme se poursuivra sur la base des objectifs financiers quantitatifs qui ont été convenus (tableau 1), d'un ensemble de critères et repères de réalisation structurels (tableau 2), et des revues du programme. Les objectifs financiers quantitatifs pour fin décembre 2007 et fin juin 2008 sont des critères de réalisation, et ceux pour fin mars 2008 et fin septembre 2008 sont des objectifs indicatifs. Il est prévu que les deuxième et troisième revues du programme seront achevées avant la fin juillet 2008 et la fin janvier 2009, respectivement. Les définitions de toutes les variables visées et les exigences de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. La définition du critère de réalisation sur le déficit global, y compris les dons, a été changée de base des ordonnancements à base des engagements à partir du 30 septembre 2007 pour faciliter le suivi du programme.

Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs préliminaires, 2007-08
(En milliards de francs CFA; données cumulées)

	2006		2007				2008				
	Déc.	Réal.	Fin mars		Fin juin		Fin sept. Prog. 6/	Fin déc. Proj.	Fin sept. Proj.	Fin juin Proj.	Fin déc. Proj.
			Prog. 6/	Réal.	Prog. 6/	Réal.					
Critères de performance et repères indicatifs¹											
Plafond du déficit global, dons compris (base ordonnancements) ²	140.3	70.0	30.2	80.0	58.5	155.0	215.0	35.0	75.0	105.0	195.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs											
Recettes totales	392.4	95.0	93.7	230.0	228.1	340.0	440.0	100.0	245.0	355.0	475.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	173.2	45.0	42.1	95.0	94.3	150.0	203.0	40.0	110.0	160.0	213.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) dû à:											
Manque de dons par rapport aux projections du programme	...	25.0	0.0	25.0	0.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du progr:	...	15.0	0.0	15.0	0.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Dons ⁵	846.6	39.5	52.4	110.0	118.4	140.2	238.0	59.1	151.7	234.9	254.8
Prêts concessionnels ⁵	133.2	28.7	23.6	69.5	50.3	161.5	122.9	17.0	50.7	102.3	145.7

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Critère de performance à fin juin et fin décembre 2007.

² Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur le base de ordonnancement jusqu'au septembre 2007 et base d'engagement après.

³ A observer de manière permanente.

⁴ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs de durée égale ou inférieure à un an.

⁵ Comprend uniquement les financements déjà identifiés.

⁶ Rapport FMI No. 07/153, 9 mai 2007.

Tableau 2. Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour 2008

Mesure	Échéance (Provisoire)	Critère/Repère de Réalisation
Politique fiscale		
Adopter en conseil de ministre la stratégie de réforme fiscale (MPEF ¶16).	30 avril 2008	Repère (2 ^{ième} revue)
Soumettre à l'Assemblée nationale un projet de Loi de finances 2009 prévoyant des mesures fiscales conformes au programme de réforme de la politique fiscale (MPEF ¶16).	30 septembre 2008	Repère (3 ^{ième} revue)
Soumettre à l'Assemblée nationale un programme complet de réforme de la politique fiscale (MPEF ¶16).	31 décembre 2008	Repère (4 ^{ième} revue)
Administration fiscale		
Utiliser le Sintax pour produire une liste de déclarants retardataires et de non-déclarants de la DGE pour les principales catégories d'impôts (TVA, BIC, IRVM, IRF) et envoyer des lettres de rappel dans la semaine suivant la date limite de déclaration ((MPEF ¶10 et ¶17)).	31 janvier 2008 (date de départ)	CR continu
Harmoniser les seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises, et assujettir les petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI (MPEF ¶17).	30 juin 2008	Repère (3 ^{ième} revue)
Administration douanière		
Pendant le 3eme trimestre 2008, assigner au moins 50 % des déclarations en douane aux canaux vert et bleu et maintenir à 10 % au plus la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire (MPEF ¶18).	30 septembre 2008	Repère (3 ^{ième} revue)
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Instaurer un système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté (MPEF ¶19).	30 juin 2008	Repère (3 ^{ième} revue)
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles <i>ex ante</i> des dépenses incluant l'élimination des procédures redondantes (MPEF ¶19).	31 décembre 2008	Repère (4 ^{ième} revue)

APPENDICE II. PIÈCE JOINTE II. BURKINA FASO — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Ouagadougou, le 20 décembre 2007

32. Le présent aide-mémoire définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

IV. DÉFINITIONS

33. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'État est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs dans le cadre du programme sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les obligations de l'État comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

V. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

34. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 1 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

35. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les

banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

36. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

37. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

38. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF).

Délais de transmission

39. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

40. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État. Les services du Trésor public recensent les arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État et enregistrent leur remboursement.

Critère de réalisation

41. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

42. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

C. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

43. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

44. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

D. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État du Burkina Faso

Critère de réalisation

45. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000¹⁸, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

¹⁸ Voir paragraphe 2.

Délais de transmission

46. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

E. Dette extérieure à court terme de l'État

47. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

VI. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

48. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État et les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

49. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

50. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

51. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent

tous les titres pour les ministères suivants : MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la justice et le MEDEV. Jusqu'à fin 2006, ces dépenses sont tirées des situations d'exécution des dépenses du budget de l'État et du compte spécial PPTE à partir du CID. Pour compter du budget 2007, elles sont retracées dans le budget de l'État qui intègre désormais les dépenses sur PPTE.

Délais de transmission

52. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

VII. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

53. Le programme comprend des critères de réalisation structurels (voir Tableau 2 du MPEF, Rapport FMI No. 07/153, 9 mai 2007).

A. Rappel des Non-Déclarants

54. Le gouvernement va utiliser le Sintax pour produire une liste de déclarants retardataires et de non-déclarants de la DGE pour les principales catégories d'impôts, et pour envoyer des lettres de rappel dans la semaine suivant la date limite de déclaration. Ce critère de réalisation sera observé de manière continue à partir du 31 janvier, 2008. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, l'IRVM et l'IRF. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts. Le gouvernement enverra des rappels à au moins 98 % des déclarants retardataires et des non-déclarants.

VIII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

55. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
- Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces

données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.

- Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
- Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, *l'IS*, *l'IRVM* et *l'IRF*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés,
 - de déclarations reçues à temps,
 - de rappels de correspondances envoyés à des défailants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane,
 - le nombre de déclarations par circuit,
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

B. Secteur monétaire

56. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

57. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

58. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- les comptes nationaux provisoires; et
- toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

59. Le gouvernement communiquera les informations suivantes :

- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
- toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

Récapitulatif des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux provisoires	Variable	Fin des crédits provisoires + 8 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	Fin de la révision + 8 semaines
Finances publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du Trésor et de l'État à la BCEAO et détail des financements non bancaires, y compris le stock des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE et les tableaux annexes traditionnels	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	État des comptes de dépôts auprès du Trésor public par grandes catégories	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Statistiques de la DGE sur les déclarations fiscales.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 2 semaines
	Statistiques des déclarations en douane	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Données monétaires et financières	Situation monétaire	Mensuelle
Bilan consolidé des institutions monétaires;		Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs		Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Ratios de contrôle bancaire		Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Statistiques commerciales	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Révisions de la balance des paiements	Variable	À compter de la révision.
Dettes extérieures	Encours, arriérés et remboursements de la dette extérieure (le cas échéant)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines
	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



INTERNATIONAL MONETARY FUND

Public Information Notice

EXTERNAL
RELATIONS
DEPARTMENT

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Note d'information au public (NIP) N° 08/02
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 15 janvier 2008

**Le FMI conclut les consultations de 2007
au titre de l'article IV avec le Burkina Faso**

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le 9 janvier 2008 les consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso¹⁹.

Informations générales

Au cours de la décennie écoulée, le Burkina Faso a enregistré des progrès considérables vers la stabilité macroéconomique. La croissance du PIB réel durant les dix dernières années a été ferme, en moyenne 6% par an, et l'inflation a été maîtrisée. La croissance a été diversifiée, s'appuyant surtout récemment sur les secteurs des télécommunications et des transports. Grâce aux réformes structurelles et aux politiques macroéconomiques axées sur la stabilité, l'économie repose davantage sur le marché et fait preuve d'une plus grande souplesse. Les avancées des réformes macroéconomiques se sont traduites par une amélioration des indicateurs sociaux, l'incidence de la pauvreté mesurée par l'enquête auprès des ménages passant de 54,6% en 2000 à 46,4 % en 2005. Cependant, le Burkina Faso figure toujours

¹⁹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis à l'examen du Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays.

parmi les pays les plus pauvres du monde et il lui sera sans doute difficile d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les résultats macroéconomiques du Burkina Faso en 2006 ont été supérieurs aux projections des dernières consultations au titre de l'article IV, en dépit d'une conjoncture difficile. La croissance du PIB réel s'est établie aux environs de 5,5 % et l'inflation a chuté en-deçà du critère de convergence de l'UEMOA de 3 %, du fait de la diminution des prix alimentaires. Le compte courant a enregistré une amélioration car les transferts courants officiels ont dépassé les attentes. Les exportations ont connu une solide progression, en partie parce que le fléchissement des cours mondiaux du coton n'a pas été complètement répercuté sur les producteurs. La politique budgétaire a été relâchée comme prévu et le déficit budgétaire (dons exclus) s'est creusé.

Les résultats macroéconomiques globalement positifs s'expliquent par une solide mise en œuvre des politiques, mais aussi par l'ajustement retardé aux cours mondiaux du coton et par un nouvel allègement de la dette. La diminution des cours mondiaux du coton n'ayant été que partiellement répercutée, les producteurs ont été épargnés et la production — au même titre que les exportations et la croissance du PIB réel — s'est maintenue à un niveau élevé. Les sociétés d'égrenage ont ainsi subi de considérables pertes financières et la plus importante, qui appartient en partie à l'État, la SOFITEX, a dû être recapitalisée, ce qui a lourdement grevé le budget. En répercutant les prix plus élevés de l'énergie par le biais d'ajustements automatiques du prix des combustibles et d'une augmentation des tarifs de l'électricité, les autorités ont agi de manière décisive pour faire face au choc du prix du pétrole. L'allègement au titre de l'IADM a eu une incidence positive sur la viabilité de la dette, ce qui a atténué une des principales contraintes pesant sur la politique budgétaire. Les efforts sur le plan des recettes sont restés modestes, y compris par rapport aux autres pays de l'UEMOA; avec des recettes inférieures aux projections, les autorités ont aussi dû limiter les augmentations de dépenses.

La balance des paiements du Burkina Faso a subi un choc extérieur imputable au recul des exportations de coton — lui-même attribuable aux conditions climatiques — et à l'augmentation des prix du pétrole, ce qui a produit des retombées sur les perspectives à moyen terme. Cela a agi de façon négative sur les perspectives de viabilité de la dette et devrait entraîner un fléchissement de la croissance. La croissance réelle du PIB devrait baisser à environ 4,5 % pour 2007, bien que l'augmentation attendue de la production aurifère puisse partiellement neutraliser ces effets. Le déficit du compte courant, transferts officiels exclus, se creusera vraisemblablement en 2007 et 2008. Toutefois, les entrées de dons plus importantes, y compris les décaissements de la Millennium Challenge Corporation (MCC), devraient permettre de maîtriser le déficit du compte courant, transferts inclus. Avec l'appréciation de l'euro, le Burkina Faso aura plus de mal à diversifier ses exportations.

Les réformes structurelles en cours font intervenir des mesures visant à améliorer la performance en matière de recettes. Comparées aux repères régionaux, les recettes intérieures sont encore faibles et les mesures mettent l'accent sur l'amélioration du civisme

fiscal et sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt. Les réformes en vue d'optimiser l'administration fiscale incluent l'informatisation de l'unité des gros contribuables, l'élimination des exonérations et la simplification du code fiscal. Le renforcement de la gestion des finances publiques est un autre axe du programme de réformes. Dans d'autres domaines, les réformes structurelles visent à réduire les contraintes qui pèsent sur le climat des affaires, à combattre la corruption et à doper la compétitivité extérieure. Les autorités se sont également attelées avec les parties prenantes à la réforme de la filière coton.

Évaluation du Conseil d'administration

Les administrateurs ont félicité les autorités burkinabè pour avoir mené des politiques vigoureuses en 2006 et 2007 dans une conjoncture macroéconomique difficile. Ces politiques ont contribué à assurer une croissance économique robuste et un faible niveau d'inflation.

Les administrateurs ont signalé que la chute des cours internationaux du coton, l'appréciation de l'euro et la montée des cours du pétrole constituent autant d'obstacles à la croissance et à la stabilité macroéconomique à l'avenir. Ils ont salué les mesures d'ajustement que les autorités ont adoptées pour tenter de les surmonter, et ils ont rappelé combien il était important de poursuivre une politique budgétaire saine et de maintenir le cap des réformes structurelles pour renforcer la compétitivité, diversifier l'économie et attirer l'investissement privé. Un cadre de politique économique prudent est particulièrement important pour accroître la compétitivité extérieure.

Les administrateurs ont encouragé les autorités à réduire le déficit budgétaire en relevant à moyen terme le ratio recettes/PIB. Cela sera nécessaire pour accroître les dépenses prioritaires tout en réduisant le déficit courant et en préservant la viabilité des finances publiques et de la dette extérieure. À cet égard, il est essentiel d'adopter sans tarder les mesures voulues d'administration des recettes et de politique fiscale globale. Aussi les administrateurs ont-ils salué l'attention portée aux réformes génératrices de recettes en 2008, en encourageant par ailleurs les autorités à adopter rapidement la réforme projetée de la politique fiscale. Les administrateurs ont par ailleurs recommandé de ne pas contracter de nouveaux emprunts non concessionnels, et ils ont insisté pour que les autorités s'efforcent d'obtenir de nouveaux concours sous la forme de dons dans toute la mesure du possible.

Les administrateurs ont félicité les autorités des efforts qu'elles ont consentis pour renforcer la gouvernance et la gestion des finances publiques en améliorant la préparation et l'exécution du budget, en renforçant la maîtrise des dépenses et en assurant un suivi plus rapproché des dépenses financées sur ressources extérieures et des dépenses de lutte contre la pauvreté. Ils ont notamment salué les mesures prises pour renforcer le dispositif d'audit des pouvoirs publics. Les administrateurs ont encouragé les autorités à accroître encore plus la

transparence et à hiérarchiser davantage les dépenses, et ils se sont réjouis de la décision d'adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives.

Les administrateurs ont félicité les autorités pour l'adoption du nouveau mécanisme d'établissement des prix à la production du coton, mesure décisive pour rendre la viabilité aux sociétés d'égrenage. Ils ont encouragé les autorités à libéraliser la filière coton et à y réduire le rôle de l'État, ainsi qu'à relancer le mécanisme d'ajustement automatique des prix intérieurs des produits pétroliers. Les administrateurs ont salué les considérables progrès enregistrés dans l'amélioration du climat des affaires et ils ont incité les autorités à continuer de porter leur attention sur l'amélioration de la gouvernance, la réduction des rigidités du marché du travail et le renforcement des institutions publiques et de l'infrastructure. Les administrateurs ont noté que si le système bancaire semble être stable, le nombre croissant de vulnérabilités souligne cependant qu'il est nécessaire de le raffermir davantage. Le prochain PESF devrait être une bonne occasion de contribuer à la formulation des mesures de réforme nécessaires.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

Burkina Faso: indicateurs économiques, 2004–08

	2004	2005	2006 Est.	2007 Proj.	2008 Proj.
(Pourcentage de variation annuelle; sauf indication contraire)					
PIB et prix					
PIB à prix constants	4,6	7,1	5,5	4,2	4,5
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0,4	6,4	2,4	-0,7	2,0
Monnaie et crédit					
Crédit au secteur privé ¹	6,1	14,9	11,2	9,6	7,4
Monnaie au sens large (M2)	-7,2	-3,8	10,2	15,8	6,2
Secteur extérieur					
Termes de l'échange	11,0	-23,9	3,7	-2,9	-6,1
Taux de change effectif réel (– = dépréciation)	-0,5	2,9	0,2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Finances de l'administration centrale					
Recettes intérieures	12,8	12,3	12,3	13,3	13,6
Dépenses totales (base engagements)	21,4	21,7	22,9	26,7	26,2
Solde budgétaire global, dons excl. (engagements)	-8,6	-9,4	-10,7	-13,4	-12,7
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements) ²	-4,3	-4,9	-5,1	-6,2	-5,4
Secteur extérieur et indicateurs de dette extérieure					
Exportations de biens et de services	10,7	10,0	11,7	10,7	10,3
Importations de biens et de services	24,3	24,6	24,6	25,4	26,6
Solde transactions courantes (transf. officiels excl.)	-13,4	-14,6	-12,5	-14,1	-16,0
Solde transactions courantes (transf. officiels incl.)	-10,4	-11,4	-9,6	-10,1	-12,2
Dette extérieure	41,2	37,6	19,9	20,9	23,6
VAN de la dette extérieure	18,1	19,0	10,6	11,5	13,1
VAN de la dette extérieure en % des exportations	164,4	185,4	88,1	104,7	124,2
VAN de la dette extérieure en % des recettes	141,6	154,2	86,1	86,5	96,6

Sources: Autorités burkinabè; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la monnaie au sens large, début de période.

² Dons IADM exclus.



Communiqué de presse no. 08/04
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
9 janvier 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord FRPC en faveur du Burkina Faso, approuve un décaissement de \$5,5 millions de dollars et accroît l'accès à ses ressources au titre de l'accord

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques du Burkina Faso dans le cadre de l'accord triennal d'un montant de 6,02 millions de DTS (environ 9,5 millions de dollars EU) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de la première revue permet de décaisser un montant équivalent à 3,51 millions de DTS (environ 5,5 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 4,01 millions de DTS (environ 6,3 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé aussi une augmentation de 9,03 millions de DTS (environ 14,3 millions de dollars EU) de l'accès à ses ressources au titre de l'accord FRPC et a accordé des dérogations pour l'inobservation de deux critères structurels, l'un relatif à l'adoption du document douanier unique et l'autre à la notification des non-déclarants par l'administration de l'impôt, sur la base des mesures prises pour y remédier.

L'accord FRPC en faveur du Burkina Faso a été approuvé le 23 avril 2007 (voir communiqué de presse no. 07/77, en anglais) pour appuyer le programme de réforme économique du gouvernement pour 2007-10.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires au développement, et décrite dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorise la croissance et fait reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un délai de remboursement du principal de 5 ans ½.

M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a commenté la décision du Conseil d'administration :

«Les autorités burkinabè ont continué de mener une politique économique vigoureuse dans une conjoncture macroéconomique difficile. La chute des cours internationaux du coton, l'appréciation de l'euro et la montée des cours du pétrole constituent de sérieux obstacles, face auxquels les autorités ont pris des mesures d'ajustement appropriées, notamment en facilitant la répercussion des variations des cours mondiaux. Dans cette optique, l'adoption d'un nouveau mécanisme d'établissement des prix à la production du coton représente une mesure décisive pour placer les sociétés d'égrenage sur des bases plus viables. Il sera essentiel aussi de relancer le mécanisme d'ajustement automatique des prix pour faciliter l'ajustement à la montée des cours du pétrole.

«En 2008, la baisse attendue des exportations de coton et la hausse des importations de pétrole poseront des problèmes supplémentaires sur le plan extérieur. Le FMI aide le Burkina Faso à surmonter ces problèmes en lui fournissant 9,03 millions de DTS (environ 13,9 millions de dollars EU) de ressources supplémentaires au titre du soutien à la balance des paiements. Des facteurs temporaires, en particulier des conditions climatiques défavorables, contribuent au creusement attendu du déficit des transactions courantes. Cependant, les chocs sur les cours mondiaux ont aussi une composante permanente, et les autorités doivent renforcer la compétitivité pour améliorer les perspectives de la balance des paiements à long terme.

«La politique budgétaire prévue pour 2008 concilie l'ajustement à une détérioration des perspectives de viabilité de la dette et le maintien des dépenses dans une situation économique défavorable. Les autorités ont l'intention de mettre l'accent en 2008 sur le renforcement des administrations de l'impôt et des douanes, ainsi que sur d'importantes réformes de la politique fiscale. Les dons supplémentaires de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement contribueront notablement à améliorer les perspectives de viabilité de la dette. Il faudra y ajouter des mesures des pouvoirs publics, en particulier une réduction du déficit budgétaire, y compris les dons, à moyen terme.»

Déclaration de Laurean W. Rutayisire, Administrateur pour le Burkina Faso
9 janvier 2008

Au nom des autorités Burkinabè que je représente, je voudrais remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour le soutien qu'ils continuent d'apporter au Burkina Faso. Les autorités du pays sont très reconnaissantes envers les services du FMI pour le dialogue constructif et de grande qualité qu'ils ont entretenu avec elles ces dernières années sur les questions de politique économique, ainsi que pour les entretiens fructueux qui se sont déroulés récemment à Ouagadougou.

Malgré un contexte extérieur difficile, caractérisé par la faiblesse des prix du coton, le pays a enregistré de bons résultats macroéconomiques en 2006, notamment un taux de croissance de 5 ½ %. L'inflation est tombée en dessous du seuil de 3 %, le critère de convergence de l'union monétaire. Bien que les recettes fiscales aient souffert du ralentissement de l'activité économique, la situation budgétaire s'est révélée conforme aux attentes grâce à l'accroissement des dons plus élevés que prévu et au resserrement des dépenses. Les exportations ont fortement augmenté, mais le solde des transactions courantes s'est dégradé en raison du renchérissement des importations de pétrole et de la faiblesse des cours internationaux du coton. L'allègement au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a eu une incidence positive sur la position extérieure du pays, qui a pu ainsi réduire de moitié l'encours de sa dette extérieure.

Afin de renforcer la résistance du pays aux chocs exogènes et de progresser sur la voie de la croissance et de la réduction de la pauvreté, les autorités Burkinabè ont entrepris un vaste programme de réformes dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Ce programme comprend notamment une réforme des administrations fiscale et douanière et une nouvelle stratégie budgétaire destinée à accroître le recouvrement des recettes et à perfectionner la gestion des finances publiques. En matière de dépenses, les autorités se sont efforcées d'améliorer le suivi et la hiérarchisation des dépenses, afin d'accroître les dépenses susceptibles de stimuler la croissance et de réduire la pauvreté. Le programme comprend aussi la réforme de la filière coton, des mesures structurelles visant à accroître l'efficacité du secteur public (grâce notamment à une plus grande transparence et à une responsabilisation accrue) et la poursuite de l'amélioration du climat des affaires. Sur ce dernier point, le fait que la Société financière internationale (SFI) — dans son dernier rapport sur le climat des affaires (*Doing Business Report*) — ait inclus le Burkina Faso parmi les pays où les réformes ont le plus progressé témoigne de l'engagement des autorités à l'égard de leur ambitieux programme de réformes et illustre leur volonté de l'internaliser.

Étant donné les résultats globalement satisfaisants du programme (en dépit de chocs exogènes négatifs) et compte tenu de l'engagement des autorités Burkinabè à poursuivre une politique économique équilibrée, je demande au Conseil d'administration d'appuyer l'achèvement de la première revue du programme soutenu par la FRPC, ainsi que la demande des autorités Burkinabè d'augmenter l'accès (15 % de la quote-part) dans le cadre de l'accord FRPC, afin de lisser l'ajustement des réserves. Par ailleurs, les autorités sont maintenant en conformité avec le critère de réalisation relatif à l'utilisation d'un formulaire unique de déclaration en douane, qui n'avait pas été respecté, et ont commencé à prendre des mesures

correctives pour se mettre en conformité dès que possible avec le critère non respecté portant sur l'administration fiscale.

I- ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

En 2007, l'activité économique a été vigoureuse grâce à la mise en œuvre résolue d'un vaste train de mesures, complété par un surcroît d'aide de la part des partenaires pour le développement. L'inflation, qui a continué de ralentir, est devenue négative récemment malgré la répercussion intégrale de la hausse des cours mondiaux du pétrole sur les prix intérieurs. Toutefois, la prévision de croissance du PIB a été abaissée à 4 ¼ %, en raison de la chute de la **production de coton**, elle-même due à la baisse du prix plancher payé aux producteurs, à l'annonce tardive de ce prix plancher, aux retards enregistrés dans les paiements de la société d'égrenage aux producteurs à la suite du refus des banques d'accorder d'autres prêts à la société pour la campagne 2006–07, et, enfin, à des pluies tardives.

En matière de politique budgétaire, les autorités Burkinabè se sont tenues à une orientation prudente, caractérisée par la maîtrise des dépenses et la mise en œuvre des réformes visant à accroître les recettes de façon à dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des dépenses prioritaires. ***S'agissant des recettes***, des réformes majeures ont été engagées, notamment dans les administrations fiscale et douanière, et des ressources supplémentaires ont été affectées aux activités d'audit et de recouvrement. ***En ce qui concerne l'administration fiscale***, les autorités ont commencé à utiliser les fonctionnalités du système informatique d'administration de l'impôt pour notifier automatiquement les contribuables retardataires. D'autres améliorations fonctionnelles sont envisagées pour assurer la pleine application de la mesure de notification d'ici fin janvier 2008. ***Dans l'administration des douanes***, un formulaire unique de déclaration en douane est utilisé depuis novembre 2007. Par ailleurs, une base de données portant sur la valeur en douane a été mise en place dans tous les bureaux informatisés et contribuera à améliorer le processus douanier. ***Au chapitre des dépenses***, les autorités ont limité les dépenses aux domaines prioritaires et à des actions ponctuelles, telle que la recapitalisation de la SOFITEX ou le paiement des arriérés de remboursement de TVA. Les autres dépenses supplémentaires ont été limitées aux dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Les autorités Burkinabè ont pris des mesures pour réduire les pressions concurrentielles extérieures sur la compétitivité de l'économie à la suite de l'augmentation de certains **indicateurs de taux de change réel**, notamment sous la forme de réformes structurelles et de l'alignement de l'impôt sur le revenu sur les moyennes de la région. Elles sont intervenues aussi pour renforcer la solidité du système bancaire et promouvoir le développement du secteur financier.

Les **réformes structurelles** ont porté essentiellement sur la réforme du secteur du coton, la lutte contre la corruption et l'amélioration du climat des affaires. Pour assurer la viabilité financière des sociétés d'égrenage du coton qui ont subi d'importantes pertes, les autorités Burkinabè ont achevé la recapitalisation de la SOFITEX. De plus, elles ont mis en place un nouveau mécanisme de prix à la production dans le secteur, qui sera aligné sur les cours mondiaux. En ce qui concerne la **gouvernance** et la lutte contre la corruption, les autorités

ont entrepris de mettre en œuvre le Plan national de bonne gouvernance (PNBG). Elles ont rationalisé les organes concernés en les regroupant dans une nouvelle structure, l'Autorité supérieure de contrôle d'État (ASCE), dotée d'une plus grande autonomie et de pouvoirs accrus pour saisir la justice. ***Dans le domaine du climat des affaires***, les autorités ont accompli des progrès substantiels comme l'indique l'amélioration de la position du Burkina Faso dans le rapport *Doing Business* de la SFI. Elles ont ramené à 23 jours le délai d'enregistrement des sociétés, réduit de moitié le coût de l'exécution des jugements, abaissé les frais d'enregistrement et de transfert de propriété et mis en place des tribunaux de commerce spécialisés pour offrir un guichet unique aux entreprises.

II- PROGRAMME D'ACTION ET DE RÉFORME POUR 2008

Les autorités Burkinabè ont l'intention de mettre en œuvre une politique économique visant à améliorer la compétitivité du pays pour diversifier les sources de croissance, accroître la résistance de l'économie aux chocs exogènes et atténuer la pauvreté. Dans le même temps, elles s'efforceront de préserver la viabilité de la dette.

La **politique budgétaire** aura pour objectif de dégager la marge de manœuvre nécessaire pour progresser régulièrement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tout en préservant la stabilité macroéconomique. Cette politique nécessitera un surcroît de dépenses, compte tenu notamment de l'accroissement des besoins sociaux découlant de la crise du secteur du coton et des inondations récentes. Dans ce domaine, l'action des pouvoirs publics est sensiblement compliquée par les menaces pesant sur la viabilité de la dette du fait de l'affaiblissement du secteur du coton, qui représente une part importante des exportations du pays. Face à ces objectifs concurrents, les autorités ont choisi de s'en tenir à une orientation budgétaire prudente en se donnant comme objectif un déficit équivalant à 5,4 % du PIB en 2008. Pour l'atteindre, elles entendent améliorer le recouvrement des recettes tout en hiérarchisant les dépenses.

En ce qui concerne la collecte des recettes, les autorités veulent continuer de moderniser l'administration fiscale, renforcer la gestion des finances publiques et mettre en œuvre un ambitieux programme de réforme de l'administration des recettes fiscales visant à accroître de 0,2 point le ratio recettes/PIB en 2008. Elles ont aussi l'intention de concentrer en début de période les réformes fiscales destinées à élargir l'assiette de l'impôt et à préserver la compétitivité, notamment en ramenant l'impôt sur les bénéfices des sociétés à un niveau correspondant aux normes régionales. ***Au chapitre des dépenses***, les autorités ont l'intention d'accroître les dépenses de santé, d'éducation et d'infrastructure. Elles sont déterminées à collaborer avec les partenaires pour le développement, dont la Banque mondiale, pour accroître l'efficacité des dépenses publiques en procédant à des revues de dépenses publiques, en analysant l'efficacité des projets et en améliorant l'élaboration et l'exécution de la loi de finances. Elles ont notamment l'intention de prendre des mesures pour renforcer le suivi des dépenses, ainsi que leur contrôle interne et externe. Elles se félicitent de l'assistance technique qu'elles ont reçue du FMI (notamment la récente mission du Département des finances publiques) et dans laquelle elles voient une précieuse contribution à leur stratégie de réformes.

S'agissant des réformes structurelles, les autorités Burkinabè ont l'intention de finaliser une stratégie visant à réformer et libéraliser le **secteur du coton**, à améliorer la gouvernance

et le climat des affaires, et à promouvoir le développement du secteur financier. Elles consultent étroitement les parties prenantes afin de définir une stratégie complète pour la **filère coton**. Le fonds de lissage doit être mis au point avec l'aide de l'Agence française de développement (AFD), mais ses principaux principes de fonctionnement ont déjà été arrêtés, en ce qui concerne notamment l'autofinancement, la viabilité et la transparence. Pour ce qui est de la **gouvernance** et du **climat des affaires**, les autorités ont pris note des rapports de *Transparency International*, du GICC de la Banque mondiale, du rapport *Doing Business* et du rapport de l'Indice de développement humain du PNUD. Elles auraient préféré que la méthodologie de ces études ait été améliorée pour permettre des comparaisons internationales à divers niveaux de revenus, ainsi qu'une cohérence sur la durée, mais elles jugent néanmoins les rapports informatifs et pensent qu'ils apportent une contribution précieuse à l'identification de zones prioritaires nécessitant des améliorations. Du côté positif, les rapports montrent que le Burkina Faso occupe une excellente place dans les secteurs relevant des principaux domaines de compétences du FMI. En outre, le pays a sensiblement amélioré sa position dans le classement du rapport *Doing Business* de la SFI, ainsi que par rapport à de nombreux indicateurs de qualité de la gouvernance et de lutte contre la corruption. Pour autant, les autorités réitèrent leur engagement à travailler étroitement avec les partenaires pour le développement afin d'améliorer les résultats. Sur la question de la **gouvernance**, elles sont déterminées à mettre en œuvre de façon résolue le PNGB en espérant qu'il sera enrichi des diagnostics approfondis qui doivent être réalisés en 2008, avec l'aide de la Banque mondiale, dans le domaine de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. S'agissant du climat des affaires, les autorités ont l'intention de poursuivre les réformes pour améliorer la compétitivité de l'économie en vue de diversifier les sources de croissance et d'accroître le rôle du secteur privé dans l'économie. En ce qui concerne le **secteur financier**, les autorités consolideront les progrès accomplis afin d'assurer la solidité du système bancaire et de renforcer le rôle de l'intermédiation financière dans la promotion du secteur privé.

III- CONCLUSION

Les autorités Burkinabè ont fait preuve de leur constante détermination à mettre en œuvre les mesures et réformes inscrites dans leur programme appuyé par la FRPC en dépit des sérieux défis auxquels elles étaient confrontées. Les autorités pensent qu'un grand nombre de réformes donneront des résultats à moyen terme, mais elles ont déjà accompli de gros progrès dans la réforme des administrations fiscale et douanière, en plus de lutter contre la corruption et d'améliorer le climat des affaires.

À l'avenir, les autorités Burkinabè s'efforceront d'accélérer le rythme des réformes afin de progresser vers la réalisation des OMD tout en préservant la stabilité macroéconomique. Pas plus tard que la semaine dernière, le Président Compaoré a réitéré son intention d'améliorer sensiblement le capital humain du pays en 2008, ce qui facilitera la réalisation des OMD et contribuera à une croissance économique généralisée. Compte tenu du solide bilan des autorités Burkinabè dans la mise en œuvre des programmes, de leur engagement à appliquer une politique et des réformes économiques avisées, et de leur volonté de les internaliser, je serais reconnaissant au Conseil d'administration d'approuver leurs demandes.